

Fonds pédagogique - manuels scolaires

1- Présentation du fonds

- 1-1- L'origine et la constitution du fonds
- 1-2- Description générale du fonds
- 1-3- L'intérêt du fonds

2- Le système scolaire français aux XIXe et XXe siècles

- 2-1- Organisation du système éducatif en France
- 2-2- L'enseignement libre en France

3- Les livres et éditeurs scolaires

- 3-1- Qu'est-ce qu'un livre scolaire ?
- 3-2- L'édition des livres scolaires

4- Les matières scolaires

- 4-1- L'évolution de l'enseignement du français à l'école
- 4-2- L'enseignement de l'histoire, du roman national au "grand débat"
- 4-3- La géographie scolaire
- 4-4- La naissance et l'évolution d'un enseignement moral et civique
- 4-5- Des mathématiques pratiques aux mathématiques modernes
- 4-6- L'introduction des sciences naturelles et physiques
- 4-7- L'enseignement des langues anciennes et vivantes depuis 1902
- 4-8- Les ouvrages scolaires en Afrique francophone au XXe siècle

5- Pour aller plus loin

1 - Présentation du fonds

La Bibliothèque universitaire de l'ICES a réuni depuis 1996, un important fonds pédagogique, comprenant des manuels, des livres scolaires et parascolaires. Ce fonds a été constitué grâce aux dons d'institutions et de particuliers parmi lesquels la communauté des Frères de Saint Gabriel, la congrégation des Soeurs de la Sagesse, l'Institut l'Aubépine, le collège Richelieu, André Duret et René Renou.

1-1- L'origine et la constitution du fonds

La majorité des ouvrages qui composent le fonds pédagogique ont été donnés par la communauté des Frères de Saint Gabriel.

Ces Frères de Saint Gabriel forment une communauté religieuse issue à l'origine des Compagnons de Montfort, fondée par Saint Louis-Marie Grignon de Montfort (1673-1716) à Saint Laurent-sur-Sèvre, et qui regroupe une congrégation de religieuses, les Filles de la Sagesse, et une congrégation de Frères et de Pères nommée les Compagnie de Marie ou communauté du Saint Esprit.

Louis de Montfort, accompagné d'un des premiers frères qu'il a formé.



Par la suite, le Père Gabriel Deshayes, supérieur général des instituts montfortains sépare la communauté du Saint Esprit en deux groupes, dont l'un se destine à l'enseignement et deviendra, après la mort du Père Deshayes, une congrégation enseignante complètement autonome vis-à-vis de la Compagnie de Marie. Cette congrégation prendra le nom de Saint Gabriel, en hommage à son fondateur.



Père Gabriel Deshayes

© Archives des Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel

Cette institution de Frères, dans l'héritage des Compagnons de Montfort, se consacre en priorité à la jeunesse et se dote surtout d'une mission éducative, avec une

attention toute particulière au suivi et à l'accompagnement des handicaps sensoriels (sourds-muets...). Le 3 mars 1853, un décret de Napoléon III autorise les Frères à enseigner partout en France. Ainsi, ils exercent au sein d'écoles primaires, des classes primaires, de collèges dirigés par des ecclésiastiques ou des jésuites, des pensionnats, des orphelinats, des établissements pour les sourds-muets, les aveugles. Pour mener à bien leurs missions éducatives, ils s'appuient sur des laïques présents dans les écoles.

Au départ, les Frères enseignent principalement dans des écoles situées en France et notamment dans l'Ouest, même si on peut les retrouver dans le Sud-Est (Provence), dans le Centre (Auvergne) et en région parisienne. Ils sont également présents à l'étranger. Dans un premier temps, au Canada, dès 1888 et en Egypte de 1890 à 1914. Les Frères de Saint Gabriel vont connaître un fort développement international à la suite de la dissolution de la congrégation en 1903. L'administration générale s'installe en Belgique. Certains membres de la congrégation restent en France mais ne peuvent plus vivre en communauté, ni porter leurs habits religieux. D'autres font le choix de partir à l'étranger. En Europe, ils s'installent en Suisse, Pays-Bas, Angleterre mais surtout en Belgique, en Italie, en Espagne où ils s'organisent en provinces qui existent encore en Espagne. Ils s'établissent également sur le continent asiatique, en Thaïlande (1901), et en Inde (1903), mais aussi en Afrique, au Gabon et à Madagascar, où ils sont encore présents aujourd'hui contrairement à l'Ethiopie où ils partent en 1935¹. En 1936, les Frères de Saint Gabriel se rendent également au Congo belge (aujourd'hui République démocratique du Congo) et à Singapour. D'autres implantations suivront : le Brésil (1949), le Sénégal (1954), la Malaisie (1955), le Sri Lanka (1956), l'Irak, le Congo et le Centre-Afrique (1957), la Colombie (1961), le Pérou (1962), le Cameroun (1964), le Rwanda (1965), la République de Guinée en 2000, le Burundi (2006), le Burkina Faso (2007)².

A leur fondation au XVIII^e siècle, les Frères étaient encore peu nombreux mais leur nombre n'a cessé de croître au fil des siècles (184 en 1850 ; 1027 en 1900 et 1800 en 1966). Aujourd'hui, ils sont répartis en 30 pays et en 16 provinces religieuses : une en Amérique, quatre en Afrique, deux en Europe et neuf en Asie³.



© Saint Gabriel, Enseignement Formation

¹ Site des Frères de Saint Gabriel,

<https://www.freres-saint-gabriel.org/freres-de-saint-gabriel/historique/de-1842-a-nos-jours/de-1900-a-1945https://www.freres-saint-gabriel.org/freres-de-saint-gabriel/historique/de-1842-a-nos-jours/de-1900-a-1945>

² Ibid, <https://www.freres-saint-gabriel.org/freres-de-saint-gabriel/historique/de-1842-a-nos-jours/de-1946-a-1965>

³ Ibid

Parmi les centres d'enseignements des Frères de Saint Gabriel dans l'Ouest, il y a :

- l'Institut Saint Gabriel (Saint Laurent sur Sèvre, 85) :

L'Institut Saint Gabriel, créé en 1938 par les Frères à Saint Laurent sur Sèvre, est le premier pensionnat établi par les Frères. Au début, le premier pensionnaire vit avec les novices et suit les cours de l'école paroissiale. L'arrivée d'autres élèves incite le Frère Augustin, directeur des Frères, à organiser le pensionnat et lui donner un statut légal. Son ouverture est officielle en 1840. Cette institution s'est considérablement développée depuis sa création. L'enseignement dispensé, centré au départ sur les cours élémentaires, s'est élargi au fil du temps. Les Frères, remettant en question la prééminence des études classiques et se détournant du latin, sont parmi les premiers à proposer un enseignement professionnel permettant une insertion directe dans la vie active. Depuis la fin du XIXe siècle, l'Institut Saint Gabriel forme des experts-géomètres, mais des cours d'agriculture, de commerce ou d'arts industriels (forge, menuiserie...) sont aussi dispensés.



© Frères de Saint Gabriel, province de France

- Institution Notre Dame de la Forêt (La Mothe Achard, 85) :

Au cœur d'un domaine de 80 hectares "La Forêt", se dresse un château Renaissance construit à la fin du XIXe siècle. Ce domaine est la propriété des barons De Brandois, puis de Madame veuve Eriau. Quand éclate la Première Guerre mondiale, le fils de cette dernière lui demande de consacrer le domaine à une bonne cause s'il ne revient pas de la guerre. Son fils étant tué durant le conflit, Madame Eriau lègue son domaine à l'Institut des Frères de Saint Gabriel. Au même moment, le syndicat des agriculteurs, qui souhaite implanter un établissement d'enseignement agricole, convint les Frères de transformer le domaine en école agricole. Pour les Frères, c'est un moyen de s'éloigner du contrôle et du sectarisme des pouvoirs publics. La société immobilière et agricole, propriétaire légale du domaine, entreprend la construction d'un bâtiment scolaire et l'école ouvre ses portes en 1924. Son directeur-fondateur à sa tête pendant 64 ans, le Frère Henri Buton, développe considérablement l'institut et sa renommée dépassera les frontières du département et de la région. Il organise notamment des cours agricoles par correspondance et crée la première station météorologique de France. Les Frères publient également des plaquettes, dont *L'exploitation familiale agricole*, chance de la France en 1953 et récompensée par le ministère de l'Agriculture. En 1966, face au nombre grandissant d'élèves, l'école déménage à la Roche sur Yon au lieu-dit les Etablières dont il prendra le nom.

- Lagarde, Avrillé (49) :

Le château de la Garde, construit en 1858, est acquis en 1960 par une société immobilière et devient le scolasticat Notre Dame d'Espérance, avant d'abriter une école de formation pour les instituteurs de l'enseignement catholique jusqu'en 2016.

- Ecole Saint Augustin à Angers :

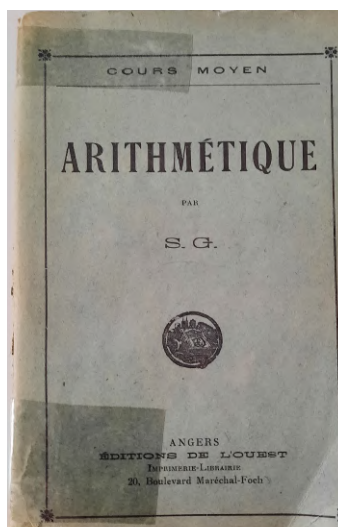
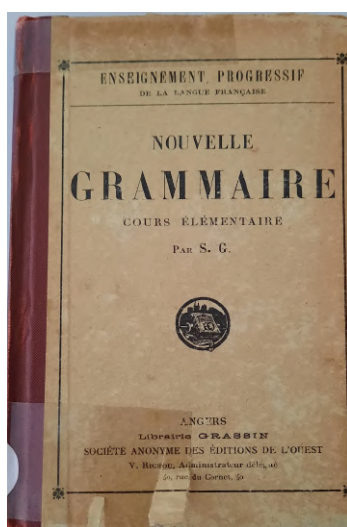
Ouverte en 1967, cette école existe encore aujourd'hui et appartient toujours au réseau d'établissements placés sous l'autorité des Frères de Saint Gabriel.

Les documents légués par les Frères de Saint Gabriel proviennent de fonds de la Hillière, propriété de la congrégation depuis 1952, qui abrite depuis 1976 une maison de repos et une infirmerie où se retirent les Frères âgés (auparavant, ils se retiraient à la maison mère à Saint Laurent sur Sèvre). Les Frères, souvent d'anciens instituteurs, possédaient de nombreux ouvrages scolaires qu'ils ont emmenés avec eux à la Hillière. Ce sont ces documents que les Frères ont décidé de remettre à l'ICES en 1996.

D'autres manuels proviennent du Boistissandeau. Ce château du XVI^e siècle, situé aux Herbiers, a été offert par la comtesse de La Morinière en 1942 à la congrégation des Frères de Saint Gabriel, lesquels cherchaient un lieu pour héberger leurs novices. Les frères vont agrandir le domaine pour y installer leur Noviciat, puis un Juvénat en 1967. Depuis 1970, Boistissandeau est une maison de repos pour les Frères retraités. Le domaine est racheté par le Conseil général de la Vendée en 2003.

Focus : Manuels scolaires des frères de Saint Gabriel

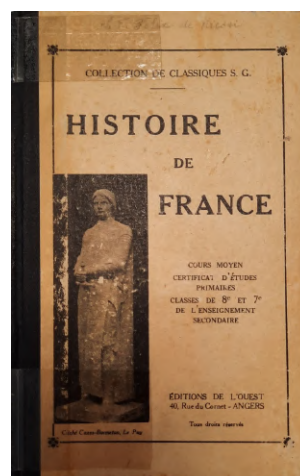
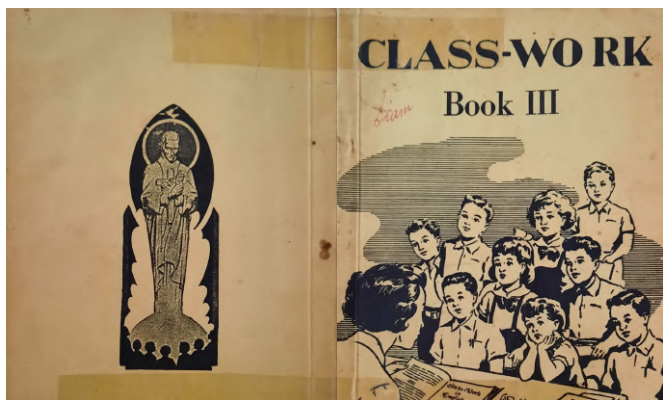
Les frères de Saint Gabriel ne se limitent pas à faire la classe. Ils rédigent également des manuels scolaires. On retrouve des livres spécialisés pour l'enseignement et l'accompagnement des personnes sourdes, mais aussi d'autres ouvrages dit Classiques de Saint Gabriel qui paraissent sous le sigle S.G. Ainsi, au XIXe siècle, les frères produisent une quinzaine de titres contre une vingtaine dans la première moitié du XXe siècle. Ces livres concernent la majorité des disciplines enseignées dans les écoles puisqu'il y a des titres pour l'enseignement du français (deux titres pour l'orthographe, neuf pour la grammaire, six pour la lecture dont la méthode de lecture en douze tableaux du frère Théotime utilisée jusqu'en 1939), neuf titres en arithmétique dont le plus connu est celui de F.Jérémie et également en Histoire de France avec cinq titres et Morale et éducation civique. Sans oublier, l'Histoire Sainte et des titres sur la vie de Jésus-Christ⁴. Parmi les ouvrages les plus connus des frères de Saint Gabriel, il y a un livre de français "La Progressive" ou "Nouvelle méthode d'écriture" rédigé par Frère François-Régis en 1845. Cette méthode se divise en sept cahiers (un pour l'écriture ronde, cinq pour la cursive et un pour la bâtarde et la gothique). Cette méthode est un véritable succès. Elle sera actualisée en 1899 et servira jusqu'à la seconde guerre mondiale⁵.



À gauche : *Nouvelle grammaire : enseignement Arithmétique : cours moyen / par progressif de la langue française : S.G (1928) / Editions de l'Ouest, cours élémentaire / par S. G Angers*

À droite : *Arithmétique : cours moyen / par S.G (1928) / Editions de l'Ouest, Angers*

Class-Work Book III, par S.G (1960)/ Nai prayoon phisanaka, Bangkok



Histoire de France : cours moyen - certificat d'études primaires - classes de 8e et 7e de l'enseignement secondaire

⁴ Ibid, <https://www.freres-saint-gabriel.org/province-de-france/sources-educatives/les-classiques-saint-gabriel>

⁵ Ibid, <https://www.freres-saint-gabriel.org/province-de-france/sources-educatives/les-classiques-saint-gabriel/la-methode-decriture>

D'autres institutions ont également fait don d'ouvrages. C'est le cas des Filles de la Sagesse, membres des Compagnons de Montfort. Cette congrégation fondée par Louis-Grignon de Montfort et Marie-Louis Trichet à Poitiers avant de s'installer à Saint Laurent sur Sèvre, s'est aussi dotée d'une mission d'éducation et hospitalière.

On retrouve également des ouvrages provenant de l'Institut Richelieu, collège qui ouvre ses portes en 1856, après que Monseigneur Baillès, évêque de Luçon, décide à la suite de la loi Falloux instituant la liberté de l'enseignement, de construire un établissement dans la ville épiscopale de Luçon. Cette institution est dirigée par les Pères Eudistes et les Pères du diocèse. Le collège sera transféré à la Roche sur Yon pour fusionner avec l'Institution Sainte-Marie des Frères des Écoles chrétiennes, avant de devenir un collège mixte avec une section d'éducation spécialisée à la suite de la restructuration des Établissements privés Yonnais. Enfin, l'Institut l'Aubépine, créé en 1964 pour former les professeurs de l'enseignement catholique à la Roche sur Yon, a également contribué à l'enrichissement du fonds.

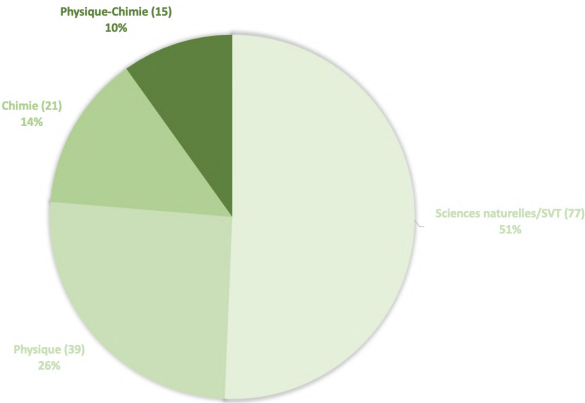
Des personnalités liées au monde de l'éducation ont participé à la constitution de ce fonds comme André Duret, professeur d'histoire au collège et lycée des Ursulines de Luçon et ancien directeur du département d'Histoire de l'ICES ou encore René Renou, professeur d'histoire moderne.

1-2- Description générale du fonds

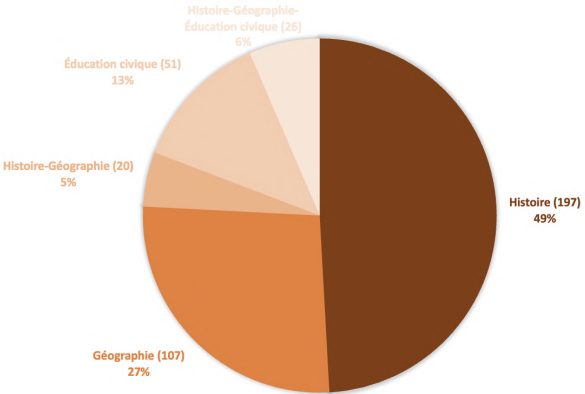
Réunissant plus de 1 600 ouvrages, ce fonds est d'une grande richesse par la variété de documents qui le composent (manuels, livres du maître, cahiers pratiques, livres de lecture, cahiers d'exercices), mais surtout par l'étendue des disciplines concernées. En effet, toutes les matières enseignées dans les écoles sont présentes : l'histoire, la géographie, la morale, l'éducation morale et civique, les mathématiques (arithmétique, système métrique, géométrie, cosmographie...) , les sciences physiques, la science et vie de la terre, le français (lecture, orthographe, grammaire, écriture...), la rhétorique, le latin, le grec, les langues vivantes (anglais, espagnol, allemand, italien, néerlandais) et les arts plastiques.

Un des éléments remarquables de ce fonds est également la collection de livres scolaires d'Afrique, produits pour faire la classe notamment par les missionnaires dans les pays africains francophones.

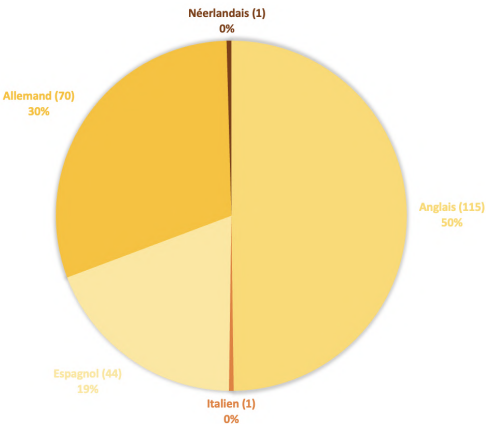
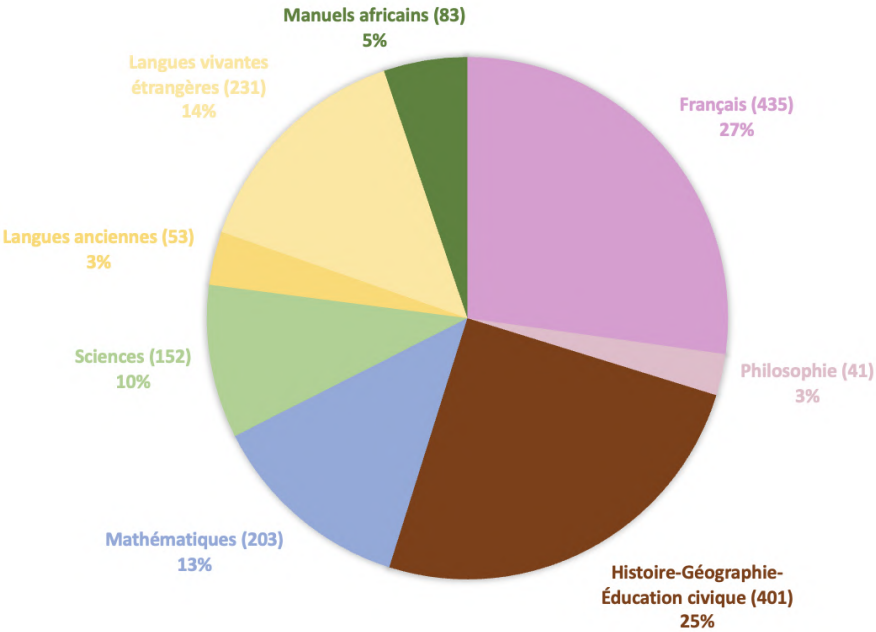
Répartition des manuels par matières



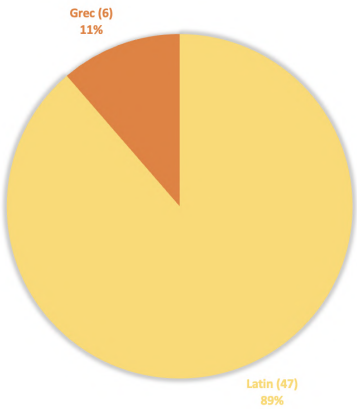
Détail des manuels de sciences



Détail des manuels d'histoire-géographie



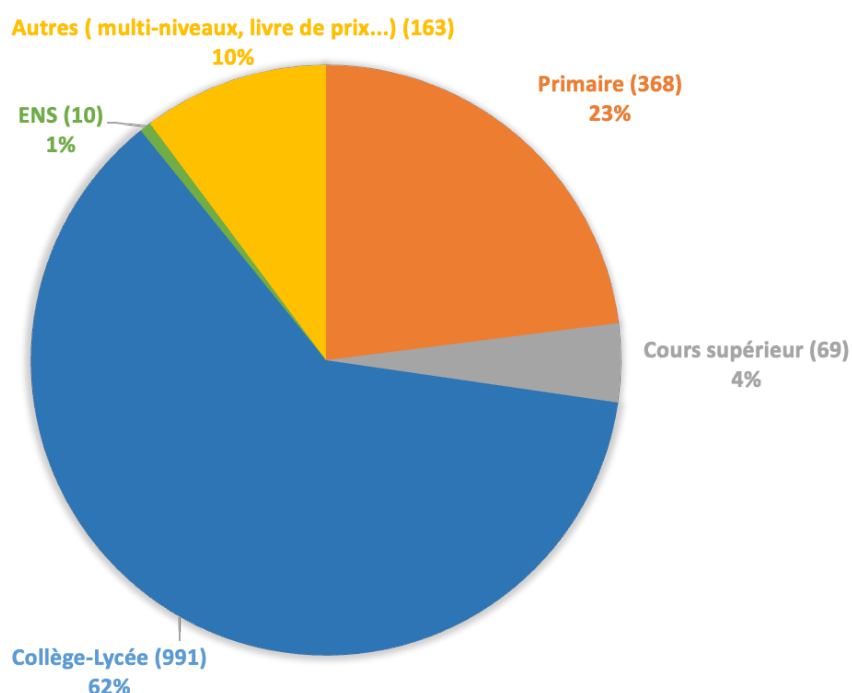
Détail des manuels de langues vivantes



Détail des manuels de langues anciennes

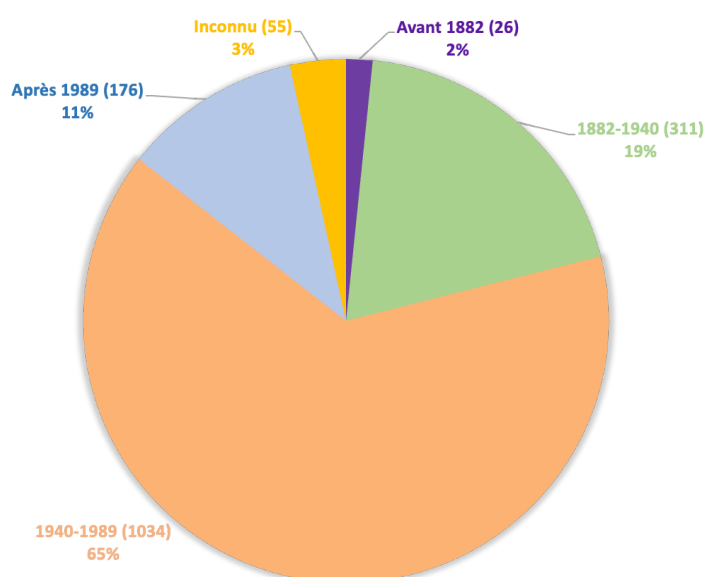
De même, tous les niveaux scolaires sont représentés : les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, le certificat d'étude primaire, les collèges et lycées techniques, mais également les écoles normales supérieures...

RÉPARTITION PAR NIVEAUX



En ce qui concerne les périodes d'édition, les manuels s'étendent de la première moitié du XIXe siècle (1832) au XXIe siècle pour les plus récents.

RÉPARTITION PAR DATES



La majorité des ouvrages constituant ce fonds sont des spécimens, c'est-à-dire des livres envoyés gratuitement ou à un faible coût par les maisons d'édition aux enseignants afin de faire connaître les ouvrages qu'ils proposent.

Un inventaire de ces manuels a été réalisé par disciplines et par niveaux scolaires.

1-3- L'intérêt du fonds

Ce fonds est une source documentaire pour les chercheurs, les étudiants, mais il est également mis à la disposition de l'ensemble des personnes intéressées par le sujet de l'éducation et de l'enseignement en France. En effet, les documents, très divers (par leurs matières, leurs niveaux scolaires, leurs périodes de publications), composant ce fonds deviennent de véritables outils et supports d'analyse et d'étude sur différents éléments.

Ils peuvent apporter, dans un premier temps, de nombreuses données sur les évolutions de l'enseignement, sur l'organisation de l'école et sur les programmes scolaires en France, mais également mettre en avant les différentes méthodes et les pratiques pédagogiques utilisées au fil des années.

Dans un second temps, au-delà des données sur les aspects pédagogiques, les livres scolaires sont de véritables documents d'histoire qui fournissent des éléments sur l'évolution et les aspects de la société principalement au XIXe, XXe et XXIe siècles. De même, ils montrent l'état des connaissances d'une époque. Enfin, les livres scolaires, par leur usage et par leur fonction, sont des outils servant à connaître les différentes idéologies aux fils des siècles.

2 - Le système scolaire français aux XIXe et XXe siècles

2-1- Organisation du système éducatif en France

Au XIXe siècle, deux types de systèmes scolaires cohabitent en France : les écoles primaires où sont généralement scolarisés les enfants dits “du peuple” et les établissements secondaires, plus rares et payants, accueillant plutôt des fils de notables. On parle d'ordre du primaire et d'ordre du secondaire (ces appellations ne sont pas équivalentes aux degrés de scolarisation que nous connaissons aujourd'hui). En dépit de la loi Guizot sur l'instruction primaire, votée en 1833, l'enseignement connaît une organisation lente.

Premières organisations de l'école en France

Loi Guizot sur l'instruction primaire (1833) : première véritable tentative d'organisation de l'école primaire et établissant la liberté de l'enseignement, la loi Guizot oblige les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école primaire élémentaire de garçons. La loi instaure une forme de contrôle de l'État, garant de l'application des programmes scolaires avec l'instauration d'un comité chargé de surveiller et d'encourager l'instruction primaire. Elle exige également que tout instituteur possède un brevet de capacité et appuie la création d'une école normale d'instituteurs dans chaque département. Le texte distingue l'instruction primaire élémentaire qui « comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures » et l'instruction primaire supérieure qui comprend notamment des éléments de mathématiques, de sciences de la nature, d'histoire et de géographie.

Loi Falloux relative à l'enseignement (1850) : connue pour ses dispositions sur la liberté de l'enseignement, la loi Falloux donne une place plus large à l'enseignement catholique dans les écoles primaires. Des évêques siègent au conseil supérieur de l'instruction publique et au conseil d'académie. Le texte complète la loi Guizot en instaurant des écoles de filles dans chaque commune de plus de 800 habitants, confiées généralement à des congrégations religieuses.

Vers une école gratuite, laïque et obligatoire

Sans obliger la gratuité des écoles primaires, la loi Falloux comme la loi Guizot instaure la gratuité de l'enseignement “à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de payer” (loi Falloux)

En octobre 1870, Jean Macé, fondateur de la ligue de l'enseignement (1866) lance une pétition en faveur de la laïcité de l'école, qui récolte 1 267 000 signatures. Dans les premiers mois de l'instauration de la IIIème République, plusieurs écoles laïques ouvrent à Paris.

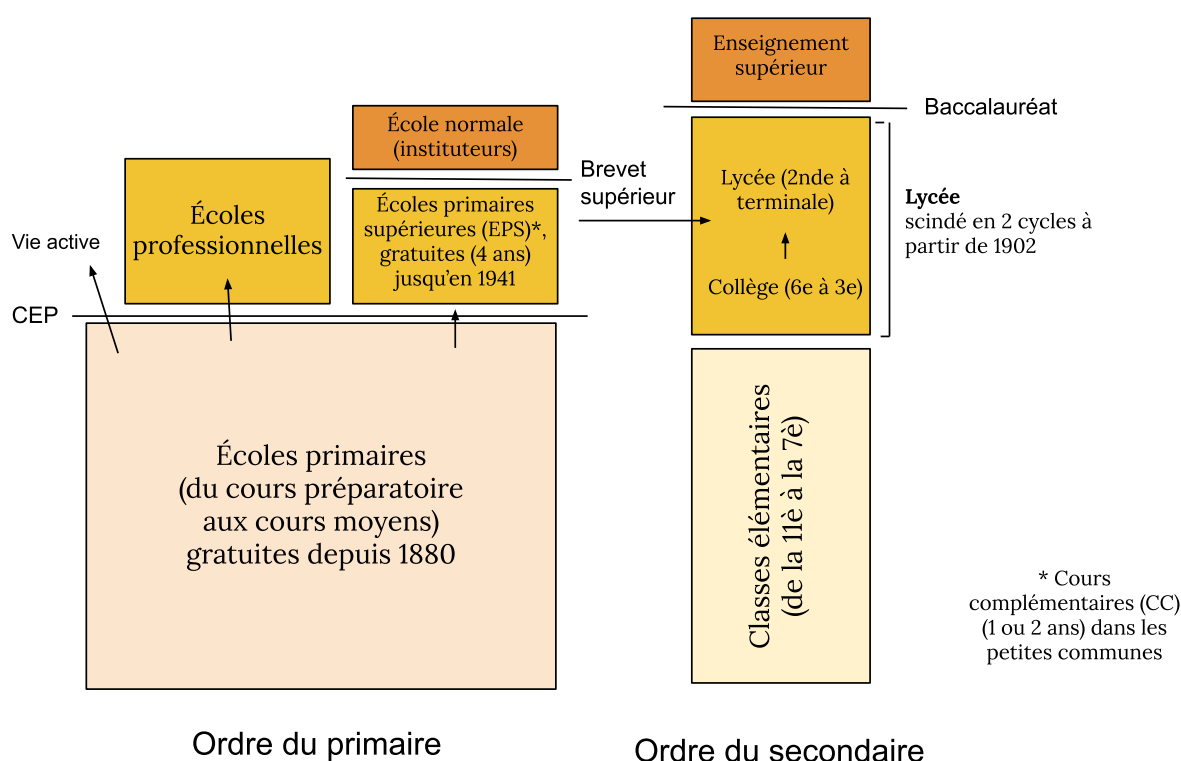
Loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques (16 juin 1881) et loi sur l'enseignement primaire obligatoire (28 mars 1882), dites lois Ferry du nom du Ministre de l'instruction publique et Président du conseil : l'enseignement primaire public est rendu gratuit, obligatoire jusqu'à 13 ans et laïc. Dans la continuité de la loi Guizot, les lois Ferry maintiennent et consolident les écoles primaires

supérieures. Elles instaurent le certificat d'études primaires, qui sanctionne la fin de l'instruction primaire.

Malgré l'instauration de la gratuité scolaire, Jules Ferry conserve le caractère payant des classes élémentaires du secondaire. Ces classes créent une inégalité sociale, conduisant les enfants de la bourgeoisie à entrer plus facilement dans l'enseignement secondaire et au lycée.

Loi Goblet (30 octobre 1886) : la loi complète les lois Ferry en confiant l'enseignement des écoles publiques à des instituteurs exclusivement laïcs. Elle redéfinit l'organisation de l'ordre du primaire en parallèle de l'ordre secondaire et organise la gestion d'écoles maternelles.

L'école de la IIIe République (de 1870-80 à 1940)



Chaque ordre possède ses propres diplômes : le baccalauréat pour le secondaire, le certificat d'études primaires et le brevet supérieur pour le primaire, ses propres enseignants et sa coutume pédagogique, mais surtout son public scolaire.

Les écoles primaires supérieures (ou cours complémentaires) permettent d'offrir des études plus longues aux enfants d'artisans, de commerçants ou d'employés qui ont besoin de formations plus poussées que le certificat d'études.

La scolarisation élémentaire est presque achevée quand Jules Ferry la rend obligatoire par la loi du 16 juin 1881. Mais la scolarisation reste souvent superficielle : elle est trop brève et trop irrégulière. Les élèves n'entrent pas toujours à l'école à 6 ou 7 ans et la quittent souvent à 12 ans. A la campagne, les enfants vont moins à l'école qu'en ville et les plus défavorisés

ne peuvent renoncer au salaire que peuvent apporter les enfants. Il faut attendre l'instauration des allocations familiales en 1932 et 1939 pour que l'obligation scolaire puisse réellement être respectée.

Réformes successives du XXe siècle

En 1902, une réforme divise l'enseignement secondaire en 2 cycles : le collège (premier cycle) de la 6e à la 3e, et le lycée (second cycle), de la seconde à la terminale. Cette réforme crée une passerelle entre les EPS et l'enseignement secondaire en devant permettre aux élèves d'y entrer à deux niveaux : en 6e pour les élèves de 7e (classe élémentaire payante) ou en seconde pour les élèves qui terminent trois années d'EPS. Le premier cycle est séparé en deux sections : A avec latin et B sans latin ; et 4 sections au second cycle.

Loi Jean Zay (1936) : l'âge obligatoire de scolarisation est repoussé de 13 à 14 ans. La loi modifie les programmes scolaires pour rapprocher les classes élémentaires de l'enseignement secondaire et l'école primaire. Elle laisse des libertés d'initiatives aux instituteurs et souhaite favoriser la poursuite d'études des élèves issus des EPS en proposant des réorientations en cours d'études.

Jean Zay propose de supprimer les classes élémentaires payantes afin de créer une école unique, mais se heurte aux défenseurs de l'enseignement secondaire.

En 1941, l'école primaire supérieure devient le collège classique et moderne.

Réforme Berthoin et théorie du capital humain (1959) : la réforme prolonge l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Un cycle d'observation de deux ans (6e et 5e) est mis en place afin d'orienter les élèves à la fin du cycle vers un enseignement adapté au mérite et non aux origines sociales. Il est complété en 1963 par un cycle d'orientation (4e et 3e).

Réforme Capelle-Fouchet (1963) : création des collèges d'enseignement secondaire (CES) à côté des collèges d'enseignement général (CEG).

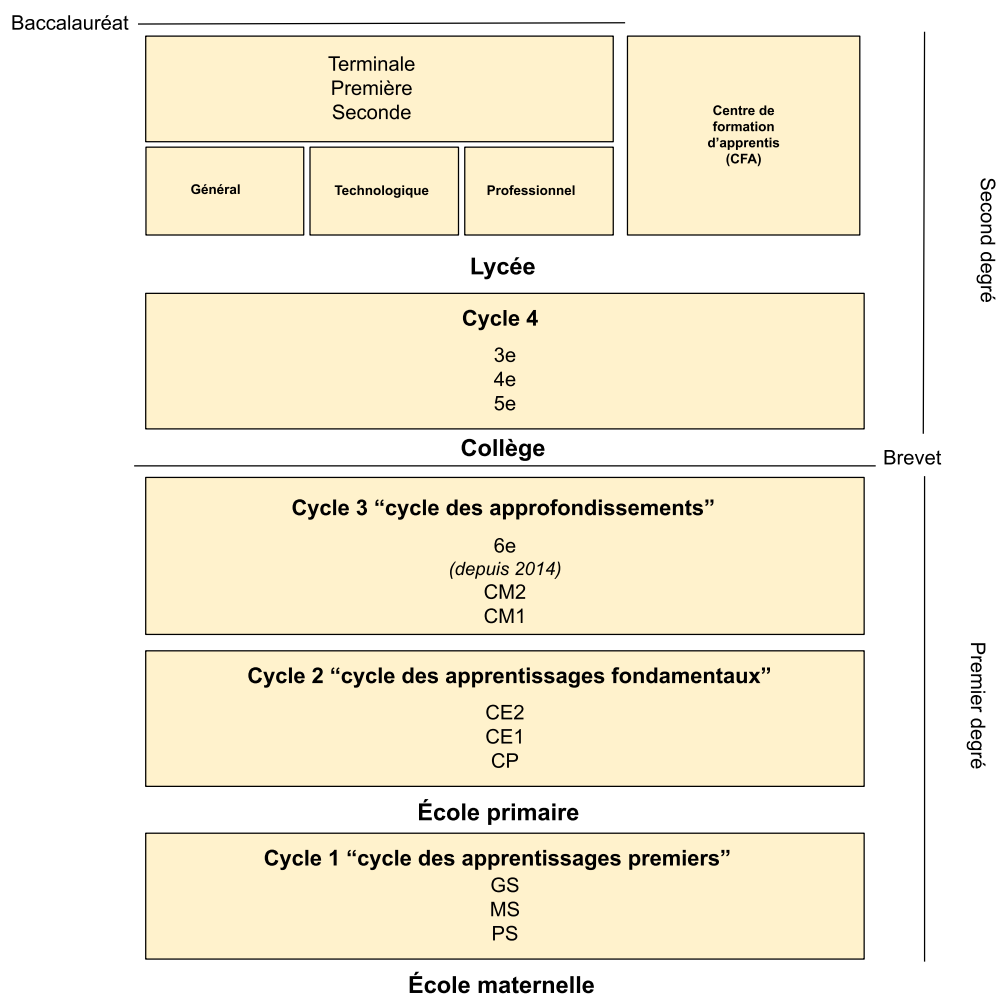
En **1965**, face à l'augmentation des candidats, l'examen du baccalauréat est simplifié. Cinq sections (A, B, C, D, E) sont définies et mises en place à partir de 1968. Elles sont remplacées en 1995 par les filières L, ES et S. Le bac technologique et le brevet d'études professionnelles (BEP) sont également instaurés. L'épreuve anticipée de français (classe de 1ère) est instituée en 1969. Le bac professionnel est établi en **1985**.

Loi Haby (1975) : René Haby crée un collège unique en réunissant les CES et CEG. Il prévoit la gratuité du collège pour tous. Au-delà du collège, les établissements du second cycle prennent le nom de "lycées" (les collèges d'enseignement technique (CET) deviennent les lycées d'enseignement professionnel). La mise en œuvre de la loi est très contestée.

Le système scolaire n'est plus structuré en deux réseaux parallèles, primaire et secondaire, mais en trois niveaux successifs : écoles primaires, collèges et lycées. Cependant, les contenus d'enseignement et les corps enseignants ne sont pas unifiés.

Des ordres aux cycles : une nouvelle organisation scolaire

Loi Jospin d'orientation sur l'éducation (1989) : la loi modifie l'organisation du système éducatif français. La scolarité est à présent organisée en cycles : trois cycles pour le primaire, trois cycles pour le collège et des cycles plus ou moins nombreux au lycée en fonction des filières.



2-2- L'enseignement libre en France

“En France, le service public d'enseignement coexiste avec des établissements privés, soumis au contrôle de l'État et pouvant bénéficier de son aide (en contrepartie d'un contrat signé avec l'État).”⁶

L'enseignement “libre” ou “privé” bénéficie d'une autonomie plus ou moins large par rapport à l'enseignement “public”. La liberté d'enseignement, proclamée dans la charte de 1830, désigne la liberté d'enseigner - et liberté de se faire enseigner - selon les méthodes et programmes de son choix. Mais, s'agissant de l'éducation de la population et essentiellement des enfants, un minimum de contrôle de l'État s'impose.

Entre la création de l'Université impériale par Napoléon Bonaparte, instaurant monopole et contrôle de l'État sur les institutions d'enseignement secondaire et la loi Falloux de 1850, l'influence de l'Église est très limitée dans l'enseignement secondaire. En revanche, les écoles primaires, abandonnées par l'État et laissées à la charge des communes et de l'Église, sont majoritairement gérées par les églises, jusqu'à la loi Guizot, en 1833, qui donne à l'État la direction générale de l'enseignement primaire.

Recherche d'équilibre entre Église et État sur l'instruction

En 1833, la loi Guizot indique que “l'instruction primaire est privée ou publique” (article 3) et précise que les “écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent, en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'État” (article 8). La loi pose ainsi, dans l'enseignement primaire, le principe de liberté d'enseignement, qui sera consacrée et étendue à l'enseignement secondaire, par la loi Falloux en 1850. La loi définit la différence entre les écoles publiques, “fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'État” et les écoles libres, “fondées et entretenues par des particuliers ou des associations” (article 17). La distinction entre privé et public n'a pas réellement de signification religieuse : “l'instruction morale et religieuse” figure au programme des deux types d'établissements et, dans les deux cas, le clergé est associé à la surveillance des écoles. En revanche, la loi Falloux donne une place plus large aux catholiques : des évêques siègent au Conseil supérieur de l'instruction publique à côté des conseillers d'État et les curés sont chargés de l'inspection des écoles, conjointement avec le maire. De plus, les instituteurs des écoles libres ne sont pas tenus de présenter les mêmes diplômes que ceux de l'enseignement public : les congréganistes peuvent enseigner s'ils sont titulaires d'un diplôme de bachelier, d'un certificat de stage ou s'ils sont ministres d'un culte, et les religieuses peuvent être en possession d'une simple lettre d'obédience de l'évêque.

Création d'écoles libres par les associations et congrégations religieuses

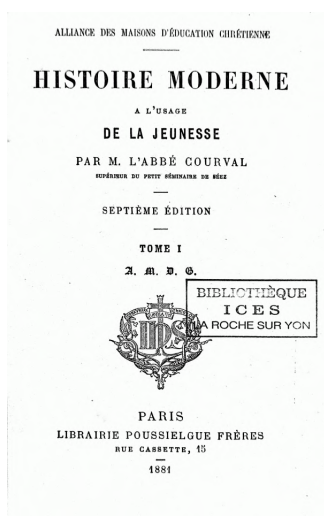
Au XIX^e siècle, l'enseignement libre est essentiellement un enseignement laïc ou congréganiste. Les évêques créent peu d'écoles, l'Église se satisfaisant de l'inscription de l'instruction religieuse dans les programmes et d'une présence importante du clergé dans les différents conseils administratifs, permettant une large influence de l'Église sur

⁶ education.gouv.fr <https://www.education.gouv.fr/les-grands-principes-du-systeme-educatif-9842>

l'éducation. Les congrégations enseignantes ont notamment joué un rôle essentiel dans l'instruction des jeunes filles, alors que l'État ne s'en occupe que tardivement.

En 1866, Jean Macé, journaliste et enseignant, fonde la Ligue de l'enseignement, en faveur de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité scolaire, très critiquée par les évêques. Est alors fondée, en 1867, la Société générale d'éducation, d'abord groupe de pression qui se lance dans la création d'écoles primaires privées après les lois Ferry de 1881-1882 et plus encore après la loi de 1904, interdisant aux congrégations d'enseigner. La Société représente le point d'organisation et de coordination de l'enseignement libre.

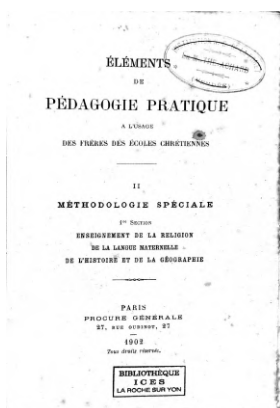
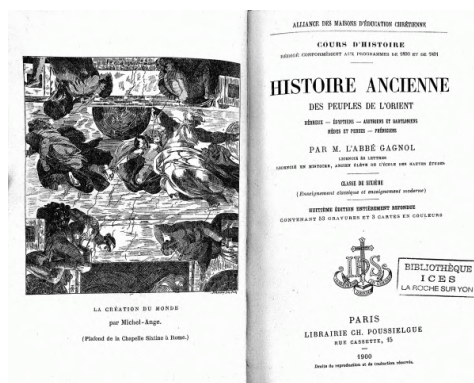
Focus sur les congrégations religieuses enseignantes et les associations



- l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, fondée en 1871, réunissant les chefs d'institution afin de définir des perspectives pédagogiques et contribuer à la formation des enseignants : elle publie, avec les maisons d'éditions Poussielgue et Gigord, de nombreux manuels de grecs, latins et français, mais aussi de sciences, d'arithmétique et de formation pédagogique.

À gauche : *Histoire moderne : à l'usage de la jeunesse. Tome I* / par M. l'abbé Courval,... Paris : Librairie Poussielgue, 1881.

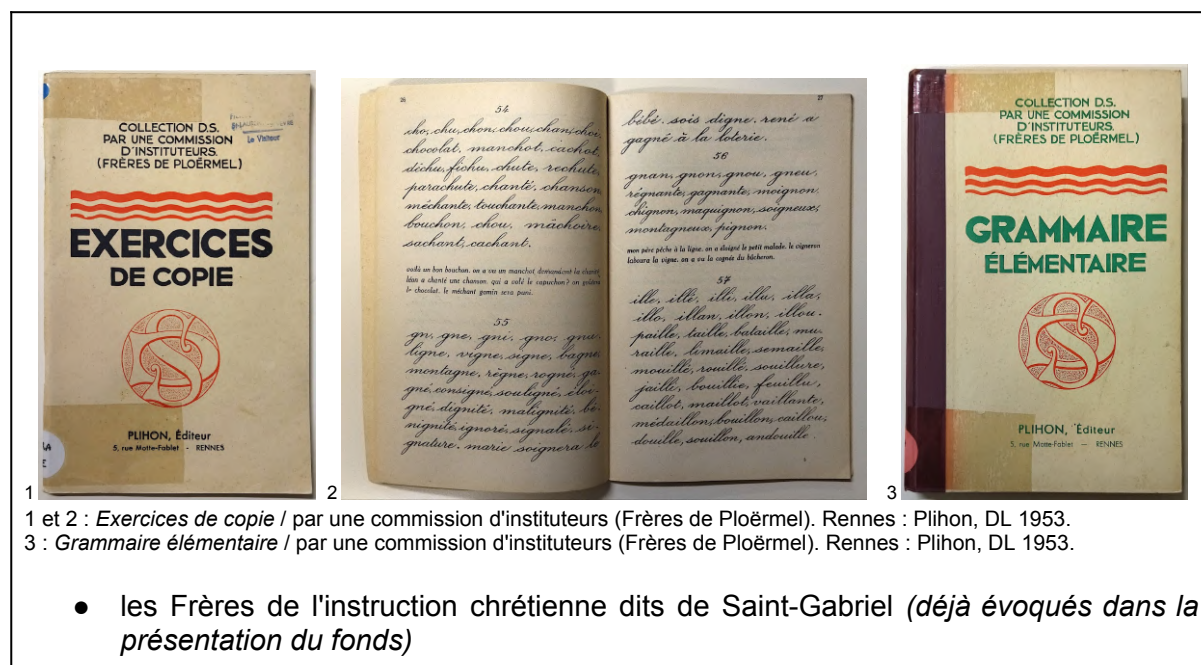
À droite : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient [...]* / par l'abbé Gagnol,... Paris : Librairie Ch. Poussielgue, 1900.



- les Frères des écoles chrétiennes, congrégation fondée en 1680 par Jean-Baptiste La Salle, destinée à l'enseignement, notamment des plus défavorisés. Jean-Baptiste de La Salle se consacre à l'instruction des plus pauvres et à la formation des maîtres et appuie l'ouverture de plusieurs écoles. Il publie des manuels scolaires, dont un *Syllabaire français*, en 1698, et des traités de pédagogie. Exilés à partir de 1881, et surtout après la loi de 1904, l'activité des Frères s'est étendue dans le monde entier.

Éléments de pédagogie pratique à l'usage des frères des écoles chrétiennes. II, Méthodologie spéciale. 1re section. Enseignement de la religion, de la langue maternelle, de l'histoire et de la géographie, Paris : Procure générale, 1902.

- les Frères de l'instruction chrétienne dits de Ploërmel, congrégation fondée en 1819 par l'abbé Jean-Marie de La Mennais et l'abbé Gabriel Deshayes dans l'objectif de former des maîtres chrétiens et d'ouvrir des écoles rurales en Bretagne. Certains Frères sont envoyés enseigner dans les colonies françaises, telles que la Martinique et la Guadeloupe. Les Frères rédigent leurs propres manuels, notamment en mathématiques, en agriculture et en français (les Frères exigent une maîtrise parfaite de la grammaire et de l'écriture).



Laïcisation de l'école publique et reprise en main par l'Église des écoles privées

C'est essentiellement après les lois de 1886 et 1904 que l'Église tente de reprendre la main sur l'enseignement et que les évêques prennent en charge les écoles privées catholiques. En 1882, la loi dite "Ferry" rend l'instruction primaire obligatoire et l'enseignement public laïc. L'instruction morale et religieuse devient l'instruction morale et civique et il est stipulé que "l'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées". Elle est complétée, en 1886, par la loi Goblet, qui laïcise le personnel enseignant des écoles publiques, remplaçant les congréganistes.

"Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics, c'est-à-dire fondés et entretenus par l'Etat, les départements ou les communes, ou privés, c'est-à-dire fondés et entretenus par des particuliers ou des associations." (loi Goblet)

En juillet 1904, les congrégations religieuses sont interdites d'enseigner, par la loi dite "loi Combes". L'enseignement congréganiste est supprimé (les établissements doivent être fermés dans les dix ans), mais pas l'enseignement privé. 4000 Frères des écoles chrétiennes s'exilent pour garder leur rôle d'instituteurs. En 1905, c'est la loi de séparation des Églises et de l'État qui est votée, garantissant la liberté de conscience et la neutralité religieuse de l'État, qui "ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" (article 2).

Tentatives d'organisation de l'école privée catholique

Au début du XXe siècle, l'enseignement privé est encore organisé localement. Il n'existe pas d'administration centralisée, malgré la mise en place d'une coordination au niveau national avec la création de la Société générale d'éducation, en 1867. En 1908, une charte de l'enseignement libre diocésain est adoptée dans le but de réglementer l'enseignement catholique, sur le plan institutionnel (choix des instituteurs, salaires...) et pédagogique (choix des livres scolaires et des contenus d'enseignement). Des directeurs diocésains sont chargés de veiller à l'application des lois scolaires, de contrôler

l'enseignement religieux, de favoriser le développement des établissements de formation des maîtres, de veiller à la propriété des bâtiments et aux ressources financières. Un Comité national de l'enseignement est fondé en 1931, rassemblant les différentes structures de l'enseignement libre (alliance des maisons d'éducation chrétiennes, associations de parents, syndicats...), sous la responsabilité des évêques.

Parenthèse du régime de Vichy

Le régime de Vichy (1940-1944) fait revenir la religion catholique et les "devoirs envers Dieu" à l'école. Il abolit l'interdiction d'enseigner pour les congrégations et étend les bénéfices de la Caisse des écoles publiques aux écoles libres. Une loi de janvier 1941 autorise les communes à subventionner les écoles privées, qui reçoivent également une subvention de l'État en novembre 1941.

Organisation des écoles privées à côté des écoles publiques

Au lendemain de la guerre, l'enseignement catholique est en difficulté, faute de moyens financiers. En 1949, le président de la Ligue de l'enseignement, Albert Bayet, relance l'idée d'une intégration de l'enseignement privé dans l'enseignement public. Plusieurs lois d'aides aux écoles privées sont adoptées, notamment en septembre 1951 : la loi Marie, qui étend le bénéfice des bourses d'État aux élèves de l'enseignement privé, et la loi Barangé, accordant une allocation forfaitaire de 1000 francs par trimestre à chaque enfant scolarisé, gérée par une caisse départementale pour le public et par l'association des parents d'élèves dans le privé.

En 1959, la loi Debré distingue trois types d'établissements d'enseignement privé :

- les établissements hors contrats, libres du contenu des enseignements dispensés ;
- les établissements privés sous contrat avec l'État, libres du recrutement des enseignants, salariés du droit privé mais rémunérés par l'État, et dont les dépenses de fonctionnement ne sont pas prises en charge par l'État ;
- les établissements privés sous contrat d'association avec l'État, où les enseignants sont recrutés par concours comme dans l'enseignement public et où les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État en contrepartie d'un contrôle pédagogique.

Ainsi, tout établissement privé qui sollicite une aide de l'État doit accepter un contrôle de ce dernier. De plus, un bureau, plus tard sous-direction de l'enseignement privé, est créé au ministère de l'Éducation nationale.

À partir de 1960, avec la mise en place progressive des contrats avec l'État, l'enseignement privé catholique se structure, avec sa propre administration. En 1965, l'enseignement catholique accentue son aspect religieux en se dotant d'un statut, qui remplace l'appellation "enseignement libre" par "enseignement catholique".

En 1977, la loi Guerneur vient compléter la loi de 1959 en donnant aux enseignants du privé les mêmes avantages sociaux que ceux de l'enseignement public. Elle augmente la part de l'État dans les dépenses de fonctionnement et autorise l'État à subventionner les constructions scolaires et les équipements des écoles.

L'enseignement catholique est aujourd'hui largement majoritaire au sein de l'enseignement privé sous contrat. Une certaine concurrence perdure entre privé et public dans le cadre de l'offre et de la demande locale d'éducation.

3 - Les livres et éditeurs scolaires

3-1- Qu'est-ce qu'un livre scolaire ?

Terminologie et typologie

La terminologie sous laquelle sont désignés les ouvrages scolaires a varié au fil des siècles. Les termes tels que livres de classe, livres d'enseignements, livres scolaires, livres élémentaires, manuels scolaires, ouvrages pédagogiques sont utilisés pour les désigner. Cependant, même s'ils sont employés dans le but de traduire une même réalité, ils ne sont pas synonymes pour autant et comportent des nuances. Il existe donc une véritable confusion dans la désignation de ces ouvrages. Ce qui est encore plus marqué entre la notion de livres scolaires et celle de manuels scolaires.

Cette confusion peut s'expliquer par la complexité du concept de livre scolaire. En effet, ces derniers ne peuvent se réduire aux manuels scolaires puisqu'il existe bien d'autres documents utilisés dans les écoles par des maîtres, des élèves et qui ne sont pas des manuels : les abécédaires, les syllabaires, les recueils, les abrégés, les précis, les grammaires, les cahiers de travaux pratiques, les rudiments, les guides, les méthodes...

Ainsi, dans les définitions récentes des livres scolaires, le choix est fait de les définir selon leurs usages et non par rapport à leur nature. La définition qui semble être la plus juste est donc celle-ci : les livres scolaires sont des "ouvrages imprimés non périodiques conçus dans l'intention de servir à l'enseignement."⁷

La confusion est également entretenue par la proximité de la définition de manuels scolaires qui est définie au départ comme "un ouvrage que l'on tient à la main ou à portée de main" ou comme "un livre qui expose les notions essentielles d'une discipline donnée, à un niveau donné" ou bien encore "les livres destinés explicitement aux classes depuis l'école élémentaire jusqu'à l'université".

Le Décret du 31 août 2004 qui tente de définir la notion de livre scolaire reste également ambigu sur la terminologie : « Sont considérés comme livres scolaires, au sens de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 10 août 1981 susvisée, les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés. La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. »⁸

⁷ GIORDANENGO, Claire. *Chapitre 9. La patrimonialisation des livres scolaires : L'exemple de la Bibliothèque Diderot de Lyon* In : *La fabrique du patrimoine écrit : Objets, acteurs, usages sociaux* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2020

⁸ Décret n° 2004-922 du 31 août 2004 modifiant le décret n° 85-862 du 8 août 1985 pris pour l'application de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000445213>

Aujourd'hui, le terme de manuels scolaires semble s'être généralisé et être plus souvent utilisé que celui de livres scolaires pour désigner l'ensemble des ouvrages servant à l'enseignement.

Les livres scolaires, outils au service de l'enseignement, s'adressent donc aux élèves de tous niveaux, mais ils s'adressent aussi aux enseignants. En effet, cette notion englobe des ouvrages spécifiques à eux comme les livres du maître (guide le professeur sur son enseignement en classe) qui accompagnent de nombreux livres scolaires. Les revues pédagogiques, les méthodes, les plans d'études peuvent aussi être intégrés.

A côté des ouvrages employés en classes, d'autres sont utilisés par les élèves à la maison afin d'accompagner et de compléter son apprentissage, sans forcément servir en classe, ce sont tous les livres parascolaires : éditions de "classiques" par des auteurs étudiés en classe, atlas, dictionnaires, cahiers de vacances, cahiers d'annales (pour préparer le brevet, le bac, les concours), ...

Missions et caractéristiques

Les livres scolaires sont des rouages et des outils essentiels au système scolaire. Les missions qui leur incombent sont donc pédagogiques. Ils doivent assurer la transmission de connaissances, de savoirs et de valeurs.

Dans le cadre de la transmission d'un enseignement, ces ouvrages répondent à 4 fonctions :

- Fonction référentielle : les livres scolaires sont des outils de traductions et d'interprétations de programmes scolaires définis au niveau national par le ministère de l'Instruction publique devenu ministère de l'Education nationale.
- Fonction instrumentale : ces ouvrages participent à l'acquisition de méthodes et de compétences grâce à des exercices, des activités, des méthodes choisis.
- Fonction documentaire : les manuels scolaires fournissent des documents de toutes formes (textuelles, iconographiques) afin de faire travailler chez l'élève une analyse critique, un esprit d'observation, de comparaison, une analyse critique afin qu'il acquière une part d'autonomie dans le travail
- Fonction idéologique et culturelle : les manuels transmettent des valeurs, la culture d'un pays. Ils participent à former une identité et une souveraineté nationales⁹.

L'élève est au centre de son apprentissage. Par les livres scolaires, l'école lui fournit un outil afin de construire lui-même son savoir. Ils permettent également d'établir une certaine uniformité dans le contenu pédagogique à l'échelle nationale. Cependant, dans les manuels, des choix et une hiérarchisation sont opérés devant l'étendue des éléments à enseigner.

Afin de donner à l'enfant l'envie de s'instruire, d'apprendre de nouvelles choses et de l'intéresser aux contenus des leçons, il faut que l'enseignement soit attrayant. C'est ce que tente de faire les manuels scolaires en étant les plus agréables possibles. L'emploi de la couleur va se généraliser : les manuels en noir et blanc vont disparaître au profit de manuels en couleurs (ou avec des teintes). Le recours aux images, photographies, schémas,

⁹ Choppin, A. (2005). L'édition scolaire française et ses contraintes : une perspective historique, 2005, http://eda.recherche.parisdescartes.fr/wp-content/uploads/sites/6/2019/03/1_1_Choppin.pdf

documents est fréquent voire désormais systématique. De même, ces documents iconographiques peuvent avoir seulement une fonction décorative, mais la plupart du temps, ils ont une visée pédagogique en complétant et illustrant un propos.

Ces livres disposent de beaucoup de titres différents, ce qui est une des caractéristiques particulières de ces ouvrages. Par exemple, en 1888, environ 1 531 titres sont utilisés dans les écoles primaires¹⁰. Ils ne peuvent donc pas être considérés comme des ouvrages rares. De même, ils sont produits en masse. Ils sont fabriqués en série avec un grand nombre d'exemplaires afin d'être distribués en grande quantité. Sur une période allant de la Révolution française aux années 1959, le nombre de ces ouvrages est estimé de 60 000 à 120 000, surtout au niveau primaire. Ils sont souvent vendus à un prix faible, voire même gratuitement avec la politique des spécimens. Par ce système, les maisons d'édition envoient massivement des manuels, livres scolaires aux enseignants, aux directeurs, aux documentalistes. Les éditeurs font, de cette manière, connaître leurs manuels notamment face à la concurrence.

Par ailleurs, les livres scolaires ne sont pas très anciens. Pour la plupart, ils sont édités entre le XIXe siècle et le XXe siècle, et sont rarement antérieurs au XVIIIe siècle.

L'Histoire des ouvrages scolaires

Au fil des siècles, les missions et les usages de ces livres scolaires ont pu évoluer. Il en va de même pour la législation et l'édition de ces ouvrages.

L'édition des manuels scolaires peut dépendre de 3 systèmes :

- Editions d'État: l'État y a un grand contrôle. Un seul manuel est autorisé et publié par lui. C'est le cas des anciens pays communistes comme l'URSS ou encore aujourd'hui l'Algérie, la Chine et le Vietnam...
- Système de l'autorisation : des éditeurs privés réalisent les livres scolaires, mais ils doivent être examinés et surtout approuvés par les pouvoirs publics pour être utilisés en classe. L'État établit des listes d'ouvrages autorisés. C'est le cas en Argentine, en Espagne, en Grèce...
- Système de liberté de choix, contrôle d'état a posteriori : C'est le système actuel de la France. Cependant, les pouvoirs publics ne perdent pas leur contrôle pour autant. En France, le ministère de l'Éducation peut interdire un ouvrage " non conforme à la Constitution, à la morale ou aux lois", mais, ce sont surtout les enseignants par le biais des spécimens qui réalisent le contrôle¹¹.

En France, ces trois systèmes se sont succédé.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les manuels scolaires étaient surtout réservés à l'éducation des élites. De même, l'enseignement était généralement dispensé par des religieux ou des précepteurs. Il n'y avait pas de manuels types ou uniformes. Les instituteurs

¹⁰ GIORDANENGO, Claire. *Chapitre 9. La patrimonialisation des livres scolaires : L'exemple de la Bibliothèque Diderot de Lyon* In : *La fabrique du patrimoine écrit : Objets, acteurs, usages sociaux* [en ligne].

¹¹ Le manuel scolaire : une tradition républicaine de J. Ferry au début des années 2000, in *Les éditeurs de l'éducation* (mise en ligne le 26 mars 2018), <https://www.lesediteursdeducation.com/pourquoi-des-manuels-scolaires/une-tradition-republicaine-de-j-ferry-a-nos-jours/>

utilisaient des livres scolaires très variés, voire parfois ils n'en utilisaient pas. Aucune législation n'était mise en place.

Pendant la Révolution française, au-delà d'assurer la transmission des connaissances et des valeurs, les manuels scolaires acquièrent une fonction plus ou moins idéologique. A cette période, les assemblées étaient conscientes de l'importance d'éduquer le peuple afin d'en faire des bons citoyens et, par-delà, du rôle essentiel de l'école et des livres scolaires dans cette mission. Les livres scolaires deviennent donc extrêmement surveillés et encadrés. Le nouveau gouvernement cherche à contrôler les ouvrages utilisés dans les écoles notamment ceux jugés contraires à leurs idéaux. En 1793 (an II), la Convention nationale donne un statut légal aux livres scolaires et charge un Comité d'instruction publique de "présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens" et impose d'utiliser exclusivement les livres élémentaires présentés dans la liste¹². Une édition d'État va ainsi se mettre en place entre 1793 et 1797. Après le rapport de Grégoire, un décret de 1796 met en place un concours pour composer les manuels. A la suite de celui-ci, sept ouvrages sont adoptés comme livres officiels de la République et sont imprimés et distribués aux frais de l'État, renforçant son monopole sur l'édition de manuels scolaires. Chaque année, le conseil de l'instruction publique présente une liste de livres au ministère de l'Intérieur dans lequel les instituteurs pourront choisir leurs ouvrages, afin d'empêcher tous les ouvrages constitués d'une morale dangereuse d'être utilisés et pour que les instituteurs dispensent un enseignement tourné vers l'amour de la patrie, de la liberté des arts, de la haine de la tyrannie. La tentative d'uniformisation des livres scolaires est un échec. Les ouvrages étant inconnus pour la plupart des instituteurs, ils les utilisent très peu. Ce principe de livres officiels ne sera plus jamais appliqué en France. Après cette période, la publication des livres scolaires sera à l'initiative privée.

Au XIX^e siècle, un changement s'opère avec la formation des états-nations : le système éducatif propose un enseignement uniforme propre à chaque pays. Durant le Consulat, les livres scolaires sont également une préoccupation du gouvernement. En 1802, des commissions d'examen sont créées en littérature, science et mathématiques afin de préparer des programmes d'étude et d'établir des listes d'ouvrages pour les classes de lycées et de collèges¹³. Le système de l'autorisation est mis en place : ainsi, tous les livres ne figurant pas sur les listes d'ouvrages autorisés, établies par les instances compétentes ou qui n'ont pas subi d'examen au préalable, n'obtiennent pas l'autorisation d'être utilisés à l'école comme le précise l'arrêt du ministre Chaptal (4 brumaire an XIII, 27 octobre 1803) "aucun ouvrage ne pourrait être admis dans les écoles publiques, ni porter le titre "à l'usage des lycées ou écoles secondaires", si l'édition n'en avait été faite ou adoptée par les Commissaires-Editeurs"¹⁴. Les listes sont publiées au bulletin universel de 1809, 1811, 1813. Sous le Consulat, 685 ouvrages étaient autorisés pour les établissements publics¹⁵.

Le Consulat a peu fait état des écoles primaires. C'est sous la Restauration que des mesures concernant l'enseignement primaire vont être prises. L'ordonnance royale du 29 février 1816 précise que "la commission d'Instruction publique fera les règlements généraux

¹² Article du Décret du 29 frimaire (19 décembre 1793) dit Décret Bouquier

In Choppin Alain. L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale. In: *Histoire de l'éducation*. n° 9, 1980. pp. 1-25

¹³ Choppin Alain. Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. I, De la Révolution à 1939. In: *Histoire de l'éducation*. n° 29, 1986. pp. 21-58.

¹⁴ Article 8 de l'arrêté du ministre Chaptal du 4 brumaire an XIII (27 octobre 1803), in op.cit

¹⁵ Choppin Alain, op cit

sur l'Instruction primaire et indiquera les méthodes à suivre dans cette instruction et les ouvrages dont les maîtres devaient faire usage". Une liste de dix-sept ouvrages est publiée le 8 février 1817. Une commission est mise en place en 1828 afin d'examiner et de faire un rapport sur les ouvrages utilisés en classes de primaire, d'indiquer les livres qui pourraient être faits pour les élèves et les enseignants et enfin, de rédiger les programmes qui serviront d'appui aux futurs manuels. Vingt-deux ouvrages ont été adoptés par cette commission en 1830¹⁶.

Au milieu du XIXe siècle, plusieurs lois introduisent le principe de la liberté d'enseignement. La loi Guizot du 28 juin 1833 instaure un système dualiste à l'école primaire. D'un côté, dans les écoles privées, un système de veto est mis en place. L'usage de tous les ouvrages, financés par les associations, les particuliers, qui n'ont pas été interdits officiellement sont autorisés dans ces écoles. De l'autre, dans les écoles publiques, le système d'autorisation est conservé et les manuels sont financés par l'état ou les collectivités. Ainsi, tous les manuels n'ayant pas été examinés et autorisés par l'état ne peuvent être utilisés afin d'éliminer tous ceux jugés contraires à la morale et à la Constitution. Ce double système est étendu aux établissements libres du secondaire (autrement dit les établissements privés) par la loi Falloux du 15 mars 1850. Le système d'autorisation dans les établissements publics ne fait pas l'unanimité et rencontre quelques difficultés. C'est pourquoi, le ministre Fortoul expérimente le système à "l'essai préalable" par lequel le ministre peut décider d'introduire des livres scolaires dans un ou plusieurs établissements afin d'être expérimentés dans les classes. Les chefs d'établissements où les ouvrages sont à l'essai envoient des rapports. Les livres selon les rapports peuvent être soumis ou non au conseil impérial pour étudier s'ils doivent être introduits dans l'ensemble des établissements. Ce système aura beaucoup de mal à tenir puisqu'il y a beaucoup d'ouvrages qui arrivent sur le marché et qui passent par cette phase d'essai préalable. De même, le délai pour obtenir l'autorisation est souvent long (de 2 à 4 ans) donc certains éditeurs et auteurs n'attendent pas avant de distribuer leurs ouvrages. De plus, cette autorisation est difficile à obtenir puisqu'un manuel sur dix l'obtient. En 1865, le système "d'essai préalable" prend fin. Par l'arrêté du 11 janvier 1865, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, généralise le système du veto à tout l'enseignement (privé, public, primaire et secondaire). Ce système va globalement perdurer malgré le retour éphémère à plusieurs périodes du système de l'autorisation.

Sous la IIIe République, le ministère de l'Instruction publique semble donner plus de libertés aux enseignants sur les ouvrages qu'ils utilisent ou bien sur leurs méthodes. Le ministre Jules Simon demande aux proviseurs de "faire en sorte que tous les professeurs aient été réunis en assemblée générale ou par groupes dans la quinzaine qui suivra la rentrée des classes (...) Je désire laisser chacun libre de choisir sa méthode, ses livres de classe, et même de faire son règlement particulier, à la seule condition d'en rendre compte à ses collègues et d'obtenir leur approbation"¹⁷. Un arrêté du 2 juillet 1875 précise cela : chaque année des listes d'ouvrages sont établies dans les lycées, collèges, les écoles normales primaires et les écoles primaires publiques; les professeurs doivent se réunir la première quinzaine d'avril afin de dresser la liste des ouvrages en usage la dernière année et de définir ceux qui pourraient être utilisés dans l'année à venir. Ces listes sont remontées

¹⁶ Ibid

¹⁷ Circulaire du 27 septembre 1872

jusqu'au ministère de l'Instruction publique où une commission les examine et dresse une liste d'ouvrages jugés "indignes".

Ferdin Buisson, directeur de l'Enseignement primaire (1879-1896) va dans un rapport au ministre Jules Ferry en novembre 1879 faire état du mauvais fonctionnement du système mis en place par l'arrêté de 1875 : "Dans près de quatre-vingt départements, aucun examen de livres scolaires n'avait été fait, aucune liste n'avait dressé ou révisé depuis 1876"¹⁸. Jules Ferry édite donc en 1880 un nouvel arrêté :

"Art 1er : Il est dressé, chaque année et dans chaque département, une liste de livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques élémentaires et supérieures

Art 2 : A cet effet, les instituteurs et institutrices titulaires de chaque canton, réunis en conférence spéciale, établissent, au plus tard dans la première quinzaine du mois de juillet, une liste de livres qu'ils jugent propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques.

Art 3 : Toutes les listes ainsi dressées sont transmises à l'inspecteur d'académie. Une commission, siégeant au chef-lieu du département et composée des inspecteurs primaires, du directeur et de la directrice des écoles normales et des maîtres-adjoints de ces établissements, réunis sous la présidence de l'inspecteur d'académie, révisé les listes cantonales et arrête le catalogue pour le département"¹⁹.

Chaque département possède donc sa propre liste établie par les instituteurs en conférence cantonale, puis après l'analyse des commissions départementales qui peuvent la compléter. Cette liste est ensuite publiée dans le bulletin départemental de l'Instruction publique du département.

A la fin du XIXe siècle, Jules Ferry favorise le développement de la dimension pédagogique des manuels scolaires. Enfin, un décret du 29 janvier 1890 précise la nature et le nombre d'ouvrages pour les élèves.

A la fin du XIXe et début du XXe siècle, les ouvrages scolaires sont le sujet de deux agitations nommées "**Guerres des manuels scolaires**" : la première entre 1882 et 1883 et la seconde de 1907 à 1910. Les manuels étant les vecteurs idéologiques les plus visibles, ils sont l'objet de tensions.

La première guerre oppose les anticléricaux et l'Eglise. La loi du 28 mars 1882 instituée par Jules Ferry remplace l'instruction religieuse par une instruction morale et civique, ce qui rend l'école véritablement laïque. L'Eglise et les adversaires de la laïcité voient en l'apparition des manuels de morale un danger d'une école sans Dieu. Avant, les manuels essayaient d'être les plus objectifs possible mais avec l'introduction de la morale et du civisme, l'idéologie opportuniste pénètre les manuels. Ainsi, la Sacré Congrégation de l'Index du Vatican met à l'index quatre manuels d'instruction morale et civique dont elle juge le contenu contraire à la pensée catholique : *l'Instruction civique à l'école* de Paul Bert (compare les instructions de la République et l'Ancien régime en dénonçant les abus du roi, des nobles, de l'Eglise), *l'Instruction morale et civique : l'Homme et le citoyen* de Jules Steeg, *l'Instruction morale et civique des jeunes filles* de Madame Henry Gréville et *Éléments d'éducation civique et morale* de Gabriel Compayré. L'Eglise va également menacer les familles des enfants qui fréquentent les écoles où sont utilisés les manuels

¹⁸ Choppin Alain. Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. I, De la Révolution à 1939. In: *Histoire de l'éducation*. n° 29, 1986. pp. 21-58.

¹⁹ Arrêté du 16 juin 1880

d'être privés de sacrements. Jules Ferry tente d'apaiser les choses en envoyant une lettre aux instituteurs en décrivant l'enseignement civique et moral, mais il ne remet pas en cause, ni n'interdit les manuels. Les écoles privées, en revanche, vont subir un lourd tribut puisque, par la législation, le Conseil supérieur de l'Instruction publique interdit plusieurs ouvrages catholiques d'histoire, jugés hostiles au régime.

La seconde guerre des manuels a pour cause les lois anticléricales. Elle oppose également les partisans de la laïcité et les catholiques. Ces derniers créent des associations de père de famille pour surveiller les manuels dans les écoles publiques. De l'autre côté, le ministre de l'Instruction publique, Gaston Doumergue, lance des projets de "Défense laïque", le 23 et 30 juin 1908, qui prévoient de faire appliquer la loi du 28 mars 1882, aux pères qui interdisent à leurs enfants de recevoir l'intégrité de l'enseignement obligatoire (y compris les cours de morale et de civique). Cet élément marque véritablement le début de la guerre des manuels. En réaction, le 28 septembre 1909, les cardinaux, les archevêques et évêques de France publient une lettre pastorale dans laquelle ils dénoncent le neutralisme religieux et mettent à l'index quatorze ouvrages d'histoire et de morale, dont *Histoire de France* d'Aulard et Debidour, *Le cours Lucienne* ou encore les *Leçons de morale* d'Albert Bayet. Ce conflit est aussi présent à la chambre des députés : les républicains défendent les ouvrages condamnés par l'Eglise et critiquent les ouvrages d'histoire catholique comme ceux de l'abbé Courval, Gagnol... Pour régler le différend, en 1913, le gouvernement donne la possibilité aux pères de famille de formuler leurs appréciations sur les manuels avant l'établissement des listes départementales puis en 1914, celui de solliciter le ministère de l'Instruction publique pour interdire des ouvrages. Cependant, malgré ces mesures, la seconde guerre des manuels prendra fin avec le début de la Première Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy représentent une période complexe pour l'édition de manuels scolaires. En effet, pendant l'occupation, les Allemands examinent chaque ouvrage et censurent les livres et propos qu'ils jugent négatifs sur leur pays et leur armée. De son côté, dès novembre 1940, le régime de Vichy établit, lui aussi, un régime strict et contrôlé des livres scolaires. Il fait disparaître les ouvrages qui contiennent une idéologie jugée trop républicaine dont ceux qualifiés d'antinationaux, les manuels jugés anti-allemands, ou ceux écrits par des auteurs juifs comme Jules Isaac, auteur de manuels d'histoire. Une commission de révision des manuels étudie leur contenu. A la suite de ces examens, le 30 juillet 1940, une première liste de livres scolaires interdits est publiée. Le 3 février 1941, le secrétaire d'état à l'instruction publique, Jacques Chevalier, mentionne la liste de manuels scolaires interdits par arrêté ministériel. Toutes les disciplines sont concernées par les censures des allemands ou du régime de Vichy : les livres d'arithmétique, de français, de géographie, d'histoire. Par exemple, l'*Histoire de France* de Léon Brossollette de 1937, pour les cours moyens est interdite à cause de passage jugé anti-allemand (massacre des civils de Bazeilles par des Bavarois). D'autres mesures sont mises en place à la fin 1941 et en 1943. Au total, 86 ouvrages sont interdits et plus de 250 sont modifiés à la fin de l'occupation. A côté des ouvrages supprimés ou modifiés, d'autres sont publiés pendant cette période. Tous doivent valoriser le Maréchal Pétain comme *La vie du Maréchal Pétain racontée aux enfants de France* de R. Descouens...)

Après la guerre, la période entre 1948 et le milieu des années 1960 est prospère pour les livres scolaires. Cependant, dès la fin des années 1960, le rôle pédagogique des manuels est parfois contesté.

Aujourd'hui, le rôle des manuels scolaires est multiple : un support pour les élèves en classe ou à la maison, un document qui sert d'appui au professeur pour préparer ses cours et pendant les cours.

Cependant, depuis quelques années, les livres scolaires et notamment les manuels sont remis en cause pour diverses raisons (poids, format, contenu, coût...). De même, les évolutions récentes de la société et l'apparition du numérique a fait naître un débat sur son intégration dans les classes. L'emploi de manuels numériques à la place des livres papiers se développe considérablement. De nombreuses écoles ont fait ce choix là.

Une question peut alors se poser : Allons-nous vers la disparition des manuels scolaires traditionnels ? Ces ouvrages qui ont encore une réelle utilité ne vont-ils pas perdre cette fonction et devenir de simples éléments patrimoniaux, témoins de méthodes d'enseignement passées ?

Patrimonialisation des ouvrages scolaires

L'intérêt pour les livres scolaires et plus largement pour le milieu de l'école et de l'éducation est apparu tardivement. Les livres scolaires ont donc mis du temps à être considérés comme des éléments du patrimoine. De même, leurs caractéristiques (production en masse, nombreux titres, date d'édition étant pour la plupart ultérieure au XVIIIe siècle) ont été autant d'éléments qui ont constitué des freins à la considération des livres scolaires comme éléments patrimoniaux. Les livres scolaires sont surtout vus comme des livres du quotidien à visée pédagogique, qui sont vite remplacés.

C'est surtout à partir des années 1950-60, au sortir de la guerre, que l'on commence à s'intéresser au patrimoine scolaire. A partir de ce moment, les ouvrages scolaires commencent à être conservés et à être valorisés. Les historiens s'intéressent à l'histoire de l'éducation et voient dans ces ouvrages de riches documents. Cette décision est notamment influencée par les traumatismes de guerre. L'éducation devient une préoccupation essentielle afin d'éviter des dérives notamment via les manuels.

L'Unesco et le bureau international de l'éducation adoptent en 1959, une résolution pour conserver ces manuels scolaires. Des pays vont aussi se lancer dans la même politique comme la Belgique, l'Allemagne ou des villes comme Tokyo. L'intérêt pour ces ouvrages n'a cessé de croître depuis ces dernières années.

3-2- L'édition des livres scolaires

A la fin du XVIIIe et au XIXe siècle, face au développement et à la démocratisation de l'école qui devient obligatoire, de nombreuses maisons d'édition scolaire voient le jour. En 1883, 933 nouveaux titres sont édités contre moins de 200 à la fin du Second Empire. Cependant, ce milieu de l'édition scolaire est relativement fermé puisque son marché est surtout détenu par de grandes maisons d'édition et il est difficile pour de nouveaux éditeurs de s'implanter et de perdurer dans ce secteur d'activité. Il est vrai que l'édition de manuels scolaires demande un travail important pour les éditeurs puisqu'il faut être capable de renouveler régulièrement et rapidement les manuels au gré des changements de programme et de l'évolution du système scolaire.

Les maisons d'éditions scolaires sont en perpétuelle relation avec le ministère de l'Instruction publique, devenu ministère de l'Éducation, notamment par le biais du syndicat national des éditeurs scolaires, afin de se tenir informé des changements de programme. En 2009, les manuels scolaires représentaient 8,8% du chiffre d'affaires de l'édition française, selon le Syndicat national de l'édition.

De même, les auteurs des manuels sont généralement eux-même des enseignants. Pour les écoles primaires, ce ne sont pas les instituteurs qui font les manuels mais des universitaires, des hauts fonctionnaires, des professeurs de lycées.

La neutralité confessionnelle consacre la scission de l'édition des livres scolaires déjà amorcée par les lois Guizot et Falloux. Désormais, les écoles privées et publiques ont des manuels propres.

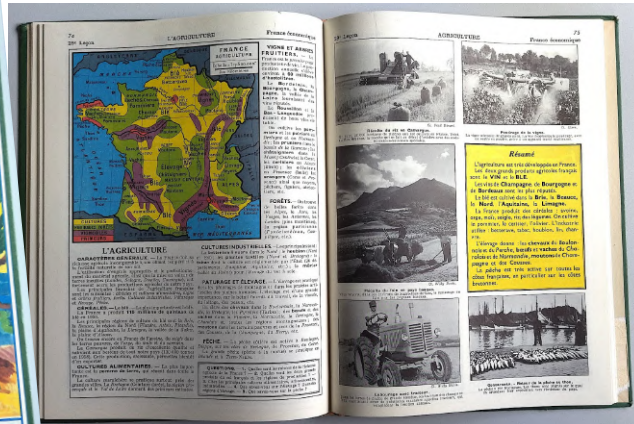
Les grandes maisons d'éditions fondées aux XVIIIe et XIXe siècles

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, l'édition scolaire connaît un essor considérable grâce à la généralisation de la scolarisation et à l'introduction de nouvelles disciplines dans l'enseignement primaire. Des éditions historiques, fondées aux XVIIIe et XIXe siècles, sont, aujourd'hui encore, des figures de l'édition scolaire : Belin (1777), Hachette (1826), Delagrave (1865), Hatier (1880), Nathan (1881).

Éditions E. Belin (1777)

La maison Belin est fondée par François Belin (1748-1808), fils d'instituteur, qui ouvre sa librairie en 1777. Dès ses débuts, la maison Belin se consacre à l'éducation. Elle recevra même le prix du meilleur ouvrage sur l'éducation par l'Académie française pour *Les conversations d'Emilie*, dialogue d'une jeune fille et sa mère. Dès 1820, ses trois fils (Théophile, Léonard-François et Auguste) prennent sa suite et renforcent la spécialisation dans le domaine de l'édition scolaire. En 1826, Auguste rachète la *Librairie classique élémentaire* de Lamennais, spécialisée dans la publication de manuels d'instruction civique et religieuse. De son côté, Léonard-François édite un cours élémentaire d'Histoire naturelle *Le Buffon de la jeunesse* en 1830. La maison publie des livres d'arithmétique et de grammaire dès 1834, des classiques grecs, latins et français à destination des collèges et lycées, et rencontre le succès avec des ouvrages tels que la *Grammaire française* de Letellier, qui fait l'objet de 53 éditions tirées chacune à 6000 exemplaires avant 1939 ; *Le Tour de la France par deux enfants*, paru en 1877 sous le pseudonyme de G. Bruno, vendu à plus de 8 millions d'exemplaires et utilisé dans les écoles publiques et religieuses jusque

dans les années 1950, la *Géographie documentaire pour le cours moyen*, de Léon Abensour et Louis Planel, innovation pédagogique, avec carte d'un côté et texte et illustrations de l'autre, réimprimée 24 fois à 1,5 millions d'exemplaires. De génération en génération, la maison publie toujours des ouvrages scolaires, avec les mêmes auteurs. En 2015, elle prend le nom de Belin Education et sera le 2^e éditeur de manuels au collège à l'occasion de la réforme des Collèges l'année suivante, avant de devenir leader du marché en 2017. Les éditions Belin et Presses universitaires de France fusionnent et deviennent Humensis.



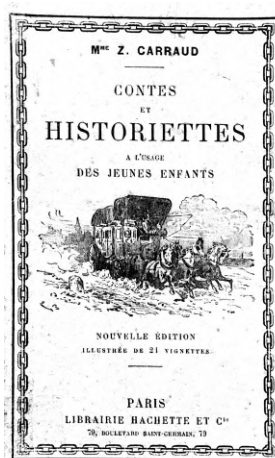
La géographie documentaire : France métropolitaine, France d'Outre-mer, Communauté : cours moyen / L. Abensour et L. Planel. Paris : E. Belin



Le Tour de France par deux enfants / G. Bruno. Paris : E. Belin, 1888

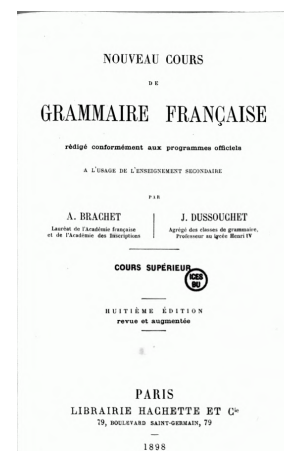
Librairie Hachette (1826)

En 1826, Louis Hachette (1800-1864), breveté libraire, reprend la librairie classique et élémentaire de Jean-François Brédif et y crée sa propre librairie. Dès 1833, il reçoit des commandes du ministère de l'Instruction publique pour les écoles primaires. Le développement de la maison d'édition s'appuie sur l'édition scolaire et universitaire et les innovations marketing de Louis Hachette (il est notamment à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui l'office et des librairies ferroviaires). Il crée également la fonction de directeur de collection (entre autres, Victor Duruy dirige la collection Histoire de France). Au XX^e siècle, de nombreuses éditions sont rachetées ou intègrent la maison, devenue Hachette Livre en 1992. Hachette Livre est aujourd'hui le premier éditeur français.



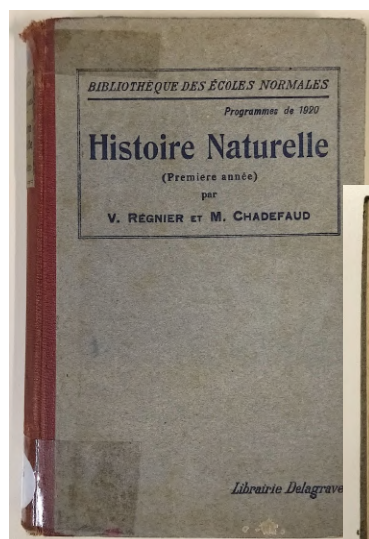
Contes et historiettes : à l'usage des jeunes enfants qui commencent à savoir lire : Contenant 21 gravures dans le texte / par Mme Z. Carraud, ... Paris : Librairie Hachette, 1908

Nouveau cours de grammaire française : rédigé conformément aux programmes officiels : à l'usage de l'enseignement secondaire / A. Brachet ..., J. Dussouchet... Paris : Librairie Hachette et cie, 1898

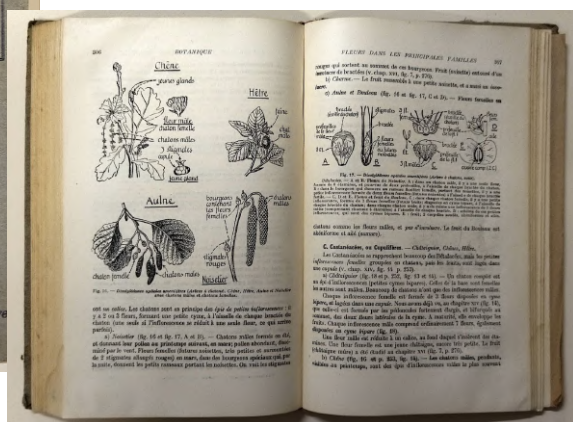


Éditions Ch. Delagrave (1865)

En 1865, Charles Delagrave (1842-1934) reprend la librairie Dezobry et Magdeleine, qui prend son nom en 1896. La maison se spécialise dans l'enseignement primaire et secondaire : elle publie des manuels scolaires, mais également des revues pédagogiques, dont *L'école nouvelle*, dirigée par E. Devinat, directeur de l'École normale de la Seine, des revues destinées à la jeunesse (la revue *Saint-Nicolas*, *L'écolier illustré*) et du mobilier et matériel scolaire. Elle se spécialise dans l'entre-deux-guerres dans l'enseignement technique. Parmi les collections : le *Cours complet d'enseignement littéraire et scientifique*, célèbre collection de vulgarisation scientifique en association avec J.-H. Fabre, pédagogue et entomologiste ; la *Bibliothèque des écoles normales*, la *Bibliothèque des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles* et la *Bibliothèque des écoles pratiques de commerce et d'industrie*, sous la direction de Félix Martel ; le *Cours complet d'enseignement primaire élémentaire*, sous la direction d'Emilien Cazes, vendue à plus de 4 millions d'exemplaires. La maison d'édition participe également au développement de la géographie : en 1872, elle devient l'éditeur du *Bulletin de la société de Géographie*, devenu *La Géographie*, de Ludovic Drapeyron, auteur d'atlas, cartes et manuels scolaires. La maison d'édition demeure entreprise familiale jusqu'en 1995.



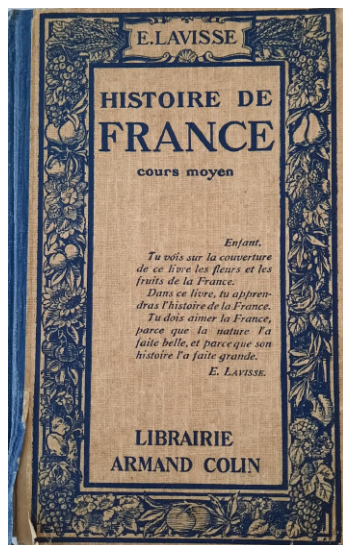
Histoire naturelle : Première année :
d'après les programmes du 18 août 1920
/ par V. Régner,... et M. Chadeauf,...
Paris : Delagrave, 1939



Lectures moyennes illustrées : pour les enfants de 9 à 12 ans : 114 lectures, 21 poésies, 10 reproductions d'œuvres d'art
/ par E. Devinat ; avec la collaboration de A. Belot,... P. Devinat,... A. Tournel,...
Paris : Librairie Ch. Delagrave, 1913

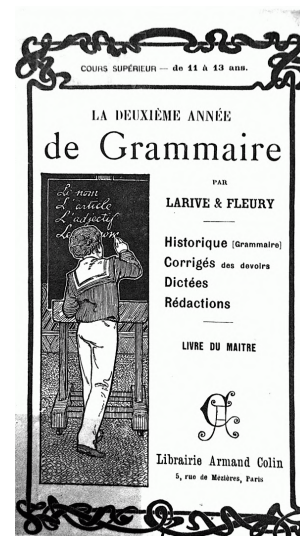
Éditions A. Colin (1870)

La maison d'édition Armand Colin est créée en 1870 par Auguste-Armand Colin (1842-1900), en association avec Louis Le Corbeiller. La maison se consacre à l'édition de manuels scolaires et devient une référence dans le monde de l'enseignement. Dès 1871, la *première année de grammaire*, de MM. Larive et Fleury, connaît le succès. L'éditeur profite des lois scolaires de Jules Ferry pour s'agrandir et faire appel à des grands noms de l'Université qui défendent les idées républicaines : Ernest Lavissee et son *Histoire de France* (27 volumes), Paul Bert en sciences naturelles et Pierre Foncin en géographie. Il publie également les cartes murales de Paul Vidal de La Blache. Depuis les années 1970, la maison d'édition s'est spécialisée dans l'édition universitaire avec des collections emblématiques telles que "U", "Cursus" ou "128". En 1987, elle fusionne avec les éditions Masson, avant d'être rachetée par les Presses de la Cité, puis Hachette Livre. En 2014, elle fusionne avec Dunod.



La deuxième année de grammaire : révision,
syntaxe, style, littérature, histoire littéraire, 380
exercices d'orthographe et rédaction, lexique ... :
Livres du maître / par MM. Larive et Fleury. Paris :
Librairie A. Colin, 1901

Histoire de France : cours moyen /
Ernest Lavisse. Paris : Librairie
Armand Colin, 1912

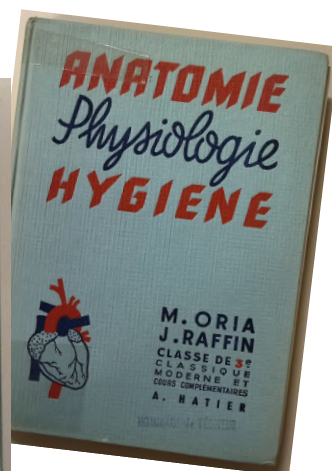


Éditions Hatier (1880)

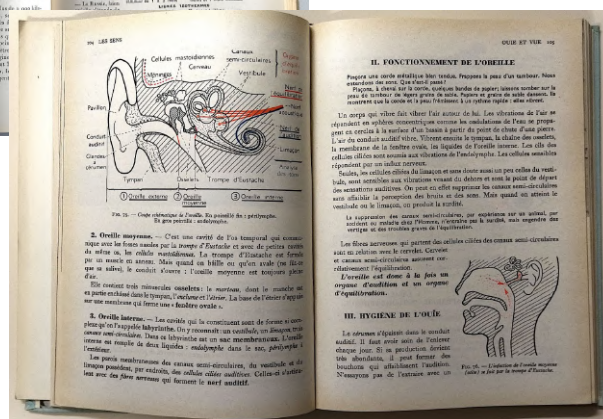
Alexandre Hatier (1856-1926) fonde les Éditions Hatier en ouvrant sa librairie d'éducation en 1880, qui prendra le nom de librairie Hatier en 1910. Dès l'année 1886, elle se lance dans l'édition de manuels scolaires. En 1913, la librairie Hatier publie le *Dictionnaire des huit mille verbes usuels de la langue française*, connu comme le *Bescherelle* (du nom de son auteur Louis-Nicolas Bescherelle). Au décès d'Alexandre Hatier en 1927, sa femme et sa fille reprennent la suite de la librairie. Elles vont notamment enrichir le catalogue d'ouvrages scolaires. Les petits-fils Jean et Michel prendront la suite. Après la Seconde Guerre mondiale, le catalogue des ouvrages scolaires se diversifie avec des ouvrages de géographie (collection Jean Brunhes), d'histoire (collection de Louis Genet) ou de sciences naturelles (collection de Marcel Oria). Dans les années 1970, la maison d'édition développe sa collection d'ouvrages parascolaires, en éditant ses premiers cahiers de vacances pour les écoles primaires et le *Bescherelle* ainsi que la collection Profil (présentant des œuvres littéraires) perdurent. En 1989, Bernard Foulon, arrière-petit-fils d'Alexandre, reprend l'entreprise qui est achetée et rattachée au groupe Hachette Livre.



Cours complet de géographie pour l'enseignement
secondaire : classe de troisième / par Jean Brunhes,....
L'Europe. Paris : Librairie A. Hatier, 1936



Anatomie et physiologie, microbiologie et
secourisme, hygiène : programme du 21
septembre 1944 et du 24 juillet 1947 : classe de
troisième : enseignement classique et moderne et
cours complémentaires / M. Oria,.... J. Raffin,....
Paris : Librairie A. Hatier, DL 1957

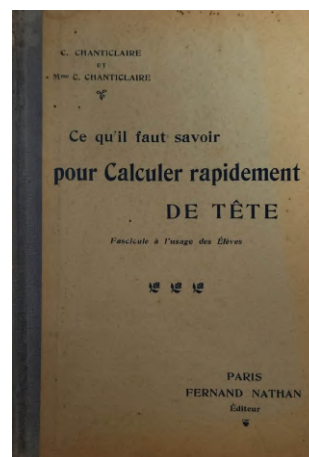


Éditions F. Nathan (1881)

Employé chez Charles Delagrave, Fernand Nathan (1858-1947) crée sa propre maison d'édition en 1881. Attaché aux idées républicaines, il donne comme mission à sa maison la diffusion "du savoir et l'envie d'apprendre". Il conçoit des manuels adaptés aux nouveaux programmes et participe au mouvement d'éducation nouvelle et de rénovation pédagogique. Parmi les ouvrages les plus connus : *Mes premières lectures : contes et historiettes morales*, de A. Pierre, A. Minet et Aline Martin, *l'Instruction morale et civique : l'homme, le citoyen*, du député Jules Steeg, ou les manuels d'histoire d'Auguste Ammann et Ernest-Charles Coutant, très appréciés des enseignants du secondaire. Son fils, Pierre, qui reprendra la maison après sa mort en 1947, introduit la couleur dans les livres. Il est l'un des premiers à publier des cahiers de vacances dans les années 1950. En plus des manuels scolaires, Fernand Nathan lance des collections de pédagogie à l'usage des professeurs, des ouvrages de littérature jeunesse, ainsi que des jeux éducatifs. Associé à Pauline Kergomard et Suzanne Brès puis à Decroly, Fernand Nathan conçoit les premiers jeux éducatifs destinés aux écoles maternelles. En 1833, il crée un département réservé aux enfants en bas-âge. Parallèlement, il publie des ouvrages pour les écoles normales supérieures. La maison touche un large public, notamment parmi les classes plus populaires.



Ce qu'il faut savoir pour calculer rapidement de tête : fascicule à l'usage des élèves / par C. Chanticleire,... et Mme C. Chanticleire,... Paris : Librairie classique Fernand Nathan, [1915]



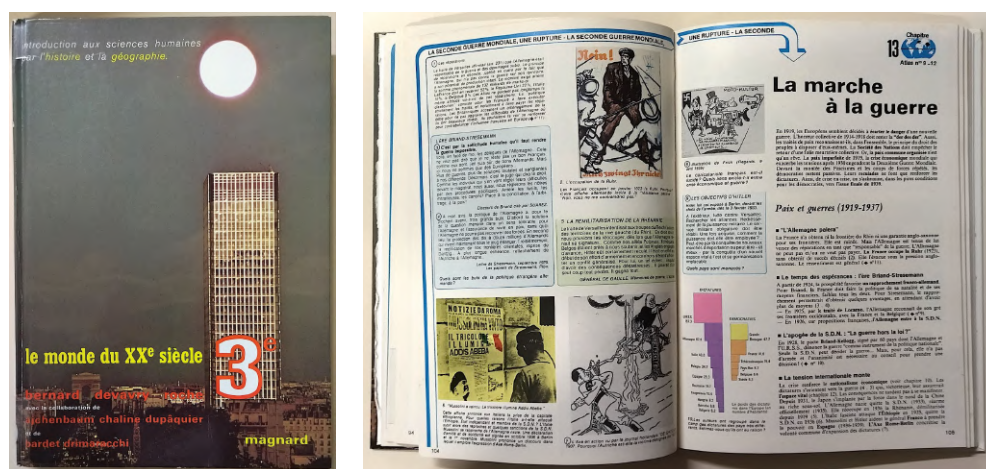
La pratique de la composition française : acquisition méthodique des idées par l'observation et par les textes : cours moyen et supérieur / F. Amand. Paris : Librairie Classique Fernand Nathan, 1914

Des éditions scolaires nées au XXe siècle

Dans la première moitié du XXe siècle, le milieu de l'édition scolaire connaît une certaine stabilité : les programmes varient peu et les manuels, avec couverture cartonnée, imprimés en masse à la fin du XIXe siècle s'usent lentement. Le contenu des livres change tout de même en fonction des évolutions sociales, économiques et politiques, tandis que la forme s'adapte aux nouvelles techniques pédagogiques et commerciales (mise en page, place grandissante de l'illustration, dont la couleur était très peu utilisée avant la fin de la Seconde Guerre mondiale et réservée généralement aux cartes de géographie). L'édition scolaire est essentiellement parisienne et l'enseignement primaire constitue sa branche principale. Se développent, par ailleurs, les livres pédagogiques, les annales d'examens ou les cahiers de vacances.

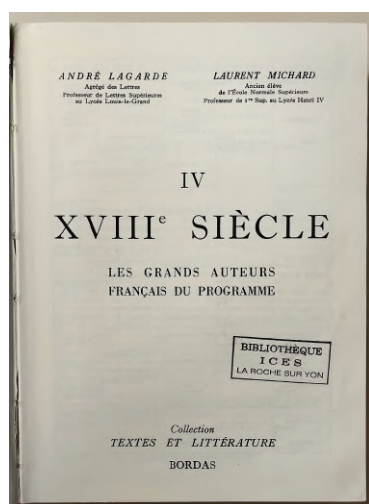
Éditions Magnard (1933)

Les éditions Magnard sont fondées en 1933 par Roger Magnard qui invente le cahier de vacances pour accompagner les élèves d'une classe à l'autre. Il publie sa première collection de manuels scolaires après la guerre, avec notamment la méthode de lecture *Rémi et Colette*. La maison est dirigée par son fils, Louis Magnard, entre 1973 et 1993, avant d'être reprise par le groupe Albin Michel, en 1995, qui confie la direction à Isabelle Magnard, petite fille du fondateur. Les éditions Magnard sont aujourd'hui le troisième groupe d'éducation en France.



Le monde du XXe siècle : classe de 3e / Alain Jean-Michel Bernard, Jacques Devavry, Michel Roche,... ; cartographie de Pierre Lanselle. Paris : éditions Magnard, DL 1980

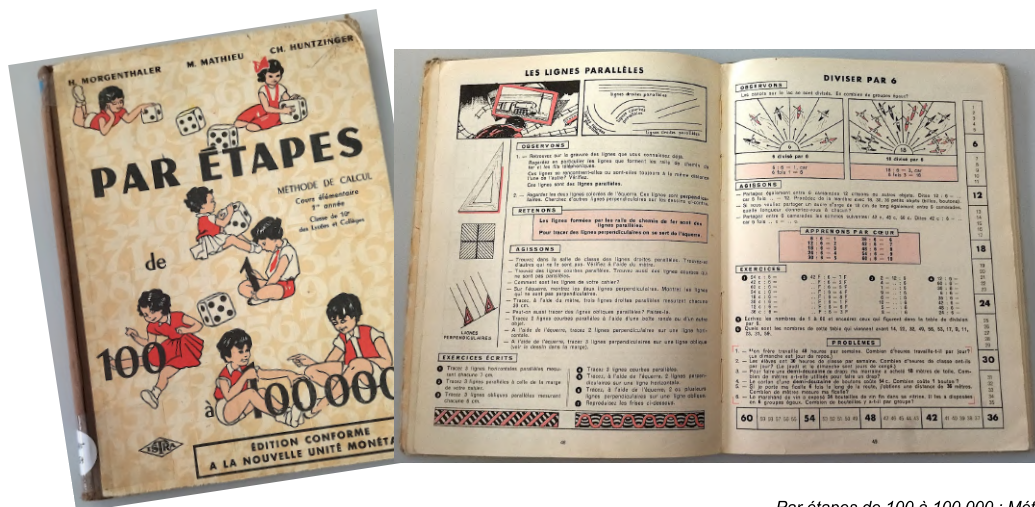
Éditions Bordas (1946)



Anciennement "Éditions Françaises Nouvelles" à Grenoble, les Éditions Bordas voient le jour en 1946, créées par Pierre Bordas et son frère Henri. Spécialisées dans les livres scolaires, parascolaires et pédagogiques, elles publient notamment, dès 1948, le premier volume de la collection *Lagarde et Michard*, composée de 6 volumes sur la littérature du Moyen-Âge au XXe siècle. Les éditions se spécialisent également dans la publication de dictionnaires et encyclopédies. En 1972, elles rachètent les sociétés Dunod et Gauthier-Villars, avant d'être rachetées par les Presses de la Cité en 1977. Elle est aujourd'hui une filiale du groupe Fernand Nathan.

XVIIIe siècle : les grands auteurs français du programme / André Lagarde,... Laurent Michard,... Paris : Bordas, DL 1959

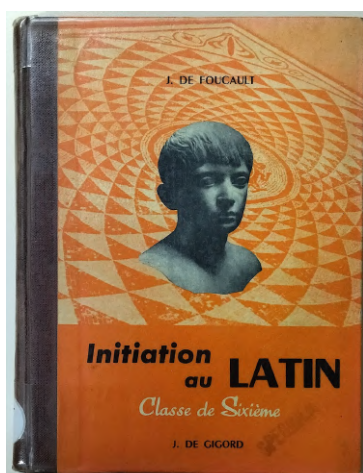
D'autres éditeurs voient le jour aux XIXe et XXe siècle, tels que les **éditions Gedalge**, créées en 1843 par Émile Gedalge ; les **éditions ISTR**, créées par les Imprimeries Strasbourgeoises en 1929 ; ou encore les **éditions Bourrellier**, fondées en 1931 par Henri et Michel Bourrellier.



Par étapes de 100 à 100 000 : Méthode de calcul : Cours élémentaire 1ère année, classe de 10e des lycées et collèges : Edition conforme à la nouvelle unité monétaire / H. Morgenthaler, M. Mathieu, Ch. Huntzinger,... Paris : Librairie Istra, DL 1960

Les éditions catholiques

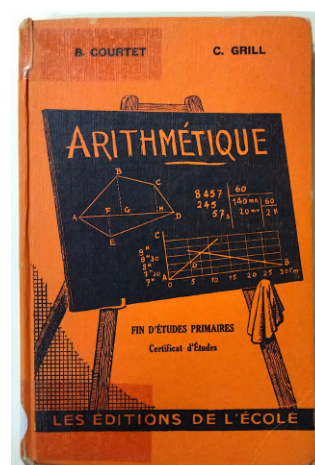
Si certains éditeurs, comme Belin ou Delagrave, dont la production fournit essentiellement les écoles publiques, publient également des manuels utilisés par les écoles privées, une distinction apparaît entre les éditeurs, à l'image du système éducatif français. **J. de Gigord**, qui reprend les activités des **éditions Poussielgue Frères**, créées en 1833, se spécialise dans les livres scolaires destinés à l'école libre ; tout comme la **Librairie générale de l'enseignement libre (LIGEL)**, fondée en 1909 par les Frères des écoles chrétiennes, ou les **éditions de l'École**, maison scolaire catholique créée en 1913 par Raymond Fabre.



Initiation au latin (classe de sixième) / par J.-A. de Foucault,... Paris : J. de Gigord, DL 1955



Géographie : cours élémentaire (1re et 2e années) : classes de 10e et 9e / L. Michel. Paris : LIGEL, 1964



Arithmétique : classes de fin d'études primaires, certificat d'études / B. Courtet, C. Grill. Paris : les Éditions de l'École, DL 1959

Bibliographie

- Albertini, Pierre, et Dominique Borne. *L'école en France: XIXe-XXe siècle de la maternelle à l'université*. Carré histoire 9. Paris: Hachette, 1992.
- Baquès, Marie-Christine. « L'évolution des manuels d'histoire du lycée. Des années 1960 aux manuels actuels ». *Histoire de l'éducation*, n° 114 (1 mai 2007).
<https://doi.org/10.4000/histoire-education.1249>.
- Bürki, Reine. « Le livre scolaire ». Texte 1 janvier 2013.
<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0058-003>.
- Caspar, Pierre, et Jean-Noël Luc. « Questions sur l'enseignement primaire au XIXe siècle ». *Histoire de l'éducation* 6, n° 1 (1980).
<https://doi.org/10.3406/hedu.1980.987>.
- Chapoulie, Jean-Michel. « Chapitre VI. L'organisation scolaire de la IIIe République et la croissance de la fréquence des scolarisations prolongées : une vue d'ensemble ». In *L'école d'État conquiert la France : Deux siècles de politique scolaire*. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2019.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.111063>.
- Charmasson, Thérèse, et Pierre Caspar. *L'histoire de l'enseignement, XIXe-XXe siècles: guide du chercheur*. Publications de la Sorbonne 36. Paris: Institut national de recherche pédagogique Publications de la Sorbonne, 1986.
- Chartier, Roger, et Henri-Jean Martin. *Histoire de l'édition française*. Paris: Fayard Cercle de la librairie, 1991.
- Cholvy, Gérard, et Nadine-Josette Chaline. *L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècles: actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, Toulouse, 18-20 mars 1994, et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine, Paris, 24 septembre 1994*. Histoire religieuse de la France 8. Paris: les Éd. du Cerf, 1995.
- Choppin, Alain. « Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. II, De 1940 à nos jours ». *Histoire de l'éducation* 34, n° 1 (1987).
<https://doi.org/10.3406/hedu.1987.1492>.
- Choppin, Alain. « L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale ». *Histoire de l'éducation* 9, n° 1 (1980). <https://doi.org/10.3406/hedu.1980.1017>.
- Choppin, Alain. *Manuels scolaires, états et sociétés: XIXe-XXe siècles*. Paris: Service d'histoire de l'éducation, Institut national de recherche pédagogique, 1993.
- Combes, Jean. *Histoire de l'école primaire élémentaire en France*. Que sais-je ? 3192. Paris: Presses universitaires de France, 1997.
- Curtis, Sarah A. « Chapitre 6. Construire un système scolaire catholique ». In *L'Enseignement au temps des congrégations: Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, 181-205. Hors collection. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2019.
<https://doi.org/10.4000/books.pul.17805>.

- Garnier, Bruno. *Le système éducatif français: grands enjeux et transformations concours et métiers de l'éducation, professeurs, CPE, personnels de direction et d'inspection*. 3e édition. Je prépare. Malakoff: Dunod, 2019.
- Georgel, Jacques, et Anne-Marie Thorel. *L'Enseignement privé en France du VIIIe au XXe siècle*. Paris: Dalloz, 1995.
- Giordanengo, Claire. « Chapitre 9. La patrimonialisation des livres scolaires : L'exemple de la Bibliothèque Diderot de Lyon ». In *La fabrique du patrimoine écrit: Objets, acteurs, usages sociaux*, édité par Fabienne Henryot. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'enssib, 2020. <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.10593>.
- Grenet, Julien. « Grandes lignes de l'évolution des institutions scolaires », s. d.
- Léon, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France*. 8e éd. corrigée. Que sais-je ? 393. Paris: Presses universitaires de France, 1997.
- Les Éditeurs d'Éducation. « Le manuel scolaire : une tradition républicaine de J. Ferry au début des années 2000 ». Consulté le 29 mars 2023. <https://www.lesediteursdeducation.com/pourquoi-des-manuels-scolaires/une-tradition-republicaine-de-j-ferry-a-nos-jours/>.
- Martin, Henri-Jean, et Roger Chartier. *Histoire de l'édition française: du romantisme à la Belle Époque*. Paris: Fayard Cercle de la Librairie, 1990.
- Poucet, Bruno. « Chapitre 15. L'enseignement catholique : des structures historiquement marquées ». In *Sur les traces du passé de l'éducation... : Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, édité par Jean-François Condette et Marguerite Figeac-Monthus. Épistémologie. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019. <https://doi.org/10.4000/books.msha.735>.
- Prost, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*. Collection U. Paris: Armand Colin, 1968.
- Prost, Antoine. « Les trois âges de l'enseignement français (XIXe-XXe siècles) ». In *Éducation et longue durée*, édité par Henri Peyronie et Alain Vergnion, 29-40. Symposia. Caen: Presses universitaires de Caen, 2016. <https://doi.org/10.4000/books.puc.9286>.
- Rulon, Charles, et Philippe Friot. *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires: 1820-1940 histoire des méthodes et des manuels scolaires utilisés dans l'institut des frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel*. Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France. Paris: J. Vrin, 1962.
- Frères de Saint-Gabriel. « Historique » Frères de Saint-Gabriel, 23 décembre 2010. <https://www.freres-saint-gabriel.org/freres-de-saint-gabriel/historique>.

4 - Les matières scolaires

4-1- L'évolution de l'enseignement du français à l'école

La langue française bénéficie très tôt d'un statut privilégié sur le plan intellectuel et culturel en France : langue du roi et de l'administration depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêt, édictée par François Ier en 1539, langue de la diplomatie européenne aux XVIIIe et XIXe siècles, elle est aussi la langue de la littérature et de l'Académie française, fondée en 1635. Pourtant, le français ne devient que tardivement une véritable discipline scolaire.

Avant le XIXe siècle, les écoles sont des lieux d'instruction religieuse : l'alphabétisation des enfants a pour principal objectif de renforcer leur foi, notamment par la lecture de la Bible.

L'introduction de la langue française à l'école au XIXe siècle

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la lecture des textes latins reste courante. Les instituteurs doivent également composer avec les dialectes et patois régionaux, langues maternelles des élèves. Le français s'installe progressivement à l'école, avec l'introduction, par la loi Guizot de 1833, des "éléments de langue française" - il s'agit ici de l'orthographe et de la grammaire - dans l'instruction primaire, puis de "la langue" dans son entièreté et des "éléments de littérature française" par Jules Ferry en 1882. Cependant, le français reste enseigné comme une langue secondaire, du moins dans les écoles rurales, jusqu'au début du XXe siècle, et essentiellement comme une langue écrite, plutôt qu'une langue parlée : les élèves recopient ou apprennent par cœur des textes sans chercher à en comprendre le sens.

"L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et des mesures" (loi sur l'instruction primaire, loi Guizot, 28 juin 1833)²⁰

"L'enseignement primaire comprend : la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de littérature française" (loi sur l'enseignement primaire obligatoire, 28 mars 1882)²¹

L'enseignement du français à l'école

Les méthodes d'enseignement du français se mettent en place au début du XXe siècle et ne connaissent pas de changement fondamental au cours du siècle. La discipline s'adapte aux évolutions et transformations du public scolaire.

Le français occupe une grande partie du temps scolaire à l'école primaire.

- En 1938, 15h30 sont consacrées chaque semaine à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue française au cours préparatoire (CP) et 11h hebdomadaires au cours moyen (CM)²²

²⁰ Texte intégral : <https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-instruction-primaire-loi-guizot-du-28-juin-1833-1721>

²¹ Texte intégral : <https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-enseignement-primaire-obligatoire-du-28-mars-1882-10526>

²² https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_2099

- Dans les programmes de l'année scolaire 2022/2023, 10h hebdomadaires sont réservées au français en cycle 2 (CP, CE1, CE2) et 8h au cours moyen (CM)

Les programmes de français comprennent la lecture, l'écriture, le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe. Ils tiennent compte de l'enseignement de la langue écrite (rédaction et composition) autant que celui de la langue parlée (élocution et récitation).

Toutes les composantes de l'enseignement du français ont un but commun - l'usage correct de la langue - mais des fins propres à chacune d'elles. Elles peuvent faire l'objet unique d'un manuel (dans ce cas, les élèves auront un livre de classe pour chaque partie d'enseignement : un manuel de grammaire, un manuel d'orthographe...), ou être regroupées dans un seul et même livre scolaire (les "livres uniques de français" se développent après 1870).

LA LECTURE



Du conte à la vie : Lecture, vocabulaire, élocution, rédaction : Cours moyen 1re année, classe de 8e / M. Bony..., M. Trézières... ; collaboration pédagogique [de] J. Bessierat... Lyon : Editions Robert, DL 1963.

"À l'école primaire, l'enseignement de la lecture sert à deux fins. Il met entre les mains de l'enfant l'un des deux outils - l'autre étant l'écriture - indispensables à toute éducation scolaire. Il lui donne le moyen de s'initier à la connaissance de la langue et de la littérature françaises [...] Dès le début du cours moyen, à neuf ans, la leçon de lecture est une leçon de langue française [...] Au cours supérieur, elle va devenir une modeste leçon de littérature." (instructions du 20 juin 1923)

Longtemps, l'acquisition de la lecture prime sur celle de l'écriture. Jusqu'au XIXe siècle, seul l'apprentissage de la lecture est considéré comme nécessaire pour bon nombre d'enfants. De nombreuses méthodes de lecture se développent à partir du milieu du XIXe siècle. Des syllabaires pour s'initier aux associations de lettres, à la lecture courante (textes avec peu de questions pour ne pas interrompre le déchiffrement) aux cours préparatoires et élémentaires, vers l'acquisition de la lecture expressive (ou lecture à voix haute, qui implique de comprendre le sens et le ton du texte) et la pratique courante de la lecture silencieuse.



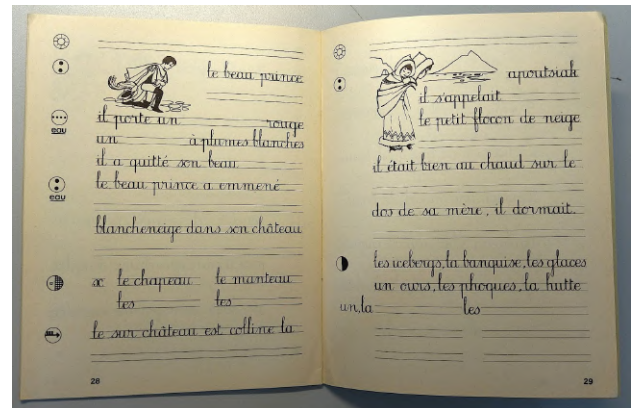
Le petit monde des animaux : méthode de lecture / par M. Beauregard. [Paris] : Delagrave, 1961.



Syllabaire / une réunion de professeurs. Paris : Ligel, [1956].

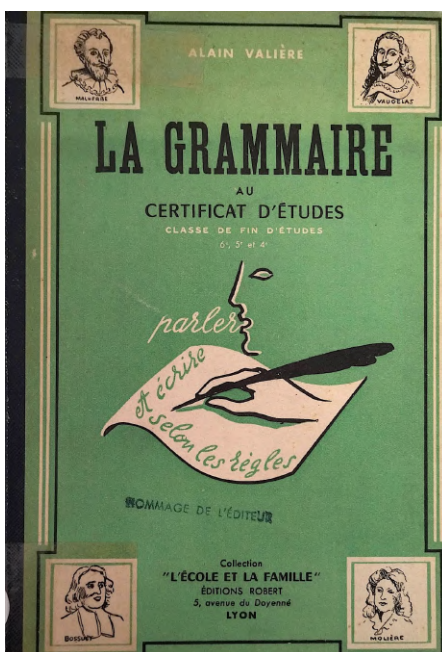
Une fois le mécanisme de lecture acquis, il s'agit de comprendre et d'analyser ce qui est lu. Contes et légendes sont privilégiés comme initiation à la culture littéraire à l'école élémentaire. Sont donnés à lire aux plus grands, des "morceaux choisis" d'auteurs classiques (Molière, Racine, La Fontaine, ...), des textes de l'Antiquité et du Moyen-Âge, des passages de la Bible.

L'ÉCRITURE



Au bois joli : 2e cahier de lecture-écriture / H. Filloux. Paris : Editions de l'Ecole, 1963.

GRAMMAIRE, VOCABULAIRE, CONJUGAISON ET ORTHOGRAPHE

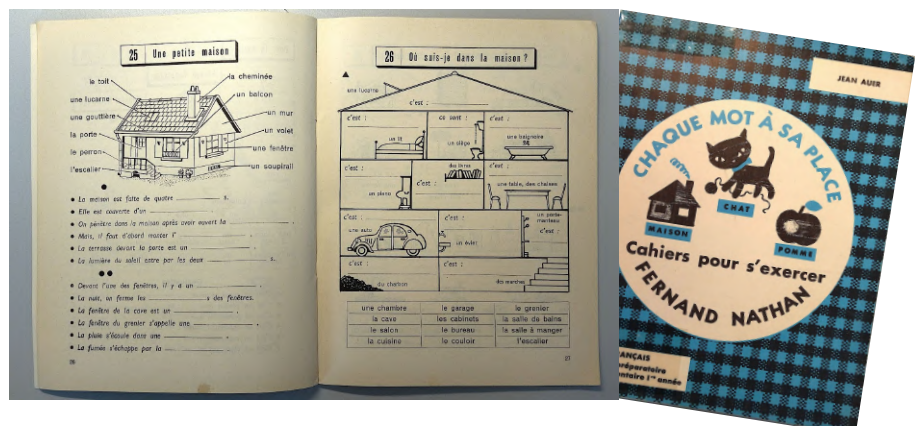


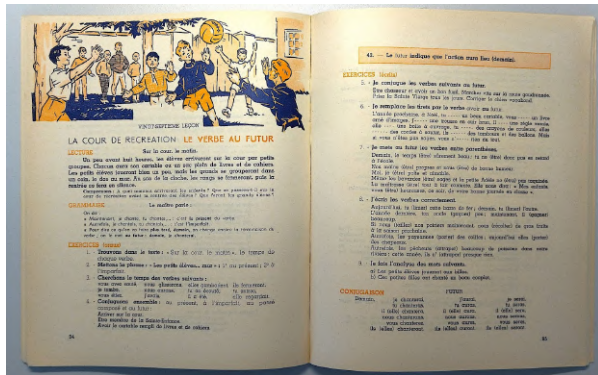
Enseigner la grammaire revient à inculquer une nomenclature et des notions souvent abstraites. Au début du XIXe siècle, grammaire et orthographe sont appris par cœur par les enfants, sans que les leçons ne leur soient expliquées. Des manuels d'exercices commencent à apparaître au cours du XIXe siècle. Au XXe siècle, les programmes sont allégés et de nouvelles méthodes pédagogiques sont introduites, comme l'introduction de symboles et de couleurs dans les manuels de grammaire. Très souvent, la leçon théorique est suivie d'exercices et d'une dictée.

La dictée est le procédé le plus courant d'enseignement de la langue française à l'école. Elle est l'épreuve phare du certificat d'études. Au début du XXe siècle, seront ajoutées des questions relatives à la compréhension du texte dicté et à la connaissance de la langue.

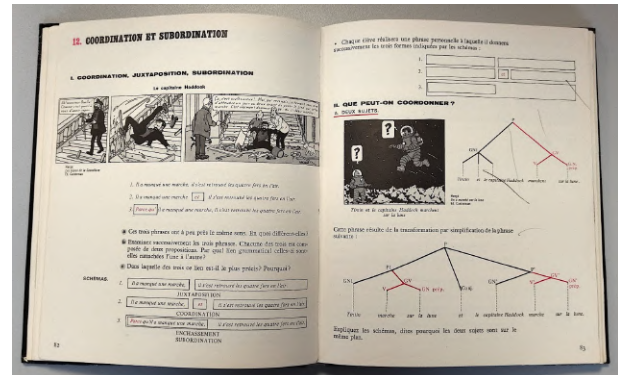
La grammaire au certificat d'études : classe de fin d'études / Alain Valière. Lyon : Éditions Robert, [195.?].

Chaque mot à sa place : cahiers pour s'exercer : Français, Cours préparatoire, Cours élémentaire 1re année / Jean Auer. Paris : Nathan, DL 1961.





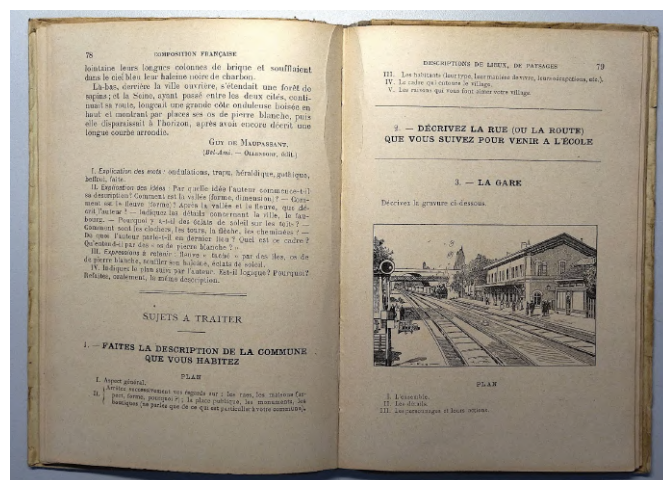
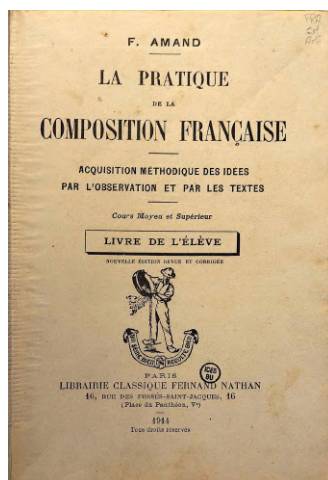
Mon premier livre de français / Commission d'instituteurs. Rennes : Plihon, DL 1956.



Itinéraire grammatical [4e] / J. Grunenwald,... H. Mitterand,... Paris : F. Nathan, 1975.

RÉDACTION ET COMPOSITION

Les élèves sont entraînés dès l'école primaire à l'art de la rédaction. En plus de la dictée, une épreuve de rédaction permet notamment d'évaluer les compétences d'écriture des élèves au certificat d'études primaires. En 1830, une première épreuve écrite, consistant en une composition française ou une traduction d'un passage d'un auteur classique, est introduite à l'examen du baccalauréat ès lettres.



La pratique de la composition française : acquisition méthodique des idées par l'observation et par les textes : cours moyen et supérieur : livre de l'élève / F. Amand. Paris : Librairie Classique Fernand Nathan, 1914.

ÉLOCUTION ET RÉCITATIONS

Les livres de récitations ont pour objectifs principaux le travail de la mémorisation, de la diction et d'une prononciation correcte. Ils s'appuient généralement sur la poésie, les fables, les chants ou encore la prière.

La lecture à voix haute est encouragée à l'école. En 1880, un concours de récitation et de lecture à voix haute est créé pour les élèves des cours supérieurs dans les écoles communales de la ville de Paris.²³

Les objectifs de l'enseignement du français

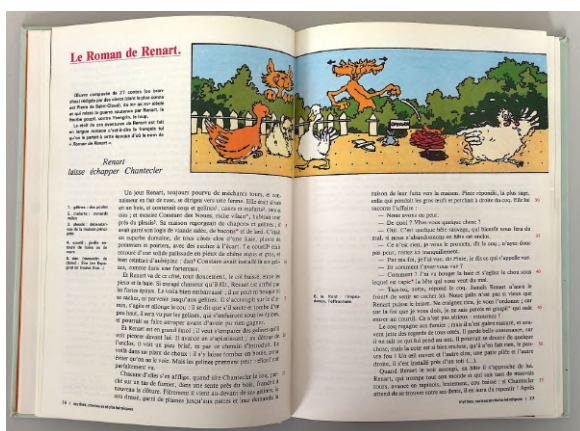
“L'enseignement primaire a donc l'ambition d'être à la fois utilitaire et éducatif, de préparer l'enfant à la vie et de cultiver son esprit” (instruction du 20 juin 1923)

“La culture littéraire et artistique est également une part essentielle de l'enseignement du français. Elle développe l'imagination, enrichit la connaissance du monde et participe à la construction de soi.” (extrait du programme 2022-2023 cycle 3)

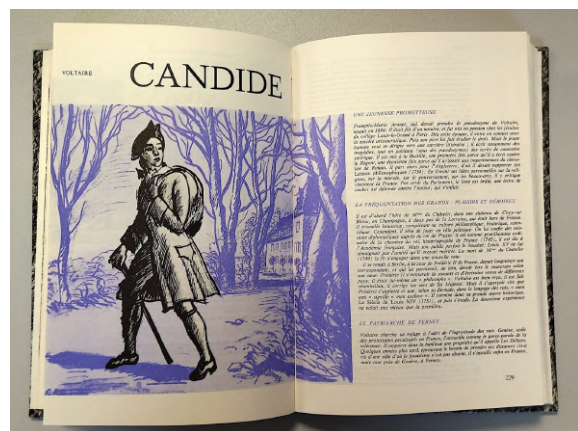


Les Auteurs français du programme / par E. Estève,... P. Kuhn,... E. Rey,... Paris : Delagrave, 1939.

L'enseignement du français à l'école relève d'un double objectif : l'acquisition de la langue française (point essentiel à l'école primaire) et le développement d'une culture linguistique et culturelle. A partir du milieu du XIXe siècle, il ne s'agit plus seulement d'apprendre aux élèves à lire, écrire et compter, mais de les former à l'intelligence et la sensibilité, de leur apporter les bases d'une culture nécessaire aux futurs citoyens qu'ils seront. La leçon de choses, principe éducatif théorisé à la fin du XIXe siècle, consiste à partir d'un exemple concret pour enseigner aux enfants une idée abstraite : de l'exemple à la règle et non plus de la règle à l'exemple. La langue doit être un moyen d'exprimer sa pensée et non une simple nomenclature. Les méthodes imposées laissent place aux méthodes inductives, permettant le raisonnement. Dans les années 1950, apparaît le “sujet libre”, laissant plus de place à l'expression de l'élève.



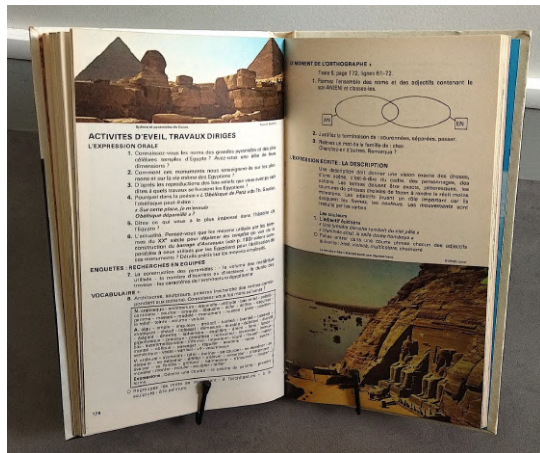
Mots et merveilles : 5e / Louis Arnaud,... Anne Garrigue,... Paris : Magnard, DL 1982.



Textes pour la lecture et l'explication : 3e / sélection de P. Langlois,... A. Mareuil,... ; avec la collab. de C. Rousselon,... G. Serbat,... Paris : Hatier, DL 1967.

²³ 4 février 1880 : Règlement relatif à l'enseignement de la lecture à haute voix dans les écoles communales de la ville de Paris. https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_1948

Initier les enfants aux textes des grands écrivains, mais aussi à l'histoire, à la géographie, à la religion, aux sciences, à l'environnement et aux arts. Au cours des XIXe et XXe siècles, se développent les romans scolaires, manuels de lecture généralement destinés aux écoles primaires, permettant de découvrir, à travers un récit, l'histoire, les sciences, mais aussi l'activité domestique, par exemple. Dans les manuels scolaires, l'apprentissage de la langue est associé aux activités quotidiennes et s'adapte généralement au contexte d'enseignement : dans les campagnes, les élèves s'exercent à la lecture sur des textes traitant d'agriculture.²⁴



Langages et textes vivants 6e : expression personnelle / par Louis Arnaud,... et Charlotte Arnaud,... Paris : Magnard, DL 1977.



Aux quatre vents : textes français, 3e / [choisis et présentés par] Fernand Égéa,... Daniel Pinson,... Michel Pougeoise,... [et al.]. Paris : F. Nathan, 1984



Français 5e : textes et activités / Henri Mitterand,... Juliette Labeyrie,... Michel Pougeoise,... Paris : F. Nathan, 1978.



Aux quatre vents : textes français 4e / [choisis et présentés par] Fernand Egéa,... Daniel Pinson,... Michel Pougeoise,... Roger Schmitt,... [et al.]. Paris : Fernand Nathan, 1983.

Enfin, l'enseignement de la langue et le choix des manuels scolaires peuvent être mis au service d'idéologies de gouvernement ou de campagnes nationales. L'école, lieu de formation des "futurs bons citoyens", constitue un vecteur efficace des messages de l'État.²⁵

²⁴ Exemple : https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_2084

²⁵ Exemple d'un arrêté du 9 mars 1897 mettant l'enseignement du français au service de la lutte anti-alcoolisme : https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_2013

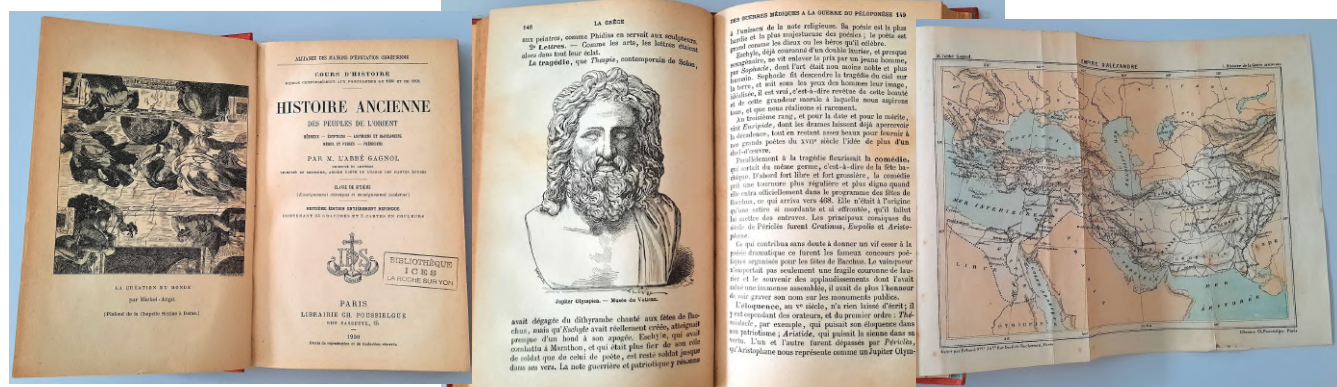
Bibliographie

- « Aperçu synthétique de l'enseignement du français 1880-2010 - Démocratisation scolaire ». Consulté le 31 janvier 2023.
<https://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article242>.
- Chervel, André. *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*. Retz, 2015.
- Janichon, Daniel. « Chronique "Histoire de l'enseignement". Le manuel de langue française au xixe siècle : (1) l'émergence d'un genre ». *Le français aujourd'hui* 154, n° 3 (2006). <https://doi.org/10.3917/lfa.154.0103>.
- Les Éditeurs d'Éducation. « Le manuel scolaire : une tradition républicaine de J. Ferry au début des années 2000 ». Consulté le 15 février 2023.
<https://www.lesediteursdeducation.com/pourquoi-des-manuels-scolaires/une-tradition-republicaine-de-j-ferry-a-nos-jours/>.
- « L'enseignement du Français à l'école primaire – Textes officiels. Tome 2 : 1880-1939. » 5, n° 2 (1995). https://www.persee.fr/issue/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2.
- Rosier, Jean-Maurice. *La didactique du français*. Que sais-je ? 2656. Paris: Presses universitaires de France, 2002.
- Vigner, Gérard. « Depuis quand enseigne-t-on le Français en France ? Du sermo vulgaris à l'enseignement du français langue maternelle ». *Éla. Études de linguistique appliquée*, n° 3-4 (2001). <https://doi.org/10.3917/ela.123.0425>.

4-2- L'enseignement de l'histoire, du roman national au "grand débat"

Jusqu'à la Troisième République, l'enseignement de l'histoire reste restreint aux niveaux secondaires, aux familles royales et à la haute bourgeoisie. Sous l'Ancien Régime²⁶, la discipline vante les rois courageux, pieux et justes, et les nobles, dignes héritiers de la conquête franque. Le peuple, au contraire, descendant des vaincus, est peu évoqué. La Révolution, dans sa volonté de faire table rase du passé, n'apporte pas d'évolution dans le domaine, se contentant d'indiquer aux écoles d'enseigner "à lire, à écrire et à calculer" et, si Bonaparte accorde une place importante à l'histoire et à la géographie, leur enseignement se limite, là encore, aux niveaux secondaires.

Un premier système national d'enseignement de l'histoire se met en place dans le secondaire à partir de la Restauration et c'est sous la Monarchie de Juillet que l'histoire s'impose comme discipline à part entière, avec notamment la création de l'agrégation pour les études historiques et géographiques en 1831. Les programmes sont alors très centrés sur l'histoire de France et de l'espace européen et accordent une large place à l'étude de l'Antiquité censée illustrer les littératures grecques et latines, fondements de l'enseignement au sein des Humanités²⁷.



Histoire ancienne des peuples de l'Orient : hébreux, égyptiens, assyriens et babyloniens, indiens, médés et perses, phéniciens classe de sixième / par l'Abbé Gagnol,... Paris : Librairie Ch. Poussielgue, 1900

Histoire de la Grèce ancienne : classe de cinquième / par M. l'Abbé Gagnol,... Paris : Librairie Ch. Poussielgue, 1898

Dans l'enseignement primaire, l'histoire occupe (sauf exception), jusqu'à la fin du XIXe siècle, une place marginale et concerne essentiellement l'histoire sainte. Son enseignement est rendu obligatoire par Victor Duruy en 1867. Jusqu'au début des années 1880, dans le primaire comme dans le secondaire, l'enseignement de l'histoire se limite à la simple mémorisation de noms et de dates, appris par cœur sans chercher à être compris.

Pour étudier l'évolution des programmes scolaires d'histoire, il est nécessaire de les replacer dans leur contexte politique et institutionnel et de s'interroger sur la perception de l'histoire en général et des recherches historiques de l'époque. L'histoire est une matière qui n'échappe pas à la pression des communautés et des politiques et à la concurrence mémorielle. Elle est, tout au long de l'histoire - encore aujourd'hui - au cœur d'enjeux pédagogiques, politiques, sociaux et mémoriels.

²⁶ Exemples d'ouvrages d'histoire datant de l'Ancien Régime : "A l'origine des manuels d'histoire de France" par Fabien Plazannet, disponible en ligne <https://histoirebnf.hypotheses.org/1221>

²⁷ Exemple des programmes pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les lycées, 25 mars 1865 : https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_2000_ant_8_1_2428

Tableau 1. Récapitulatif des programmes d'histoire de l'enseignement secondaire public 1814-1880).
D'après GERBOD (P), « La place de l'histoire dans l'enseignement secondaire, de 1802 à 1880 »,
Information historique, n° 3, mai-juin 1965, p. 123-130.

Classes	1814	1838	1852	1865	1880
6 ^e	Histoire Sainte	Histoire Sainte L'Antiquité	Histoire de France	L'Orient	L'Orient
5 ^e	L'Égypte la Grèce	La Grèce	Histoire de France	La Grèce	La Grèce
4 ^e	Rome (31 av. JC)	Rome	Histoire de France (1815)	Rome	Rome
3 ^e	D'Auguste à Charlemagne	Le Moyen Âge (395-1453)	L'Antiquité	Le Moyen Âge V ^e au XIV ^e s	Histoire universelle de 395 à 1270
2 ^e	Le Moyen Âge	Les Temps Modernes	Le Moyen Âge	Les Temps Modernes	Histoire Universelle de 1270 à 1610
Rhétorique	Les Temps Modernes et l'histoire de France	La France (406-1798)	Les Temps Modernes	Approfondissement De la période 1661-1815	Histoire Universelle de 1610 à 1789
Philosophie				Histoire du XIX ^e siècle	Histoire universelle de 1789 à 1815

Source : Héry, Évelyne. *Un siècle de leçons d'histoire : L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970. Un siècle de leçons d'histoire : L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970.* Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015. <https://doi.org/10.4000/books.pur.8835>.

Roman national et modèle Lavissien (1880 - début du XXe siècle)

Dans l'enseignement primaire

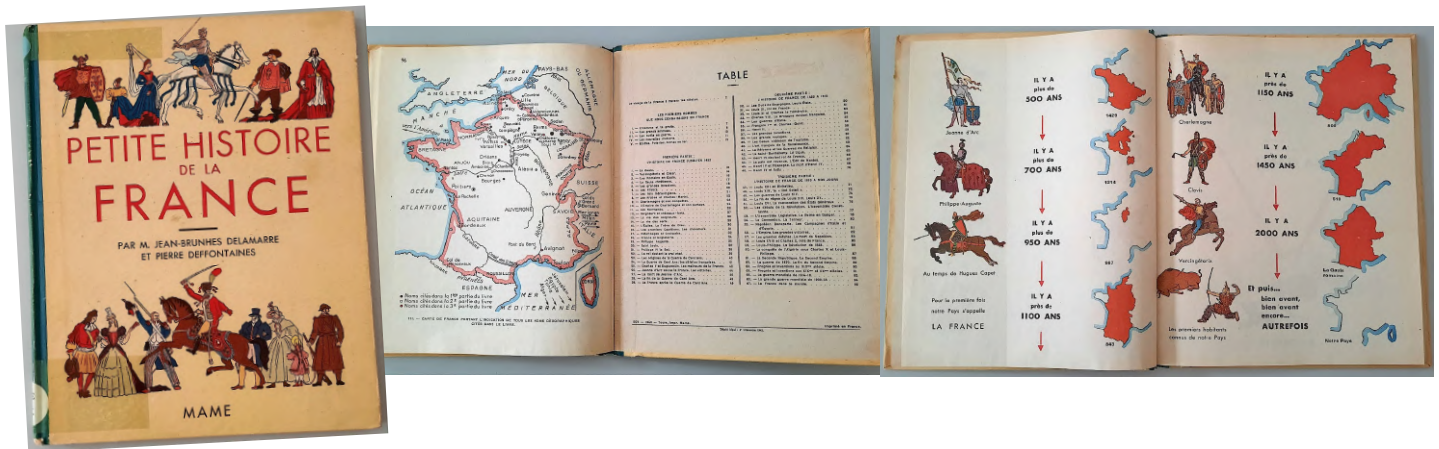
A partir des années 1870-1880, alors que l'idée de revanche après la défaite face à l'Allemagne en 1870 et les événements de la Commune de 1871 sont toujours dans beaucoup d'esprits, l'enseignement de l'histoire - il en va de même pour la géographie - apparaît comme le moyen de former les citoyens et de créer une conscience nationale. L'enjeu se porte sur l'enseignement primaire qui représente alors 90% des élèves. Est donc enseignée à l'école une histoire mythique et glorifiée de la France sous la forme de ce que l'on appelle le "roman national"²⁸. L'enseignement de l'histoire constitue ainsi un hymne à la patrie française, nation unitaire depuis ses origines, et dont l'histoire regorge de héros glorieux et d'hommes bons, prêts à se sacrifier pour la patrie et porteurs des valeurs de la nation française. Il s'agit de construire chez les enfants une mémoire collective, de leur donner des racines communes, un héritage, un passé glorieux commun et continu.

Les méthodes d'enseignement se construisent à partir du constat que les enfants apprécient qu'on leur raconte des histoires et récits d'aventures. C'est pourquoi, certains ouvrages sont conçus comme de véritables histoires avec des héros comme *Le Tour de la France par deux enfants*. La méthode de mémorisation passive est progressivement remplacée par une méthode intuitive qui encourage à partir des connaissances personnelles de l'élève, et pourquoi pas de l'histoire locale, pour enseigner l'histoire nationale. Ernest Lavisse, historien et auteur de nombreux manuels d'histoire, a joué un rôle important dans la

²⁸ L'expression a été popularisée dans les années 1980 par l'historien Pierre Nora (1931-...)

mise en place de ce modèle d'enseignement. Les instructions de 1890, qu'il a rédigées, instaurent une pédagogie basée sur la stimulation de l'enfant, qui perdurera jusque dans les années 1960.

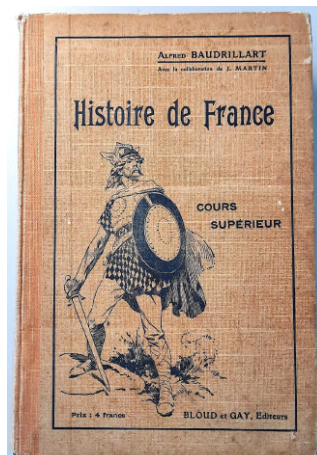
"Il faut raconter l'histoire, présenter les faits, les personnages, les batailles, par des anecdotes qui doivent frapper les enfants et se graver dans leur mémoire, en adaptant les propos tenus à leur âge et leur niveau" (E. Lavisse)



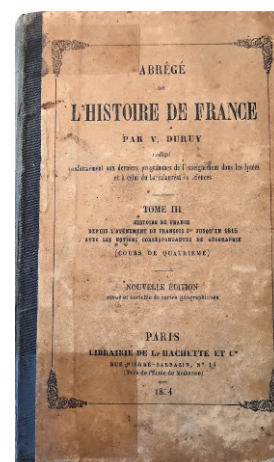
Petite histoire de la France / Jean-Brunhes Delamarre M. Tours : A. Mame, 1948



L'histoire de France : racontée à ses neveux par l'Oncle Pierre.
Lyon : Editions Robert, 1938



Histoire de France et notions d'histoire générale : cours supérieur / Alfred Baudrillard,... ; publiée avec la collaboration de J. Martin,... Paris : Bloud et Gay, 1914



Abrégé de l'histoire de France : rédigé conformément aux derniers programmes de l'enseignement dans les lycées et à celui du baccalauréat ès sciences / par V. Duruy.
Paris : L. Hachette et Cie, 1854

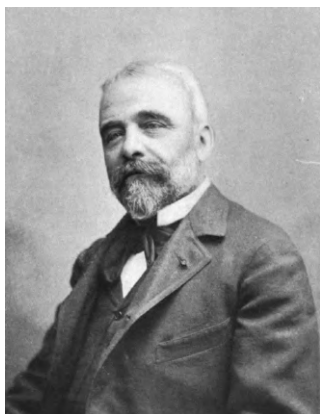


Mon premier livre d'histoire / Mlle E. Personne,... Mme A. Andraud,... G. Marc,... Paris : A. Colin, 1957

Le 29 janvier 1890, un décret - portant règlement d'administration publique sur le matériel obligatoire d'enseignement [...] - prescrit pour chaque classe de l'enseignement primaire le nombre et la nature des livres dont doit être muni chaque élève, notamment un livre d'Histoire de France dans le cours moyen et un livre d'Histoire de France ou d'Histoire générale conforme au programme dans le cours supérieur.

Les manuels d'Ernest Lavisce - le plus connu, le *Petit Lavisce*, dont la première édition date de 1884, a été imprimée à des millions d'exemplaires - sont considérés comme les exemples les plus aboutis du modèle de roman national : présentation didactique (mots importants mis en valeurs, questionnaires...), importance des images qui ont joué un grand rôle dans la formation patriotique (petites vignettes gravées et complétées par des cartes), paragraphes courts et adaptés au langage des enfants, utilisation de la première personne et du modèle de récit qui interpelle l'élève directement et fait appel à ses émotions et présence de jugements de valeur et apartés moralisateurs.

Ernest Lavisce (1842-1922)



Issu d'une famille modeste, Ernest Lavisce entre à l'école normale en 1862 et passe son agrégation d'Histoire-Géographie en 1865. En 1863, il devient le précepteur du fils de Napoléon III. Cependant, la défaite de 1870 va ébranler les convictions de ce partisan de l'Empire, qui préfère partir en Allemagne pour étudier le système universitaire et préparer sa thèse. A son retour en France, convaincu que le système universitaire joue un rôle décisif dans la formation de l'esprit public allemand et patriotique, il souhaite imposer ce système en France. Il soutient sa thèse à la Sorbonne en 1875. Après quoi, il devient maître de conférence à l'école normale supérieure en 1876 et secrétaire général de la société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur en 1878. Il est également professeur à la Sorbonne dès 1888, rédacteur en chef de la *Revue de Paris* de 1894 à sa mort, directeur de l'école normale en 1904. Enfin, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1881 et élu à l'Académie française en 1893. Il a beaucoup œuvré pour l'enseignement à tous les niveaux, ce qui lui vaut son surnom d'"instituteur national"²⁹. Il est l'un des protagonistes des réformes des études supérieures, ainsi que de l'enseignement secondaire. Il participe également à la rédaction des programmes d'histoire pour le secondaire en 1890.

De même, Lavisce a contribué à la rédaction de nombreux ouvrages d'histoire essentiellement pour le primaire. Engagé en 1876, par l'éditeur Armand Colin, l'édition de ses manuels d'histoire pour les écoles primaires se succèdent de la fin des années 1870 aux années 1950.

Dans un premier temps, il publie une série de quatre titres, particulièrement connus et qui évoluent au fil des remaniements scolaires. On peut les classer selon quatre destinataires. Le premier pour les débutants "Le petit Lavisce" a été publié pour la première fois en 1876 et s'intitule *Leçons préparatoires d'histoire de France avec récits à l'usage des commençants*. Il devient en 1884, *l'Année préparatoire d'Histoire de France avec récits à l'usage des commençants*, puis en 1895, *La nouvelle année préparatoire d'Histoire de France. Cours élémentaire et cours moyen première année* qui atteint en 1935 sa 133ème édition.

²⁹ Nom donné par Pierre Nora

Pour les cours élémentaires, Lavissee publie en 1883, *Récits et entretiens familiers sur l'Histoire de France jusqu'en 1328, cours élémentaires* (programme de 1882)³⁰ qui devient en 1894 *Récits et entretiens familiers sur l'histoire de France. Grands personnages et faits principaux jusqu'en 1453* qui atteint en 1926, une 53e édition.



Récits et entretiens familiers sur l'Histoire de France, Paris, Librairie Armand Colin, édition de 1919

Pour le cours moyen, en 1876, il rédige la *Première année d'Histoire de France à l'usage des élèves qui recherchent le certificat d'études avec récits* qui se donne comme objectifs de "Mettre en lumière les grands faits en marquer l'enchaînement (...) Des cartes (...) des gravures et des récits frappant son imagination"³¹. En 1882, l'ouvrage change de titre et devient *La première année d'Histoire de France. Dissertation et développement sur la partie contemporaine* puis en 1884 *La première année d'Histoire de France. Leçons, récits, réflexion à l'usage des écoles primaires et classes élémentaires des lycées et collèges* dans lequel la période antique et médiévale est réduite et la période postérieure à 1815 est entièrement modifiée. La version finale de l'ouvrage est éditée en 1894 *La nouvelle année d'Histoire de France, cours moyen 1re et 2ème année* qui paraît jusqu'en 1925. En parallèle, il publie en 1912, *Histoire de France, cours moyen* jusqu'en 1954. Enfin, pour les classes supérieures, il sort, en 1895, un ouvrage unique *La nouvelle deuxième année d'Histoire de France et d'histoire générale, cours supérieur* réunissant deux anciens ouvrages *La deuxième année d'Histoire de France avec récits et dissertation à l'usage des classes élémentaires des lycées et collèges, du cours moyen d'enseignement spécial et des élèves qui recherchent le certificat d'études*³² (1883) et de *Histoire générale, notions sommaires d'histoire ancienne, du Moyen-Age et des temps modernes. Leçons, résumés, réflexions* (1884). Pour les années 1882-1883, Armand Colin édite 540 000 manuels scolaires de Lavissee et jusqu'en 1890, plus de cinq millions d'exemplaires³³.

Lavissee publie plus tardivement, en 1912, *Histoire de France, cours moyen* jusqu'en 1954. Suivi en 1913, d'*Histoire de France, cours élémentaire*³⁴ jusqu'en 1957. Par ces deux

³⁰ Exemplaire de 1884 (2ème ed) consultable sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9818198k?rk=171674:4>

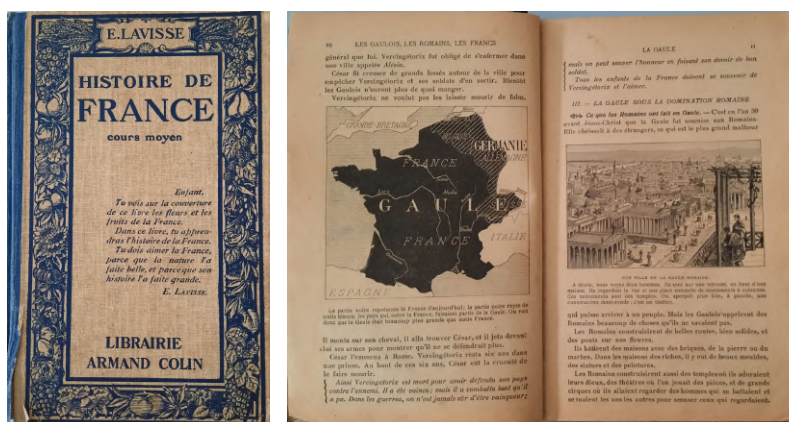
³¹ Avant propos de la Première année d'Histoire de France à l'usage des élèves qui recherchent le certificat d'études avec récits

³² Exemplaire consultable sur Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3728370/f3.item.r=ernest%20lavissee>

³³ LEDUC, Jean, *Ernest Lavissee : l'histoire au coeur*, Malakoff, : Armand Colin, 2016

³⁴ Exemplaire consultable sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f4.item.r=bourgogne.langFR.zoom>

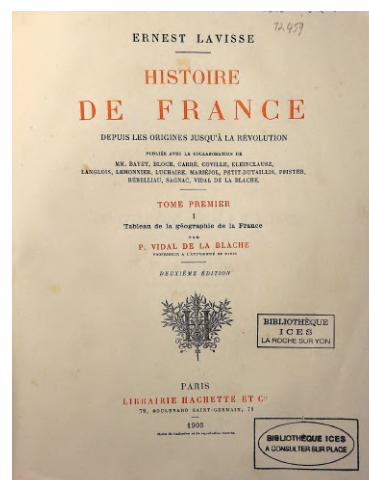
ouvrages, Lavissee retravaille à la demande de la maison Colin, ces cours d'histoire : "pour répondre à des vœux souvent exprimés dans les congrès (...), j'ai entièrement refait et considérablement simplifié mon cours d'histoire"³⁵. Ces deux livres ne sont pas seulement des remaniements, ce sont des ouvrages entièrement nouveaux qui connaissent de véritable succès jusqu'au milieu du XXe siècle. Le cours moyen comprend 1 919 000 exemplaires en 1929 et le cours élémentaire 1 832 000. En 1919, il sont remis à jour avec quelques modifications. Enfin, pour le centenaire, l'*Histoire de France, cours élémentaire* est réédité avec une prolongation aux périodes récentes confiée à Dimitri Casali.



Histoire de France, cours moyen, Paris, Librairie Armand Colin, édition de 1915

Lavissee publie également des ouvrages chez Hachette, où il est introduit par Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique. Il y dirige entre autres la célèbre collection *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution*. Le premier contrat pour ces ouvrages est signé en 1892, mais ils ne paraissent qu'en 1900 et jusqu'en 1911. Deux nouveaux tomes sont édités en 1920, six autres en 1921 suivis en 1922 d'un tome supplémentaire sur la Grande guerre.

Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution / [sous la direction d'] Ernest Lavissee ; publiée avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré... [et al.]. Tome premier. 1, Tableau de la géographie de la France / par P. Vidal de La Blache,.... - deuxième édition (1905)



Malgré le succès de ses manuels scolaires, Lavissee est concurrencé par d'autres auteurs comme Désiré Blanchet qui publie des manuels d'histoire chez Belin.

Lavissee rédige également des manuels d'éducation morale et civique qu'il signe sous un pseudonyme Pierre Laloï : le *Manuel d'instruction civique et morale pour le cours moyen*³⁶ en 1882, pour le cours élémentaire en 1887 et pour les grands élèves en 1888.

Ernest Lavissee n'est pas né Républicain, mais finit par se rallier au régime républicain. On observe que ces ouvrages sont de plus en plus prorépublicain avec des chapitres élogieux envers le régime. C'est un patriote, cela se ressent à travers ses manuels. Par exemple, sur la couverture de son *Instruction morale et civique ou philosophie pratique*

³⁵ Préface d'*Histoire de France, cours moyen*, Paris, Armand Colin, 1912

³⁶ Exemplaires consultable sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204567r.image>

(1888), il est écrit "Tour pour la patrie et par la Patrie pour l'Humanité" ou bien encore sur la couverture d'*Histoire de France, cours moyen* (1912), il écrit "Tu dois aimer la France, parce que la nature l'a faite belle et parce que l'Histoire l'a faite grande". De même, dans ses manuels, il blâme tous ceux qui ont affaibli la France comme les Romains qui ont joué sur la discorde entre les gaulois ou les Habsbourgs pendant les Guerres de Religion.

Autre ouvrages scolaires:

Chez Armand Colin:

- *Histoire de France et notions sommaire d'Histoire générale, Moyen-Âge pour la première année de l'enseignement secondaire spécial* en collaboration avec Paul Duruy
- *Livret d'histoire de France* issu de la collection L'année du certificat d'études
- *Livret d'histoire de France. Opuscule du maître* avec Amédée Thalamas
- Sous sa direction en 1917, *Tableaux d'Histoire de France*. Série : la guerre : douze illustrations murales en couleurs d'épisodes de guerre de 1915-1916

Chez Hachette :

- Dirige le remaniement des cours d'Histoire pour l'enseignement supérieur géré par Victor Duruy depuis les années 1850.
- Collabore à l'*Atlas de géographie* dirigé par Frantz Schrada.

Avant 1923, l'histoire est aussi largement présente dans les manuels de français. Matière sans véritable support, l'apprentissage du français et notamment de la lecture nécessite la présence d'un contenu pour les romans scolaires ou simplement pour les textes liés à la pratique. D'après une étude d'Alain Choppin³⁷, le contenu historique occupe 21% des textes des manuels de français avant 1882 et 17% des textes et près de 25% de l'iconographie entre 1882 et 1923. On peut notamment citer le *Tour de la France par deux enfants* de G. Bruno. Dans le secondaire, des pages de manuels de français sont consacrées à l'histoire de la littérature.

Les manuels d'histoire des écoles privées et ceux des écoles publiques peuvent présenter des tonalités différentes, plutôt religieuses pour les premiers et républicaines pour les seconds, notamment dans la présentation des faits ou des grands personnages. Cependant, la composition et la structure sont assez similaires et, quelle soit privée ou publique, les deux instances partagent les mêmes valeurs : amour de la patrie, unité nationale et goût de l'ordre. A partir des années 1950, les manuels présentent plus de points communs que de différences.

Dans l'enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire, le roman national tient une place moins importante, le cours d'histoire étant plus ouvert sur les pays européens. Les programmes privilégient les grands événements politiques, diplomatiques et militaires.

³⁷ *Revue d'histoire moderne et contemporaine, Hors série 1981: Colloque Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)* Paris, 13-14 novembre 1981, 1981.

Tableau 6. L'évolution des horaires hebdomadaires d'histoire (1880-1938). (Sources : BAIP 1890, supplément au n° 922, p. 434-435 ; BAIP 1902, n° 1522, 7 juin 1902, p. 742-745 ; JO 1925, 57^e A, n° 130, 5 juin 1925, p. 5191 ; JO, 1931, 63^e A, n° 107, 7 mai 1931, p. 5044 ; JO, 1938, 70^e A, n° 135, 10 juin 1938, p. 6526.) Les heures indiquées entre parenthèses sont celles qui s'ajoutaient à l'horaire commun pour les élèves non-latinistes. À partir de 1925, ce sont des heures d'exercices pratiques.

	1880	1890	1902	1925	1931	1938
6 ^e	2	1½	2	2 (+1)	1½	1 _—
5 ^e	2	"	2	2 (+1)	1½	1 _—
4 ^e	2	"	2	2 (+1)	2 (+½)	2
3 ^e	2	"	2	2 (+1)	2 (+½)	2
2 ^e	3	"	2 (+2)	2 (+½)	2	2
1 ^e	3	"	2 (+2)	2 + ½	2	2
Philo	2	"	2	2½	2½	2½
Math.	2	"	2	2½	2	2

Source : Héry, Évelyne. *Un siècle de leçons d'histoire : L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970. Un siècle de leçons d'histoire : L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970.* Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015. <https://doi.org/10.4000/books.pur.8835>.

En 1902, la réforme de l'enseignement secondaire, divisé en deux cycles, conduit à repenser la répartition des périodes historiques et les choix de contenus à enseigner. Le programme d'histoire est pensé comme un tout réparti chronologiquement sur les sept années du secondaire, dans une logique de continuité depuis les origines à l'époque contemporaine. Il apparaît nécessaire de garder un certain équilibre entre l'histoire de France, cœur de l'enseignement, et l'histoire universelle (centrée sur le continent européen à l'époque) qui permet d'inscrire l'histoire de la patrie dans une approche plus large. Ainsi, la part des Antiquités est largement réduite, enseignée désormais sur une année, en classe de sixième, contre trois ans auparavant. Le Moyen-Âge occupe la classe de cinquième, tandis que les classes de quatrième et de troisième se partagent la période moderne et contemporaine avec comme point de césure, l'année 1789. Au lycée, les élèves étudient une période allant du Xe à la fin du XIXe siècle. Les sections A (grec-latin) et B (latin-langues vivantes) se voient attribuer des heures supplémentaires d'histoire de l'Orient et de la Grèce puis de l'Empire romain.

ANNEXE 5

L'histoire et la géographie dans la réforme des cycles - Programmes (1902-1913)

Date	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième	Seconde	Première	Philosophie, Mathématiques
PROGRAMMES : HISTOIRE							
31 mai 1902	L'Antiquité : Orient, Grèce, Rome.	Le Moyen Âge et le commencement des Temps Modernes (de la Gaule ancienne à la fin du XV ^e siècle).	Les Temps Modernes (des grandes découvertes à la fin du XV ^e siècle).	L'époque contemporaine (1789-1889).	<i>Séries A, B</i> Les temps préhistoriques. L'Orient. La Grèce. <i>Séries A, B, C, D</i> L'Europe du Xe au XV ^e siècle. La France, l'Europe de la fin du XV ^e siècle à 1715.	<i>Séries A, B</i> Rome. Le Moyen Âge des invasions barbares au Xe siècle. <i>Séries A, B, C, D</i> La France et l'Europe de 1715 à 1815.	Histoire contemporaine (1815-1889).
PROGRAMMES : GÉOGRAPHIE							
31 mai 1902	Géographie générale, Amérique, Australie.	Asie et Insulinde, Afrique.	L'Europe.	La France et ses colonies.	Géographie générale.	La France.	
28 juillet 1905	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	<i>id.</i>	Les principales puissances du monde.

Source : L'histoire et la géographie dans la réforme des cycles : Programmes (1902-1913).
https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_2000_ant_8_1_2546

Entre esprit de renouveau et difficultés de la discipline (milieu du XX^e siècle - 1980)

Une nouvelle conception de l'histoire

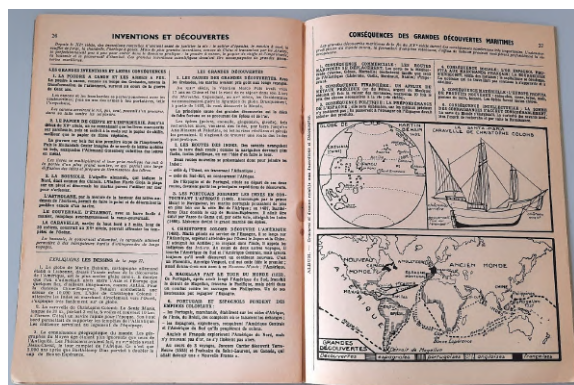
Aux lendemains de la Première Guerre mondiale, et plus encore après la Libération de 1944, le modèle du roman national patriotique est remis en cause par un fort sentiment de pacifisme. On cherche alors à faire de l'enseignement de l'histoire un vecteur de paix à l'échelle mondiale et d'inculquer aux élèves le sens des responsabilités futures vis-à-vis de la paix mondiale.

De manière plus globale, on se questionne sur les possibilités d'enseigner une histoire universelle. Des historiens, tels que Marc Bloch ou Lucien Febvre, tentent de renouveler l'enseignement de l'histoire dans ce sens, sans véritable succès. En 1938, Marc Bloch préconise l'étude des civilisations au-delà de l'Europe et Lucien Febvre pose les principes de cet enseignement : pour lui, l'histoire devrait étudier la vie de tous les hommes et groupes humains, "l'histoire des sans noms" et pas seulement des grands hommes et de la "Grande Politique". En 1957, Fernand Braudel introduit l'histoire des civilisations extra-européennes, mais cette réforme, fortement contestée, notamment par les professeurs qui n'ont pas reçu de formation spéciale, finit par être abandonnée après plusieurs allègements du programme. Il faut également attendre les années 1980 pour que les manuels ne présentent plus uniquement les aspects positifs de la colonisation.

Tentatives de décloisonnement des disciplines et pédagogie de l'éveil

Dans l'enseignement primaire, les instructions officielles de 1923 recommandent d'avoir recours aux méthodes actives et d'utiliser des documents authentiques. Dans les manuels, les illustrations occupent un plus grand espace, les photographies et la couleur s'imposant progressivement après 1945. Une réforme de 1969 regroupe l'histoire et la

géographie avec les sciences et l'éducation artistique et manuelle au sein des activités d'éveil, qui s'appuient sur la perception et les questionnements de l'enfant et visent à faire acquérir des compétences plutôt que des connaissances précises. En théorie, l'histoire devrait être enseignée aux enfants via des enquêtes sur l'histoire de la ville, de l'école ou des transports, basées sur des témoignages, des visites de musées ou d'archives ou des documents écrits. Dans les faits, cette méthode est peu appliquée et le regroupement des disciplines tend à faire disparaître l'histoire de l'école, enseignée désormais de manière épisodique : si certains instituteurs s'essayaient aux méthodes de l'éveil, une grande partie conserve la leçon traditionnelle d'histoire, tandis qu'une autre ne l'enseigne plus du tout.



Mon livret d'histoire : des origines à 1610 :
histoire de la civilisation, révision de l'histoire
de France / E. Millet. Tours : Arrault, 1950

Il en va de même dans l'enseignement secondaire. Une commission ministérielle d'études, créée en 1944 et chargée d'élaborer un projet de réforme du système d'enseignement, conduit à l'élaboration du plan Langevin-Wallon entre 1946 et 1947, jamais appliqué en tant que tel mais considéré comme l'un des textes de référence de l'éducation. L'idée est d'assouplir les programmes et de permettre à la curiosité des élèves de s'exercer à travers diverses activités. En histoire, les élèves sont amenés à utiliser des documents authentiques et à réaliser des exercices pratiques (reconstitution en carton, réalisation de cartes). L'expérience est finalement abandonnée, faute de moyens. De plus, la proposition d'instaurer un tronc commun composé de matières de base et de matières à option provoque de vives contestations. En 1977, le ministre de l'Éducation nationale, René Haby, affirme que "l'enseignement doit être fait dorénavant par objectifs" et non plus par disciplines. L'histoire et la géographie tendent à intégrer un ensemble de sciences humaines et sociales, comprenant l'économie, la sociologie et l'instruction civique et l'enseignement chronologique est progressivement remplacé par un enseignement thématique. Se pose également la question du maintien de l'histoire et la possibilité d'en faire une matière optionnelle en classe terminale, supprimée pendant un temps en filière scientifique.

À la fin des années 1970, l'affaiblissement de l'histoire et la place de cet enseignement à l'école devient l'enjeu d'un débat national.

Le grand débat sur l'enseignement de l'histoire

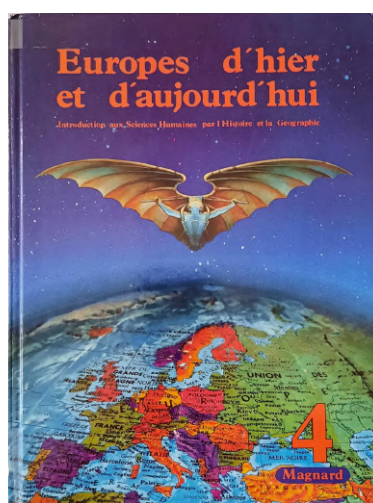
D'abord limité à la profession et à l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG), le débat sur la place de l'histoire dans l'enseignement prend progressivement de l'ampleur, jusqu'à atteindre les sphères universitaires, politiques et médiatiques. Michel Debré dénonce le "déracinement de la jeunesse, faute d'enseignement

convenable de l'histoire", tandis qu'Alain Decaux s'adresse aux parents en déclarant que l'on "apprend plus l'histoire à vos enfants !"

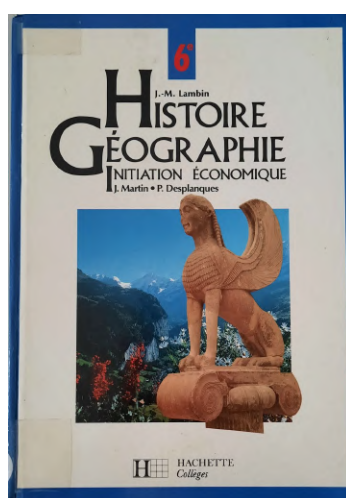
Plusieurs décisions sont alors prises par la suite : en 1984, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale supprime les activités d'éveil et rétablit un horaire d'histoire et de géographie dans l'enseignement primaire ; la discipline intègre l'écrit du brevet des collèges dès sa création en 1987 et les programmes insistent à nouveau sur l'importance des repères chronologiques.

A partir des années 1980, les universitaires sont associés à la réalisation des programmes d'histoire. En primaire, les programmes sont relativement stables entre 1985 et 2011, avec tout de même l'introduction de nouvelles thématiques comme la Shoah ou l'esclavage. Ils sont plus ouverts, même s'ils restent centrés sur l'histoire de France et déterminent des objectifs de "compétences" et des objectifs "cognitifs" (mémorisation) à atteindre. Les élèves doivent d'abord acquérir la notion du temps, avant d'étudier l'histoire à proprement parler dans les trois dernières années de primaire.

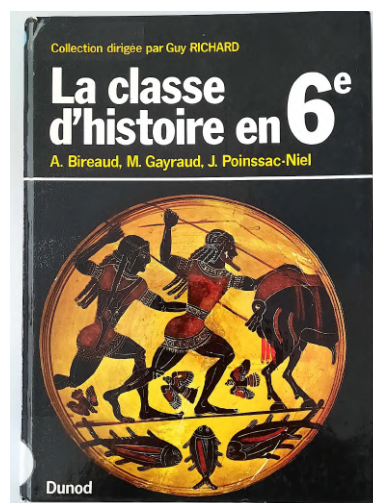
Dans le secondaire, l'ambition de faire parcourir l'ensemble des périodes historiques aux collégiens, instaurée dès 1902, reste de vigueur. Les origines de l'humanité et la période antique occupent la classe de sixième, le Moyen-Âge et la Renaissance celle de cinquième, l'histoire moderne en quatrième et, enfin, l'histoire contemporaine en troisième. Au lycée général, l'objectif est de former des citoyens européens et de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté qui n'est plus uniquement nationale mais européenne. Dès 1992, Jack Lang invite à introduire l'enseignement de l'Europe dans les programmes et les instructions officielles insistent à partir de 1995 sur la transmission d'un patrimoine culturel européen. La généralisation de l'histoire de l'art participe également à la construction d'une culture commune. L'histoire culturelle occupe ainsi une place plus importante dans les programmes, au contraire de l'histoire économique et sociale. Au lycée technologique, l'histoire et la géographie sont intégrées dans une étude globale du monde contemporain et sont absents en terminales industrielles et agricoles. Au collège comme au lycée, les programmes indiquent des connaissances, compétences et démarches à acquérir. Un enseignement civique, juridique et social (ECJS) est créé en 1999, confié aux professeurs d'histoire géographie.



Europes d'hier et d'aujourd'hui : introduction aux sciences humaines par l'histoire et la géographie / sous la direction d'Alain J.-M. Bernadot et de Michel Roche. [Paris] : Magnard, DL 1983



Histoire Géographie 6e : initiation économique [Livre] / Lambin Jean-Michel. Paris : Hachette, 1990



La Classe d'histoire en 6e... / Annie Bireaud,... Michel Gayraud,... Josette Poinssac-Niel,... Paris : Dunod, 1970

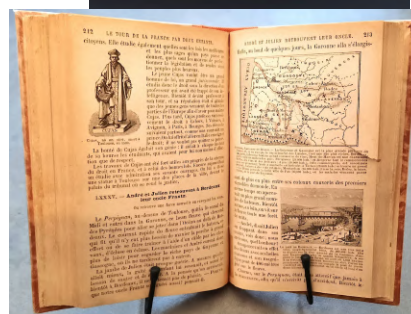
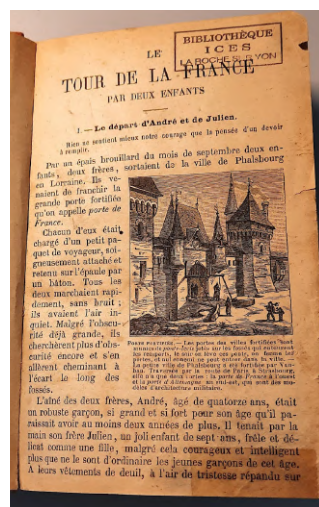
Histoire globale ou histoire nationale ? Apprentissage chronologique ou thématique ? Cours magistral ou dialogué ? L'enseignement de l'histoire a été, et reste encore aujourd'hui, au cœur de nombreux débats : en 1907, Charles Seignobos ne voyait-il pas "l'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique" ?

FOCUS : Le Tour de la France par deux enfants

Le Tour de la France par deux enfants. Devoirs et Patrie est un livre de lecture de G. Bruno, publié par la maison Belin en 1877. A l'usage principalement des cours moyens, il est cependant populaire au-delà de ces classes puisqu'il est aussi utilisé comme livre de lecture au sein des familles, souvent offert pour diverses occasions (anniversaire, communion). Il est complété par un livret du maître qui comprend des questions, des mots à expliquer, des exercices et des leçons de choses. Ce livre, utilisé aussi bien dans les écoles libres que dans les écoles laïques, rencontre un véritable succès, malgré quelques critiques. Les chiffres qui lui sont associés témoignent de son succès : avec en moyenne, 200 000 volumes distribués par an, six millions d'exemplaires ont été vendus en un quart de siècle. Après une dernière édition à l'occasion de son centenaire, ce n'est pas moins de huit millions et demi d'exemplaires diffusés dans toute la France. Le livre aura même le droit à une adaptation cinématographique de Louis de Carbonat en 1924.

L'ouvrage est publié sous le pseudonyme de G. Bruno, auteur d'une douzaine de livres scolaires et lauréat de l'Académie française. Ce pseudo fait sans doute référence à Giordano Bruno (1550-1600), un dominicain qui quitta l'ordre pour le calvinisme. Grand amateur de cosmologie, de physique et des théories de Copernic, il parcourt l'Europe (Angleterre, Allemagne) en y enseignant la philosophie, la grammaire et publiant des livres dont *De l'infinito, universo e Mondi*. *Le Tour de la France par deux enfants* a longtemps été attribué à Alfred Fouillée, maître de conférence à l'Ecole normale supérieure, auteur de plusieurs manuels. C'est lui qui traite avec l'éditeur. Cependant, il faut attendre 1899, pour qu'il avoue ne pas en être l'auteur, mais qu'il s'agit en réalité de sa femme, Augustine Fouillée. Cette décision s'explique par le fait qu'Augustine Tuilerie, épouse Guyau, a fui avec son fils son mari violent, aidée de son lointain cousin et futur mari Alfred Fouillée.

A travers ce livre, l'auteur a souhaité mettre en place un récit différent des cours traditionnels en racontant l'histoire de deux lorrains, André et Julien, âgés de 7 et 14 ans, auxquels les lecteurs s'identifient. Afin de faciliter cette proximité entre les héros et le lecteur, l'auteur donne aux enfants une histoire, une âme et des descriptions très précises sur eux : "L'aîné des deux frères, André, âgé de 14 ans, était un robuste garçon, si grand et si fort pour son âge qu'il paraissait avoir au moins deux années de plus. Il tenait par la main son frère Julien, un joli enfant de sept ans, frêle et délicat comme une fille, malgré



cela courageux et intelligent plus que ne le sont d'ordinaire les jeunes garçons de cet âge". Les deux enfants ont perdu leurs mères très tôt et ils viennent de perdre leur père, un "brave charpentier". De plus, ils ont perdu leur patrie, l'Alsace-Lorraine cédée à l'Allemagne après la défaite de 1871. Les habitants de cette région ont alors un an pour choisir s'ils veulent prendre la nationalité française et s'exiler ou rester en Allemagne³⁸. André fit à son père mourant une promesse : "Soyez tranquille, cher père, je vous promets nous demeurons les enfants de la France, nous quitterons Phalsbourg pour aller là-bas : nous resterons Français, quelque peine qu'il faille souffrir pour cela"³⁹. Malheureusement, les autorités allemandes ne permettent pas aux enfants mineurs d'accomplir les démarches administratives pour être naturalisés français. C'est ainsi que débute le récit du *Tour de la France par deux enfants*. André et Julien franchissent clandestinement la frontière allemande à l'automne 1871 jusqu'à l'été (ce qui correspond à une année scolaire) dans un périple à la recherche de leur oncle, devenu leur tuteur légal, afin de régulariser leur situation. Ce voyage, avec peu d'affaires et d'argent, se fait d'est en ouest par tous les moyens de transports (chemin de fer, à pied, en bateau...), ce qui les amène à découvrir la France par des rencontres, des visites de lieux et de régions... De même, grâce à des rencontres ou des objets, des lieux qu'ils n'ont pas visités sont évoqués, par exemple, une assiette de porcelaine permet de citer Limoges et le Limousin. Le livre se termine par un épilogue, 6 ans plus tard, en 1877. André et Julien ont réussi à trouver asile en France où ils disposent d'une terre. Le titre et le parcours des enfants ne sont pas sans rappeler les itinérances entreprises par les compagnons du Tour de France. Dans le cadre de leur apprentissage, ces compagnons voyagent pendant plusieurs années afin de travailler chez plusieurs maîtres artisans répartis dans différentes provinces. Ici, les enfants, et avec eux le lecteur, se forment au gré des étapes de leur voyage. A travers ce livre, l'auteur veut offrir un voyage à la fois instructif et distrayant.

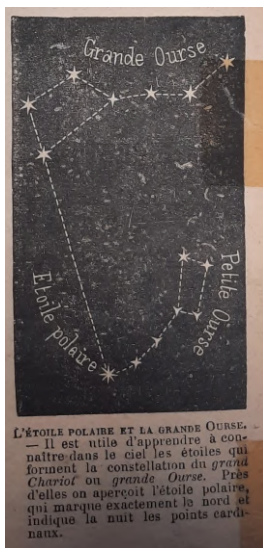
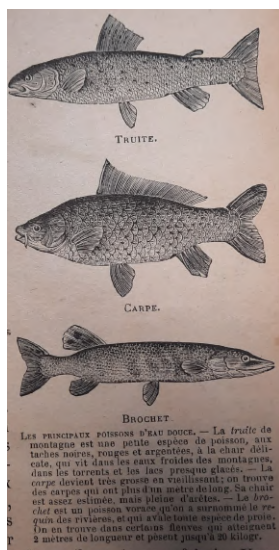
Cet ouvrage, souvent classé dans la catégorie des livres d'histoire puisqu'il évoque de nombreux faits et personnages historiques, rassemble également des notions de plusieurs matières scolaires : la géographie, "Par un épais brouillard du mois de septembre deux enfants...", les sciences naturelles et physiques, l'astronomie et l'initiation à la loi française... La morale est très présente tout au long du récit, notamment sous forme de maximes au début de chaque partie. Citons certaines d'entre elles : "Rien ne soutient mieux notre courage que la pensée d'un devoir à remplir", "Ce qu'il y a de plus beau au monde, c'est la charité du pauvre". De même, les 200 gravures sont à la fois des illustrations du périple des enfants, mais également des moyens d'évoquer les



³⁸ A la fin de la première guerre mondiale, 25% des habitants quittent ces provinces allemandes

³⁹ Extrait du *Tour de la France par Deux enfants*, p.10

connaissances du programme scolaire par le biais des légendes.



C'est un livre patriotique comme en témoigne de nombreuses phrases "Le père d'André et de Julien, un brave charpentier veuf de bonne heure, qui avait élevé ses fils dans l'amour de la patrie" (p.9), "Quand on a été séparé de sa patrie, on comprend mieux encore combien elle vous est chère" (p.24). Les enfants découvrent les personnages glorieux de l'Histoire de France comme Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Vauban, Lavoisier...

En 1905, paraît une édition laïcisée du *Tour de la France*, où l'auteur tente de remplacer les passages enlevés par d'autres tout en gardant la structure des textes (même nombre de syllabes, même phrasé).

Bibliographie

- Baquès, Marie-Christine. « L'évolution des manuels d'histoire du lycée. Des années 1960 aux manuels actuels ». *Histoire de l'éducation*, n° 114 (1 mai 2007).
<https://doi.org/10.4000/histoire-education.1249>.
- Citerne, Guy, "A l'école de la république, Réflexion sur un manuel scolaire à succès : Le tour de France par deux enfants", 2007
https://www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/254_Ecole3degR.pdf
- « Comment enseigne-t-on l'Histoire en France depuis le XIXe siècle ? - Nonfiction.fr le portail des livres et des idées ». Consulté le 9 mai 2023.
<https://www.nonfiction.fr/article-9407-comment-enseigne-t-on-lhistoire-en-france-depuis-le-xixe-siecle.htm>.
- Héry, Évelyne. *Un siècle de leçons d'histoire : L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970. Un siècle de leçons d'histoire : L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970*. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.8835>.
- « L'histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. Textes officiels. Tome 1: 1795-1914. » 8, n° 1 (2000).
https://www.persee.fr/issue/inrp_0000-0000_2000_ant_8_1.
- Leduc, Jean. « Pourquoi enseigner l'histoire ? La réponse d'Ernest Lavisce ». *Histoire@Politique* 21, n° 3 (2013). <https://doi.org/10.3917/hp.021.0039>.
- Leduc, Jean. Ernest Lavisce : histoire au coeur, Malakoff, Armand Colin, 2016
- « Pourquoi enseigner l'histoire ? La réponse d'Ernest Lavisce ». *Histoire@Politique* 21, n° 3 (2013). <https://doi.org/10.3917/hp.021.0039>.
- Legris, Patricia. « L'élaboration des programmes d'histoire depuis la Libération. Contribution à une sociologie historique du curriculum ». *Histoire@Politique* 21, n° 3 (2013). <https://doi.org/10.3917/hp.021.0069>.
- Marchand, Philippe. « Sur l'histoire de l'enseignement de l'histoire ». *Histoire de l'éducation*, n° 93 (1 janvier 2002). <https://doi.org/10.4000/histoire-education.273>.
- Nora, Pierre. *Difficile enseignement de l'histoire*, Le Débat : Politique - Histoire - Société, n°175, 01/05/2013.
- Pavy, Dominique, et Jean-François Pessis. « L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE », Club histoire Montreuil, janvier 2020.
- PLAZANNET, Fabien. « À l'origine des manuels d'histoire de France ». Billet. *L'Histoire à la BnF* (blog), 2 novembre 2017. <https://histoirebnf.hypotheses.org/1221>.
- Prost, Antoine. « L'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2, n° 1 (1984).
https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1984_num_2_1_2989.

RetroNews - Le site de presse de la BnF. « Le « Petit Lavis » », bible du roman national à l'usage des écoliers », 13 août 2019.

<https://www.retronews.fr/education/echo-de-presse/2019/08/13/le-petit-lavis>.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, Hors série 1981: Colloque Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981) Paris, 13-14 novembre 1981, 1981.

Watrelot Martine. Aux sources du « Tour de la France par deux enfants ». In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 46 N°2, Avril-juin 1999. pp. 311-324.

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1999_num_46_2_1964

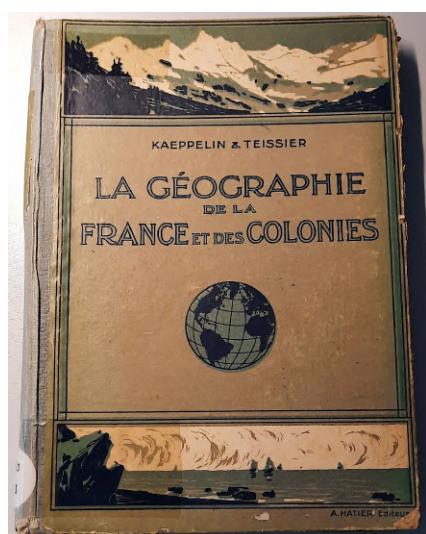
4-3- La géographie scolaire

L'enseignement de la géographie devient obligatoire dans le secondaire à partir de 1833, mais ne reste qu'une possibilité à l'école primaire. Victor Duruy, par une loi de 1867, en fait, avec l'histoire, une matière obligatoire et c'est après la défaite face à la Prusse, en 1870, que la géographie s'affirme comme discipline scolaire.

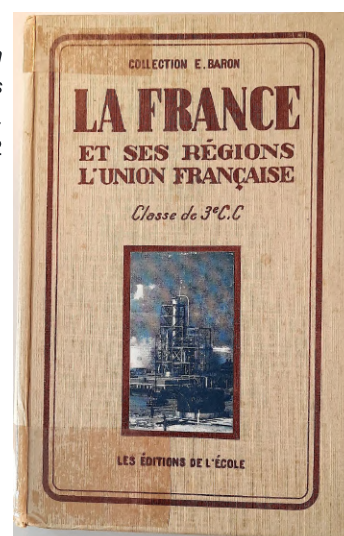
L'association de l'enseignement de l'histoire et de la géographie est une particularité française. L'évolution de la géographie scolaire est étroitement liée avec celle de la géographie savante (ou universitaire). Des programmes de 1882 recommandant l'étude de "la France et ses colonies" à ceux de 1985 inscrivant "la France dans un cadre européen et mondial", la géographie a connu une longue période de relative stabilité, suivie de nombreuses tentatives d'innovations.

La mise en place d'une géographie scolaire au service de l'idéologie nationale (1870-1902)

Tout comme l'enseignement de l'histoire, celui de la géographie est déterminé par sa fonction de formation des citoyens. Dans sa volonté de créer une conscience nationale et une culture commune aux élèves, la géographie scolaire construit un récit territorial équivalent au roman national en histoire. La France devient l'horizon principal de l'enseignement de la géographie.

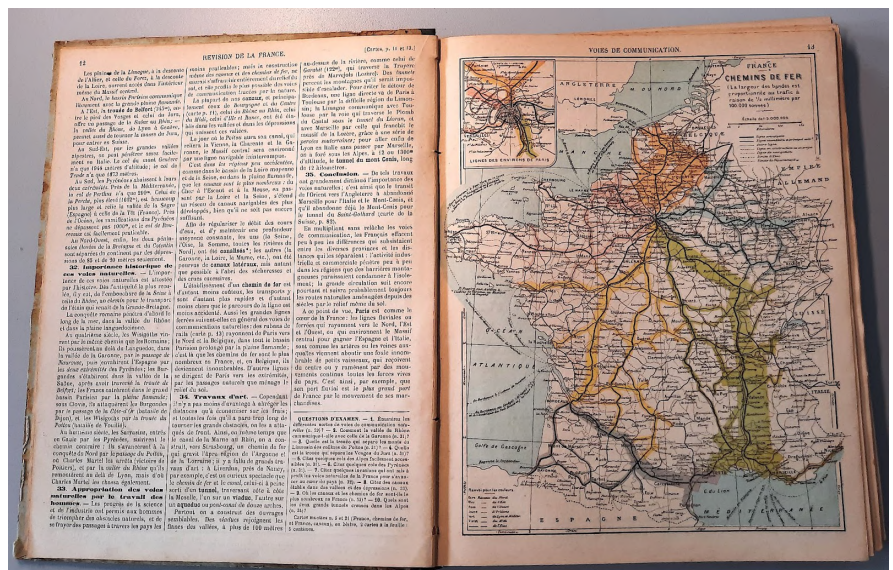
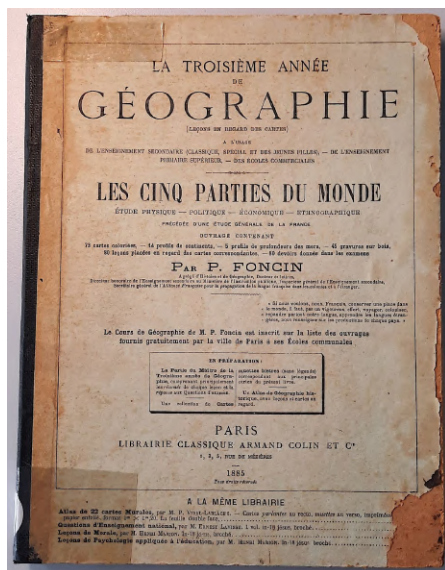


*La France et ses régions - L'Union française : classe de troisième des cours complémentaires / E. Baron.
Paris : Editions de l'Ecole, 1952*



La Géographie de la France et des colonies / Paul Kaepelin,... et Maurice Teissier,... Paris : Librairie A. Hatier, 1925

Les manuels de géographie apparaissent en primaire avec la loi de 1867, puis en 1872 pour le secondaire. Auparavant, les livres scolaires de géographie sont inégalement répartis dans les écoles primaires et il s'agit généralement d'ouvrages réédités plus ou moins à jour. La *Nouvelle Géographie méthodique* de Meissas et Michelot, publiée en 1827 et rééditée plus de 60 fois jusqu'au début de la IIIe République, est l'ouvrage le plus usité à l'école. Il sera remplacé par les livres de géographie de Pierre Foncin dans les premières décennies de la IIIe République. Les manuels sont structurés en fonction des âges des élèves et contiennent un texte principal complété par des cartes et des exercices de lecture de textes et d'images. Se développent également des atlas et cartes murales.



La Troisième Année de géographie. précédée d'une révision de la France : (leçons en regard des cartes) : à l'usage des candidats aux divers baccalauréats, aux deux brevets de capacité, au certificat d'études (enseignement spécial), au certificat d'études secondaires et au diplôme de fin d'études (lycées de jeunes filles) : étude physique, politique, économique, ethnographique. Les cinq parties du monde / par P. Foncin,...
Paris : Librairie classique Armand Colin et Cie, 1885

Par 1882 à 1957, les programmes du cours moyen évoluent peu. L'Europe et le reste du monde sont étudiés en cours supérieur. L'enseignement de la géographie reste très attaché à celui de l'histoire, les professeurs étant essentiellement des historiens. "En 1863, Louis Vivien de St-Martin indique les subdivisions de la géographie - comme discipline scolaire - telle qu'elle doit être présentée dans les "manuels à l'usage des jeunes gens" recevant une instruction secondaire. Il distingue quatre grandes rubriques : la géographie historique, la géographie astronomique, la géographie mathématique et la géographie descriptive des contrées du globe"⁴⁰.

Période de stabilité : la géographie vidalienne (1902 - années 1970)

L'enseignement de la géographie connaît une longue stabilité au XXe siècle : géographie savante et géographie scolaire se structurent autour du modèle vidalien - du nom du géographe Paul Vidal de la Blache - modèle stable jusque dans les années 1970 à l'école.

Dans le secondaire, les élèves de sixième et de seconde étudient les grands principes de base de la géographie (reliefs, climats, paysages...). En cinquième, quatrième et première, ils se concentrent sur une géographie dite régionale (étude des continents et des régions françaises). Enfin, en troisième et terminale, les programmes prescrivent l'étude du monde et de ses principales puissances.

⁴⁰ Rhein, Catherine. « La géographie, discipline scolaire et/ou science sociale ? (1860-1920) ». *Revue française de sociologie* 23, n° 2 (1982). <https://doi.org/10.2307/3320771>.



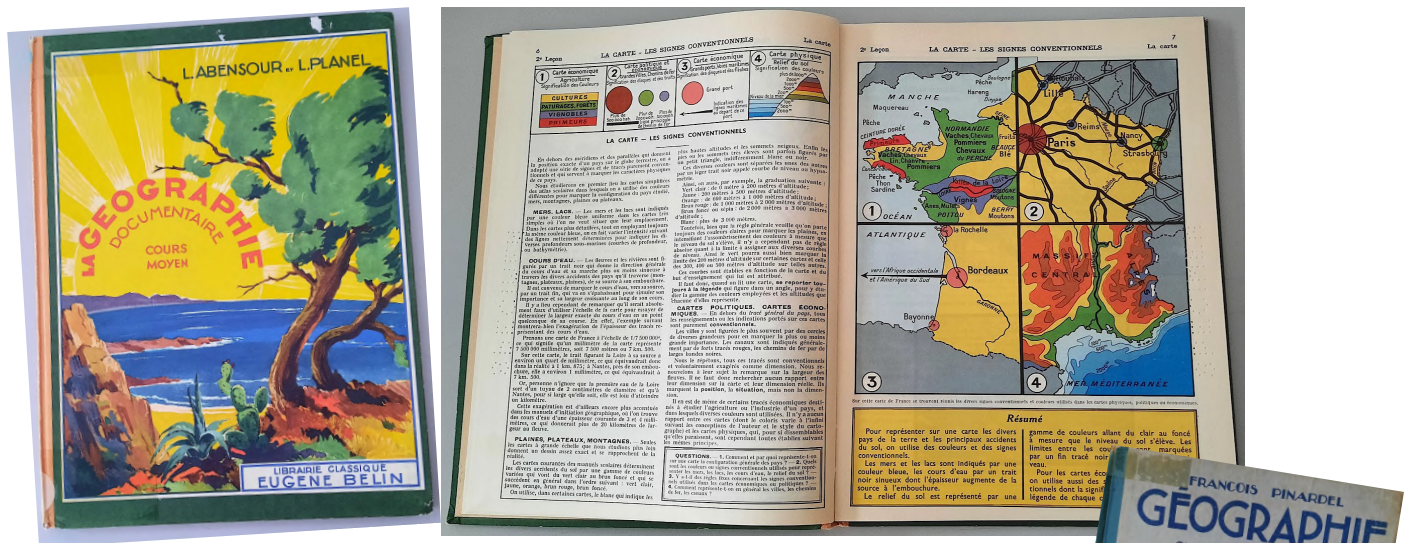
La Géographie par l'image et la carte : à l'usage des cours complémentaires et des écoles primaires supérieures préparant au Brevet élémentaire et au Brevet d'enseignement primaire supérieur. Paris : Librairie Générale catholique, 1934

Cours complet de géographie pour l'enseignement secondaire : classe de troisième. L'Europe / par Jean Brunhes,... Paris : Librairie A. Hatier, 1936

En primaire, les programmes publiés dans la première moitié du XXe siècle s'inscrivent dans la continuité de celui de 1923. La géographie doit contribuer à la construction de l'esprit national et à la vision d'un territoire commun, continu et unifié. Les manuels présentent le monde vu de la France et un territoire français personnalisé. La géographie contribue également à justifier la colonisation et à mettre en avant la mission civilisatrice de la France.

Pendant cette période, on privilégie les méthodes actives et l'observation des élèves sur le terrain (cours de récréation, promenades en forêt...). Il existe des programmes spécifiques pour les classes du littoral où la géographie doit permettre une découverte du milieu mais également préparer les élèves aux métiers de la mer. On enseigne une géographie descriptive faisant régulièrement appel à la mémoire (nomenclature de termes géographiques). Les connaissances factuelles inculquées aux élèves font l'objet de reproductions sur cartes ou croquis. Les manuels adoptent une approche iconographique et les supports utilisés par les géographes eux-mêmes intègrent les livres scolaires : photographies de paysages et cartes thématiques à partir de 1925, images satellites et

cartes par anamorphose à partir des années 1980. La *Géographie documentaire pour le cours moyen*, de Léon Abensour et Louis Planel, réimprimée 24 fois à 1,5 million d'exemplaires, apporte une innovation pédagogique dans les manuels : carte d'un côté et textes et illustrations de l'autre.



La géographie documentaire : France métropolitaine, France d'Outre-mer, Communauté : cours moyen / Léon Abensour. Paris : E. Belin



Géographie : classe de fin d'études : la France et l'Union française, la Terre et les cinq parties du monde / François Pinardel. Paris : Editions de l'Ecole, 19XX

Paul Vidal de la Blache (1845-1918)

Considéré comme le père fondateur de l'école française de géographie et de la géographie universitaire et scolaire, Paul Vidal de la Blache, géographe de formation historique, a publié de nombreux ouvrages dont l'*Atlas d'histoire et de géographie* en

1894, le *Tableau de la géographie de la France*, publié en 1903 et réédité jusqu'en 1994 ou sa *Géographie universelle* (publication post-mortem entre 1925 et 1941). Il est également à l'origine de la collection de cartes murales Vidal-Lablache. Il restera une référence dans l'enseignement de la géographie française jusque dans les années 1960.

Vidal de la Blache définit la géographie dans ses interactions entre les hommes et les milieux. Pour lui, les milieux naturels influencent les hommes, mais sans être l'unique facteur de l'organisation en communauté.

La démarche de la Blache est inductive - il part de ses propres observations sur le terrain - et descriptive (importance de la description des paysages).

Sa géographie est politique et s'inscrit dans le projet national d'unité, dans une démarche républicaine et patriotique. Son ouvrage, *Tableau géographique de la France*, commandé par Ernest Lavisse, offre une perception de la France comme unité géographique et se construit dans le même esprit que l'histoire scolaire dans une vision patriotique. Malgré ce discours d'unité française, la Blache met en avant la diversité régionale de la France.

Tab. 2 : Les programmes du cours moyen de 1880 à 1965

2 août 1880, Jules Ferry	Programmes départementaux
27 juillet 1882, Jules Ferry	Géographie de la France et de ses colonies. Géographie physique. Géographie politique avec étude approfondie du canton, du département, de la région. Exercices de cartographie au tableau noir et sur cahier, sans calque.
18 janvier 1887, Pierre Berthelot	Programme reconduit à l'identique
23 février 1923, Léon Bérard	La France et ses colonies
23 mars 1938, Jean Zay	Circulaire sur les « loisirs dirigés » mais programme reconduit à l'identique
17 août 1941, Jérôme Carcopino	1. Principaux traits de la géographie de la France : rappeler les notions essentielles sur le relief, le climat, les fleuves, la population et les aspects économiques, tout en consolidant la connaissance de la nomenclature par l'usage constant de la carte. 2. La France d'Outre-mer. 3. Géographie locale. On étudiera la géographie de la petite région ; cette étude sera, éventuellement, à l'occasion d'excursions dirigées par les maîtres ou de promenades suggérées aux élèves.
12 octobre 1944, René Capitant	La France et ses colonies
17 octobre 1945, René Capitant	1. Géographie locale : étude par l'observation directe le plus possible de la ville ou du petit coin de France qui l'entoure. Établissement par les élèves de petites monographies du village ou de la ville ou du quartier. 2. Initiation à la notion d'échelle et à la cartographie. 3. Principaux traits de la géographie de la France, avec usage constant de la carte, du tableau et de la gravure. 4. Notions essentielles sur la France d'Outre-Mer.
8 août 1957, René Billère	Par l'observation directe de cartes, de graphiques simples et d'images, on dégagera les traits essentiels de la géographie locale puis de la géographie physique, humaine et économique de la France et de l' Union française ⁴ .

Source : *Information Géographique (L')*, 72, 3 : *L'enseignement de la géographie en France*. Paris: SEDES - Société d'édition d'enseignement supérieur, 2008.

Pédagogie de l'éveil en primaire et "nouvelle géographie" (années 1960 - années 2000)

Dans les années 1960, la géographie, comme d'autres matières scolaires, entre dans un mouvement de réflexion sur la modernisation des contenus et méthodes d'enseignement. À l'école primaire, elle intègre, avec l'histoire, les sciences et les disciplines artistiques, les activités d'éveil qui visent à faire appel aux questionnements des élèves pour construire leurs propres connaissances. Cela se traduit concrètement par la réalisation d'enquêtes ou la consultation de documents authentiques par exemple. La géographie est ainsi regroupée dans le domaine des sciences sociales et perd son nom dans les programmes. Paradoxalement, la période est caractérisée par un fort dynamisme en termes d'innovations pédagogiques, mais la géographie disparaît en même temps en tant que discipline.



Géographie : 25 fiches recto-verso : disciplines d'éveil : cours moyen - classe de 6e / J. Babin. Paris : C. Lavauzelle, 1972

Après 1985, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Éducation nationale, met fin aux activités d'éveil et la géographie retrouve sa place à l'école. La géographie enseignée à l'école se concentre à nouveau essentiellement sur la France, même si elle reste plus ouverte sur le monde. Elle ne subsiste qu'en cycle 3, remplacée par la découverte du monde en cycle 2. La compréhension de l'organisation des espaces est mise en avant, à travers une approche plus conceptuelle et thématique : les chorèmes (représentation schématique d'un espace choisi) s'imposent dans les manuels scolaires.

Tab. 3 : Les programmes concernant le cours moyen de 1969 à 2008

1964, Maurice Herzog	Expériences du « tiers temps pédagogique »
1968, Alain Peyrefitte	« l'histoire, la géographie et les sciences d'observation considérées comme discipline d'éveil »
1969, Olivier Guichard	L'horaire des disciplines d'éveil est globalisé
1980, René Haby	Activités d'éveil en histoire-géographie : « les connaissances concernant pour l'essentiel la géographie de la France ».
1984, Alain Savary	La France dans l'ensemble européen L'étude des paysages L'étude des territoires Deux ou trois régions
1985, Jean-Pierre Chevènement	La France dans l'ensemble européen et mondial La Terre Les paysages du territoire français Activités économiques et population La France dans le monde
1990, Lionel Jospin	Les compétences à acquérir en géographie
1995, François Bayrou	La France dans l'ensemble européen mondial Un regard sur le monde Les paysages français Le travail des hommes et l'organisation de l'espace français La diversité des régions françaises et leur aménagement La France en Europe La place de la France dans le monde

2002, Jack Lang	Le monde, l'Europe, la France Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines Espaces européens : une diversité de paysages Espaces français La France à l'heure de la mondialisation
2007, Gilles de Robien	Le monde, l'Europe, la France Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines Regards sur les espaces européens. Le territoire français
2008, Xavier Darcos	Les principales caractéristiques de la France dans un cadre européen et mondial Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves Le territoire français dans l'Union européenne Les Français dans le contexte européen Se déplacer en France et en Europe Produire en France La France dans le monde

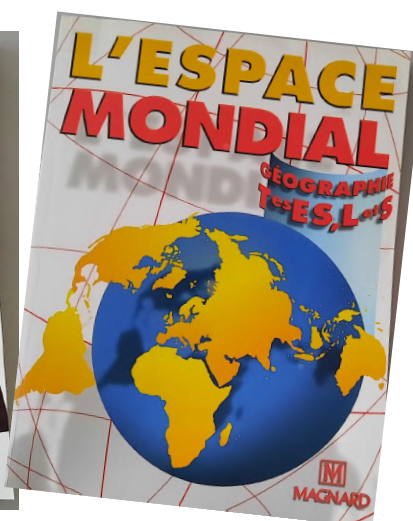
Source : *Information Géographique (L')*, 72, 3 : *L'enseignement de la géographie en France*. Paris: SEDES - Société d'édition d'enseignement supérieur, 2008.

Années 2000 : multiples tentatives de recomposition de la discipline

A partir de 1995, les programmes se succèdent sans véritable continuité. Se posent des questions sur les éléments à enseigner et par quelle méthode : faut-il notamment enseigner une géographie nationale ou plus ouverte sur le monde ? En général, les programmes restent centrés sur la France, même si l'étude de sa géographie s'inscrit dans une perspective européenne depuis 1984, le niveau mondial étant de plus en plus étudié en cycle 3. Ainsi, de nouvelles thématiques et de nouveaux espaces vont et viennent au fil des programmes, entraînant une pluralité de méthodes d'enseignement de la géographie selon les professeurs, entre modèle traditionnel et éléments de nouveauté.

En 2002, l'étude de cas est introduite en classe de seconde : les élèves étudient une situation problématique à partir de documents afin d'apporter une réponse. Ainsi en activité, les élèves découvrent les notions et connaissances à acquérir par eux-mêmes. Les programmes de 2008 modifient fortement l'enseignement de la géographie au collège : désormais, il s'articule autour de problématiques et de thèmes : "Habiter" en sixième, "le développement durable" en cinquième, "la mondialisation" en quatrième et "la France et l'Europe" en troisième. C'est la première fois que le développement durable intègre l'enseignement de la géographie. Le programme de 2010 impose la même organisation au lycée. La géopolitique est désormais enseignée en terminale.

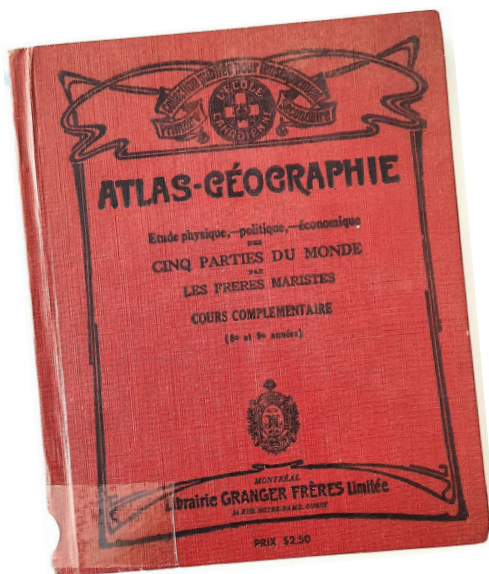
Géographie : 2de : sociétés et développement durable / Julien Picollier,... Valérie Bodineau,... Carole Davrou... [et al.]. Paris : Hachette éducation, DL 2014



L'espace mondial : géographie, Tes, ES, L et S / Richard d'Angio,... Bernard Bret,... Laurent Carroué,... [et al.]. Paris : Magnard, 2004

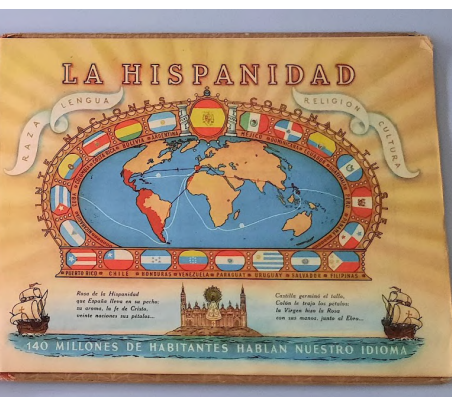
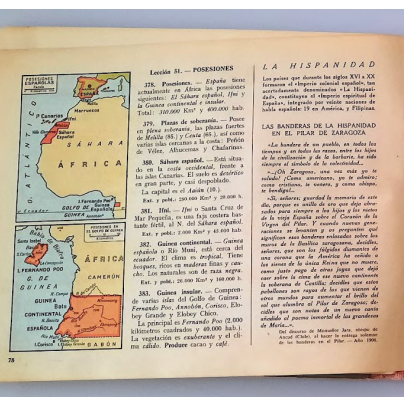
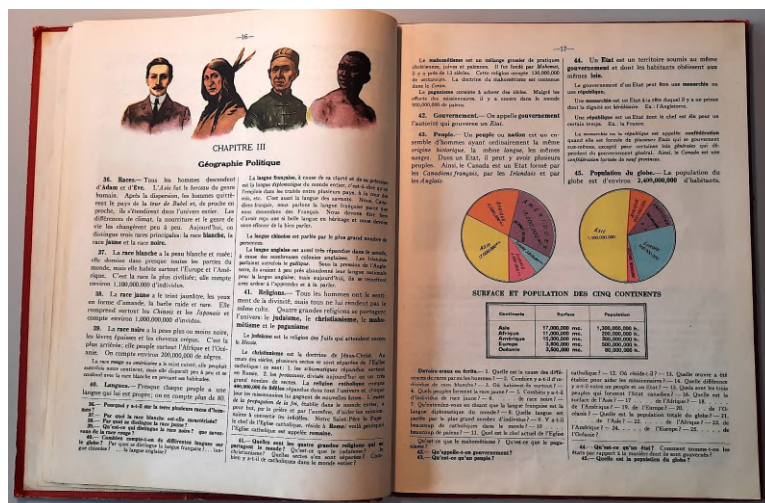
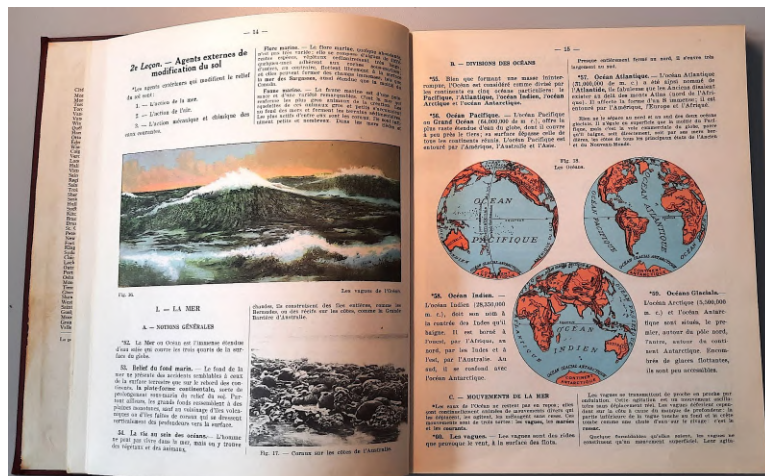
Les différents changements de la géographie scolaire, étroitement liés à l'évolution de la géographie savante, sont également motivés par d'autres facteurs : politiques et idéologiques (géographie nationale ou européenne), pédagogiques (approche par compétences), sociaux ou institutionnels (développement de l'innovation, développement durable).

N. b. : le fonds de manuels scolaires de géographie comprend également deux ouvrages publiés au Canada, ainsi qu'un manuel de géographie en espagnol.



Atlas - Géographie : étude physique, politique, économique des cinq parties du monde - Cours complémentaire (8e et 9e années). Montréal (Canada) : Granger frères, 1956

Atlas - Géographie : étude physique, politique, économique de la province de Québec et du Canada - Cours supérieur (6e et 7e années). Montréal (Canada) : Granger frères, 1945



Geografía : tercer grado. Zaragoza : L. Vives, 1958

Bibliographie

- « Chapitre 2 – L'école vidalienne et la géographie classique - Studocu ». Consulté le 11 mai 2023.
<https://www.studocu.com/fr/document/universite-savoie-mont-blanc/epistemologie-d-e-la-geographie/chapitre-2-lecole-vidalienne-et-la-geographie-classique/1951850>.
- Historiens et géographes*, 58, 218, 01/05/1969: *Le rôle et le contenu de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique dans le second degré*, 1969.
- Information Géographique (L')*, 72, 3, 01/09/2008: *L'enseignement de la géographie en France*. Paris: SEDES - Société d'édition d'enseignement supérieur, 2008.
- Leininger-Frézal, Caroline. « 100 ans d'enseignement de la géographie ». *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 97, n° 1/2 (15 octobre 2020).
<https://doi.org/10.4000/bagf.6577>.
- Philippot, Thierry, et Philippe Charpentier. « Les mutations de la géographie scolaire à l'école primaire en France. Entre prescriptions et pratiques d'enseignement ». *Spirale - Revue de recherches en éducation* 58, n° 2 (2016).
<https://doi.org/10.3917/spir.058.0121>.
- Rhein, Catherine. « La géographie, discipline scolaire et/ou science sociale ? (1860-1920) ». *Revue française de sociologie* 23, n° 2 (1982).
<https://doi.org/10.2307/3320771>.
- Site de enseigner-la-geographie! « Les grandes étapes de la géographie scolaire de 1870 au début des années 2010 », 17 novembre 2019.
<https://enseigner-la-geographie.jimdofree.com/2019/11/17/les-grandes-%C3%A9tapes-de-la-g%C3%A9ographie-scolaire-de-1870-au-d%C3%A9but-des-ann%C3%A9es-2010/>.
- Themines, Jean-François Themines. « Les manuels de géographie. Le formatage d'un regard disciplinaire national sur le monde » Eric Bruillard. *Manuels scolaires, regards croisés*. Caen : SCEREN-CRDP de BasseNormandie, collection Documents, Actes et Rapports pour l'Education, p.181-200, 2005.

4-4- La naissance et l'évolution d'un enseignement moral et civique

Les valeurs morales et civiques sont inévitablement liées entre elles. La transmission de valeurs morales est présente dans l'enseignement depuis des siècles. Sous l'Ancien Régime, une éducation morale chrétienne était dispensée aux enfants, mais au fil du temps cet enseignement va se laïciser. En ce qui concerne l'enseignement des valeurs civiques, leur transmission est implicitement intégrée dans l'enseignement par l'histoire et par le biais d'autres matières, mais après la Révolution française, on observe une volonté de renforcer son poids et de créer une matière à part entière. Ce sera chose faite en 1882, date à laquelle l'instruction morale et civique est officiellement reconnue, en étant intégrée dans les instructions officielles, devenant ainsi une matière obligatoire pour les classes de primaire. Cette discipline a souvent changé d'intitulé, de destinataires et ses programmes ont été à de nombreuses reprises aménagés. Le questionnement qui l'entoure traduit l'importance accordée à cette discipline au sein du système scolaire.

L'instruction morale et civique, une discipline héritée des idées des Lumières et de la Révolution

L'idée que l'enseignement doit avoir une finalité civique et morale s'affirme avec les Lumières. La chute de l'Ancien Régime et la Révolution font émerger chez les responsables politiques, une volonté et une nécessité d'instaurer une formation civique, patriotique, particulière pour les citoyens, couplée avec une éducation morale et sociale qui pourrait se substituer à l'éducation religieuse dans un contexte de lutte entre l'Etat républicain et l'Eglise. En effet, dès le siècle des Lumières, les penseurs ont tenté d'instaurer une morale indépendante des dogmes de la religion puisque selon eux, l'Homme peut atteindre une certaine vertu sans le concours de Dieu.

Ainsi, les responsables des programmes scolaires décident d'intégrer une dimension civique laïque dans les nouveaux programmes qui remplacent ceux de l'Ancien Régime. Sous la Constituante et la Convention, des projets ont émergé pour tenter d'instaurer cet apprentissage du civisme. Cependant, les mots "instruction civique" ne sont jamais cités. En 1791, Talleyrand présente son projet comportant dix-sept projets de décrets soit 221 articles, où l'Etat a l'obligation d'instruire les élèves du premier et du second degré. L'article 5 du premier décret prévoit "des instructions simples et claires sur les devoirs communs à tous les citoyens et sur les lois qu'il est indispensables de connaître" grâce à des exemples d'actions vertueuses⁴¹. Ce projet sera ajourné. La même année, Condorcet prépare un projet. Il reconnaît la nécessité de former les citoyens, tout en faisant attention que cet enseignement ne devienne pas un "catéchisme politique". Pour lui, dans les écoles primaires, "on enseignera, [...] à lire, à écrire, ce qui suppose nécessairement quelques notions grammaticales ; on y joindra les règles de l'arithmétique, des méthodes simples de mesurer exactement un terrain, de toiser un édifice ; une description élémentaire des productions du pays, des procédés de l'agriculture et des arts ; le développement des premières idées morales et des règles de conduite qui en dérivent ; enfin ceux des principes de l'ordre social qu'on peut mettre à la portée de l'enfance"⁴². Pour cela, il propose que l'enseignement primaire développe "les principes de l'ordre social qu'on peut mettre à la portée de l'enfance" et les "parties des lois dont l'ignorance empêcherait un citoyen de

⁴¹ Buisson (F.), "Assemblée Constituante", *Nouveau Dictionnaire de pédagogie*, 1911, pp. 107-110.

⁴² Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique 20 et 21 avril 1792

connaître ses droits et de les exercer” sera étudié en post-scolaire. Cependant, son projet est annulé. C’est pourquoi, il en soumet un deuxième, en 1792, dont l’article 5 stipule “qu’il sera composé des livres élémentaires qui devront être enseignés dans les écoles primaires. Ces livres seront rédigés d’après la meilleure méthode d’enseignement que les progrès actuels des sciences nous indiquent, et d’après les principes de liberté, d’égalité, de pureté des mœurs, et de dévouement à la chose publique, nécessaires dans un état Républicain”⁴³. Louis-Philippe Lepeletier-Saint Fargeau va lui aussi promouvoir une éducation du citoyen, à travers lequel “On leur fera apprendre par coeur quelques chants civiques et les récits les plus frappants de l’histoire des peuples libres et de celle de la Révolution française”, mais là aussi son projet est abandonné. A sa suite, Gilbert Romme, membre de l’assemblée législative et de la convention fait adopter un décret le 21 octobre 1793 qui stipule : “art 1 - Les enfants reçoivent dans les écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l’amour de la patrie et le goût du travail” et article 2, “la connaissance des droits et des devoirs de l’homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples et par leur propre expérience”. Cependant, le 19 décembre 1793, le décret Romme est annulé. Enfin, le décret Lakanal du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) sur l’organisation des écoles primaires précise au chapitre IV, article 2 “Dans l’une et l’autre section de chaque école on enseignera aux élèves : 1° à lire et à écrire, et les exemples de lecture rappelleront leurs droits et leurs devoirs ; 2° la déclaration des Droits de l’homme et du citoyen et la constitution de la République française ; 3° on donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine”.⁴⁴

Ainsi, malgré de nombreuses tentatives, on ne voit pas apparaître une discipline spécifique, la formation du citoyen reste attachée à l’enseignement de l’histoire et de la religion. Le constat est le même pour les différents régimes qui se succèdent. Hyppolyte Carnot, ministre de l’Instruction publique et des cultes va tout de même proposer, le 30 juin 1848, un projet où figure parmi les matières enseignées, “la connaissance des devoirs et des droits de l’homme et du citoyen, le développement des sentiments de liberté et d’égalité”, mais cette loi ne verra pas le jour.

De plus, contrairement à la volonté des penseurs des Lumières et des républicains qui veulent se libérer du poids de l’Eglise et instituer un enseignement civique et moral laïc, il ne vont pas y parvenir. En effet, sous la Monarchie de Juillet, dans la loi du 28 juin 1833 relative à l’enseignement primaire élémentaire, on parle d’instruction morale et religieuse. La loi Falloux, du 15 mars 1850 va même rejeter l’instruction civique au profit de l’instruction religieuse comme l’indique le chapitre 1, article 23 “l’instruction morale et religieuse en première place des matières du programme d’enseignement”.

Ainsi, jusqu’à la IIIe République, la morale à l’école est une morale religieuse, chrétienne.

⁴³ CONDORCET, Nicolas, “Projet de décret sur les écoles primaires” *Enfance*, tome 42, n°4, 1989, p. 34, www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1989_num_42_4_1899

⁴⁴ MARCHAND, Philippe. L’instruction civique en France. Quelques éléments d’histoire, *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n°7, 1992. Instruction - Éducation civique. p20,

La III^{ème} République, l'inscription de l'instruction morale et civique dans les classes de primaire

Après la défaite de 1870, la chute de l'Empire, et dans un contexte d'opposition entre les républicains et l'Église, la Troisième République marque le retour en force d'une instruction civique et des débats sur son intégration dans les programmes scolaires. Dès 1877, le vice-recteur de l'académie de Paris, Octave Gréard, réclame l'inscription de cette discipline dans les programmes. De plus, François Buisson, directeur de l'enseignement primaire, ainsi que Jules Steeg et Jules Favre participent à la définition de la doctrine morale au sein des écoles primaires.

Dès cette période, des auteurs publient des ouvrages sans pour autant que l'instruction morale et civique soit une matière reconnue et obligatoire. C'est le cas de G.J Schmitt, professeur alsacien, ancien proscrit, qui remanie l'ouvrage de L.Bornet et l'intitule *Essai d'instruction morale et civique à l'usage des familles et des écoles, manuel du citoyen français* puisque selon lui "La République, ordonnera l'enseignement moral et civique". G.Bruno, auteur emblématique de manuels d'histoire, de morale et d'enseignement civique, publie également en 1876, un *Premier livre de lecture et d'instruction pour l'enfant* (morale et connaissance usuelles) ou encore *Francinet* en 1869.

Cette production s'intensifie dès 1879, alors que Paul Bert, député et ministre de l'Instruction publique, lance un projet de loi sur l'enseignement primaire et sur la place que doit y prendre la morale et l'enseignement des valeurs civiques. Les éditeurs ont anticipé la future loi pour se placer sur le marché. Ainsi, Jules Simon publie son *Petit Citoyen*, M.Compayré rédige son ouvrage *Éléments d'instruction morale et civique (1880-1881)* et Pierre Laloï, pseudonyme de Ernest Lavissee quand il écrit des ouvrages d'instruction morale et civique, publie en 1880, *La première année d'instruction civique chez A. Colin*⁴⁵.

C'est véritablement Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, président du conseil, chef d'orchestre de la réorganisation du système scolaire avec la gratuité, l'obligation scolaire et la laïcité des programmes et du personnel, qui va faire s'imposer l'instruction civique et morale. La loi du 28 mars 1882, va concrétiser une évolution déjà en marche en rendant l'instruction morale et civique, matière obligatoire par son intégration dans les programmes officiels des écoles publiques comme dans ceux des écoles libres. Cette loi est également la consécration des idées de J.Ferry puisqu'elle marque le remplacement de l'enseignement moral et religieux par une instruction morale et civique qui sera laïque et commune, sans influence des religions. Cette morale doit rassembler au-delà des clivages religieux. Il y a eu un véritable questionnement afin de déterminer s'il était possible de dispenser un enseignement moral sans s'appuyer sur la religion. L'opinion publique est divisée sur la question. Certains auteurs d'ouvrages scolaires vont critiquer la mise en place d'une instruction morale et civique laïque comme Arthur Loth, auteur du *Manuel d'instruction civique* qui considère que "la morale sans Dieu est une chimère et une impiété".⁴⁶ Les pédagogues républicains ont donc la charge de montrer que la morale laïque est aussi complète et efficace que l'enseignement religieux.

⁴⁵ Ouvrage disponible sur gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5457608w/f4.item>

⁴⁶ BOUTROUX, Émile. Les récents manuels de morale et d'instruction civique, *La revue pédagogique*, tome 2, Janvier-Juin 1883. pp. 289-342, https://education.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1883_num_2_1_1495

Au vu des débats qui entourent cette loi, elle est adoptée après de longues discussions entre l'Assemblée nationale et le Sénat. La discussion des articles débute le 21 décembre 1880. A l'Assemblée nationale, le premier article mentionnant que "L'enseignement religieux ne fera plus partie des matières obligatoires de l'enseignement primaire" fait débat. De son côté, Hippolyte Mazé propose un amendement de quatre articles. L'article deux expose le programme d'enseignement dans lequel on voit apparaître les termes "instruction morale et civique". Ce programme comprend quatre nouveautés : l'enseignement civique ; quelques notions usuelles de droit et d'économie de droit et d'économie politique ; travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les exercices militaires pour les garçons, en vue d'une généralisation. Mazé, bien que l'apprentissage civique soit donné au sein de l'enseignement moral et de l'histoire, estime "qu'entre l'histoire et la morale, il est possible et même nécessaire de placer un enseignement civique spécial"⁴⁷. L'instruction civique devra donc exposer les droits, mais également les devoirs et les obligations qui sont assortis ainsi que les institutions du pays. Jules Ferry donne une place prépondérante à l'étude de la Constitution. Malgré les oppositions, l'article 1 est voté par l'Assemblée nationale le 23 décembre par 346 voix contre 136 et l'ensemble du projet, le 24 décembre⁴⁸. Dès juin 1881, le Sénat examine le projet adopté par les députés. La question religieuse pose toujours problème. Jules Simon réussit à faire passer un amendement dont l'article 1 restitue les devoirs envers Dieu "Les maîtres enseigneront à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie"⁴⁹. Le texte retourne à l'Assemblée nationale, en juillet 1881, l'amendement de Jules Simon est abandonné et l'ensemble du projet est voté par 334 voix contre 127⁵⁰. Ainsi, le paragraphe 1^{er} adopté le 13 mars 1882, stipule article 1 : l'enseignement primaire comprend : l'instruction sociale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments de sciences naturelles physiques et mathématiques : leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels ; travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille. L'article 23 de la loi du 15 mars 1850 est abrogé⁵¹. La loi complète sur l'obligation de l'instruction primaire et la laïcisation est votée le 23 mars et promulguée le 28 mars 1882.

Un arrêté du 27 juillet distingue en revanche d'un côté "la morale" et de l'autre "l'instruction civique. Droit usuel et notions d'économie politique" au sein des programmes, dont voici l'extrait :

Morale : - Cours élémentaire : Entretiens familiaux. Lecture avec explications (récits, exemples, préceptes, paraboles et fables) - Enseignement par le cœur - Exercices pratiques tendant à mettre la morale en action dans la classe même

⁴⁷ Extrait du journal officiel du 22 décembre 1880

⁴⁸ MOUGNIOTTE, Alain. "Chapitre III. Les débats de 1881", *Les Débuts de l'instruction civique en France* [en ligne], Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, <http://books.openedition.org/pul/16047>

⁴⁹ Extrait du journal officiel du 3 septembre 1881, pp. 1006-1007, intervention de Jules Simon, le 2.VII.1881.

⁵⁰ MOUGNIOTTE, "Chapitre III. Les débats de 1881", *Les Débuts de l'instruction civique en France*, *Ibid*

⁵¹ Loi du 28 mars 1882 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070887/>

- Cours moyen : L'enfant dans la famille (...) Devoir envers les serviteurs (...) L'enfant dans l'école (...) Devoirs envers soi-même : le corps (...) Les biens extérieurs (...) l'âme (...) Devoirs envers les autres hommes (...) Devoirs envers Dieu.
- Cours supérieur : La famille (...) la société (...) la patrie

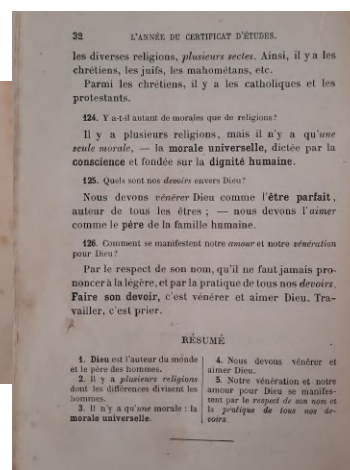
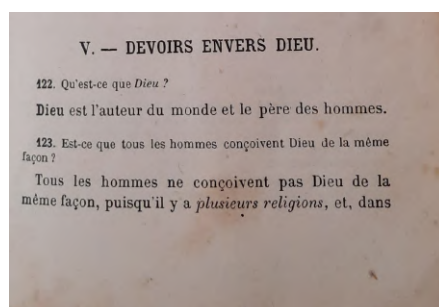
Education civique :

- Cours élémentaire : Explications très familières, à propos de lectures, des mots pouvant éveiller une idée nationale tels que : citoyen, soldat, armée, patrie, commune, canton (...)
- Cours moyen : Notions très sommaires sur l'organisation de la France : Le citoyen, ses obligations et ses droits (...) la commune (...) le département (...) l'Etat
- Cours supérieur : Notions plus approfondies sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France (...) Notions très élémentaires de droit pratique (...) Entretiens préparatoires à l'intelligence des notions les plus élémentaires d'économie politique.

Cet arrêté précise également que dans les cours élémentaire et moyen, chaque jour, il y a "au moins une leçon (...) consacrée à l'instruction morale " et que dans tous les niveaux "l'enseignement de l'histoire et de la géographie, auquel se rattache l'instruction civique, comportera environ une heure de leçon tous les jours"⁵². Le rôle et la place de l'enseignement moral y est aussi défini, "il se meut dans une tout autre sphère que le reste de l'enseignement. La force de l'éducation morale dépend bien moins de la précision et de la liaison logique des vérités enseignées que de l'intensité du sentiment, de la vivacité des impressions et de la chaleur communicative de la conviction. Cette éducation n'a pas pour but de faire savoir, mais de faire vouloir ; elle émeut plus qu'elle ne démontre ; devant agir sur l'être sensible, elle procède plus du cœur que du raisonnement ; elle n'entreprend pas d'analyser toutes les raisons de l'acte moral, elle cherche avant tout à le produire, à le répéter, à en faire une habitude qui gouverne la vie. A l'école primaire surtout, ce n'est pas une science, c'est un art, l'art d'incliner la volonté libre vers le bien."⁵³

De plus, bien que la volonté de la loi du 28 mars 1882 soit de remplacer l'enseignement religieux, exclu d'une école devenue laïque, le programme mentionne tout de même une partie sur "les devoirs envers Dieu". De même, l'arrêté du 27 juillet précise bien que " L'enseignement moral laïque se distingue (...) de l'enseignement religieux sans le contredire"

L'année du certificat d'études : questions, résumés, sujets de rédaction, Livret de morale, publiée sous la direction de Charles Dupuy, Paris, Librairie Armand Colin, 1902



⁵² Arrêté du 27 juillet 1882 sur l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires, https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2_1975

⁵³ Ibid

L'instruction morale et civique est devenue une discipline spécifique, mais elle est toujours rassemblée à l'histoire et à la géographie dans les emplois du temps. Une question et une difficulté vont se poser pour les enseignants : comment donner des connaissances à des élèves qui n'ont pour la plupart jamais voyagé et quitté leur village ?

Les instructions officielles de 1887 confirment l'importance de l'instruction morale et civique dans l'école primaire et sa présence dans les programmes. François Buisson définit les enjeux de cet enseignement nouveau, l'instruction civique a " un double but : l'instruction et l'éducation ; faire connaître le pays, et faire aimer la patrie ; en d'autres termes ; d'une part, l'étude succincte des institutions qui nous régissent, précédée des notions nécessaires sur l'organisation de la société en général ; de l'autre l'éveil et le développement chez l'enfant du sentiment de la reconnaissance, de l'attachement, du dévouement à la patrie"⁵⁴.

Le programme s'appuie sur "triple objet : éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale"⁵⁵. Ainsi, le programme d'instruction civique et morale est le suivant⁵⁶ :

- **Cours élémentaire 7-9 ans** : Explications très familières à propos de la lecture des mots pouvant éveiller une idée nationale telle que citoyen, soldat, armée ; patrie, canton, département, nation ; loi, justice, force publique, etc.
- **Cours moyen 9-11 ans** : Notions sommaires sur l'organisation de la France. Le citoyen, ses obligations et ses droits ; l'obligation scolaire, le service militaire, l'impôt, le suffrage universel. La commune, le maire, le conseil municipal. Le département, le préfet et le conseil général. L'Etat, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, la justice.
- **Cours supérieur 11-13 ans** : Notions plus approfondies sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France. La Constitution, le président de la République, le Sénat, la Chambre des députés, la loi ; l'administration centrale, départementale et communale, les diverses autorités ; la justice civile et pénale, l'enseignement, ses divers degrés ; la force publique, l'armée

Dans les instructions de 1887, la morale s'organise entre le cours préparatoire, où elle n'est pas un enseignement en tant que tel, son objectif est d'éveiller la conscience de l'enfant par des récits posant des problèmes moraux. Les leçons se font majoritairement sans livre. Au cours élémentaire, la morale bénéficie d'un quart d'heure quotidien et le livre devient un support utilisé en classe. Enfin, au cours moyen, l'instruction morale doit amener l'élève à réfléchir aux devoirs de la vie...

Le développement accru de la production de manuels d'instruction morale et civique

Les manuels auront un rôle dans cet enseignement. Hippolyte Mazé souhaitait des livres qui mêlent récits, anecdotes pour captiver l'enfant. Il cite avec éloge des manuels qui ont rencontré de grands succès comme *Francinet* (1869), le *Tour de France par deux enfants* (1877) de G.Bruno, les *Manuels civiques* de Marion ou ceux de Compayré.

⁵⁴ BUISSON, François, Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, Paris, Hachette, 1887, p.401, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k24232h/f405.item.textelimage>

⁵⁵ Article 17 de l'arrêté du 18 janvier 1887

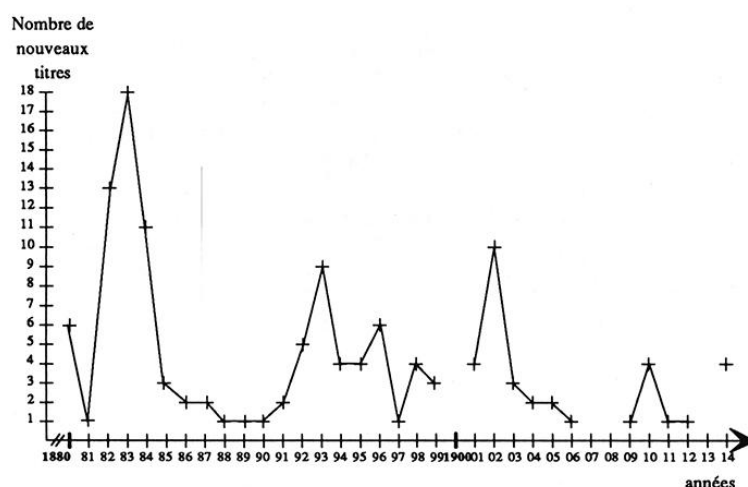
⁵⁶ F. Mutelet et A. Danguèger, Programmes officiels des écoles primaires élémentaires. Paris, Hachette, 1912, 264 p., p. 22-25

La circulaire ministérielle du 17 novembre 1883 donne des précisions sur l'utilisation des livres scolaires. "Avec de tout jeunes enfants qui commencent seulement à lire, un manuel spécial de morale et d'instruction civique serait manifestement inutile (...) le conseil supérieur recommande, (...) ces causeries familières dans la forme, substantielles au fond, ces explications à la suite des lectures et des leçons diverses. Dans le cours moyen, le manuel n'est autre chose qu'un livre de lecture qui s'ajoute à ceux que vous possédez déjà (...) le livre n'intervient que pour vous fournir un choix tout fait de bons exemples, de sages maxime et de récits qui mettent la morale en action. Enfin, dans le cours supérieur, le livre devient surtout un utile moyen de réviser, de fixer et de coordonner"⁵⁷

Les manuels de morale et d'instruction civique peuvent regrouper 3 fonctions :

- une fonction informative : le manuel apporte aux élèves des informations sur les institutions de la République, le fonctionnement de la commune, d'un département, du gouvernement.
- une fonction affective : des ouvrages veulent parfois par des récits provoquer des émotions comme la pitié... La perte de l'Alsace-Lorraine qui est évoquée à de nombreuses reprises déclenche souvent de multiples sentiments.
- une fonction critique : certains manuels tentent de faire apparaître des critiques, des questionnements. C'est souvent le cas dans les ouvrages de Paul Bert.

Entre 1882 et 1914, 137 manuels sont publiés. On observe un pic de production, l'année de l'introduction aux programmes officiels avec 13 titres, ce qui se poursuit en 1883 avec 18 titres et en 1884 pour 11 titres, avant de diminuer pour rester à un niveau relativement bas (en dessous de 11 titres par an). Une hausse est observée entre 1890 au début du XXe siècle⁵⁸. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette augmentation : la fin de la crise du boulangisme (1885-1889) qui entraîne la volonté de certains instituteurs de renouveler des manuels jugés trop nationalistes ou revanchards ou tout simplement, parce que la loi de 1882 a plus de 10 ans et donc il faut renouveler les manuels pour être à jour.



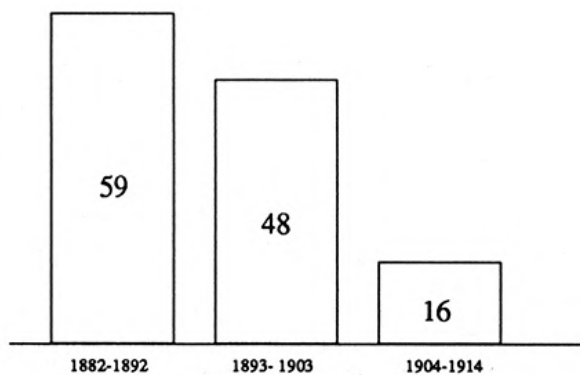
Evolution de l'édition (en nombre de titres nouveaux par année de première édition recensée)

Source : MOUGNIOTTE, Alain. *Chapitre VIII. L'évolution du manuel d'instruction civique* In : *Les Débuts de l'instruction civique en France* [en ligne]. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1991
<http://books.openedition.org/pul/16065>

⁵⁷ Circulaire ministérielle du 17 novembre 1883,

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Morale/62/6/morale_Jules_Ferry_190626.pdf

⁵⁸ MOUGNIOTTE, Alain. "Chapitre VIII. L'évolution du manuel d'instruction civique", *ibid*



Nombre de nouveaux titres selon la période

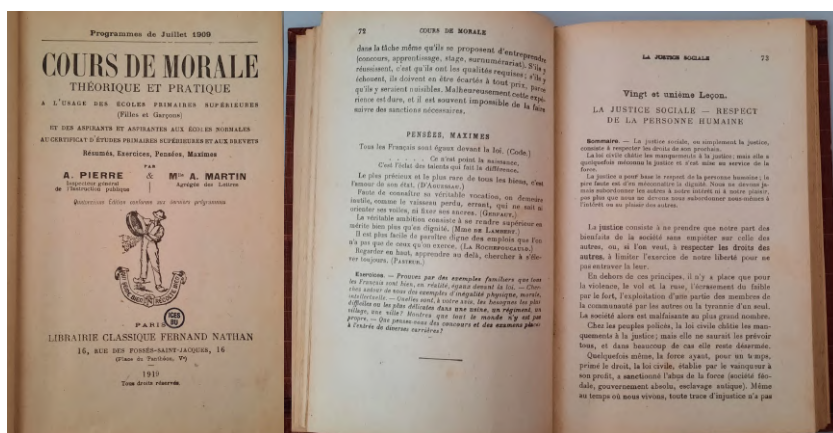
Source : MOUGNIOTTE, Alain. *Chapitre VIII. L'évolution du manuel d'instruction civique* In : *Les Débuts de l'instruction civique en France* [en ligne]. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1991
<http://books.openedition.org/pul/16065>

En ce qui concerne les ouvrages sur cette première période de 1882 aux années 1920, ce sont surtout des ouvrages de taille, et en nombre de pages, relativement petits, avec environ 100 à 250 pages, même si certains peuvent être plus volumineux avec plus de 300 pages.

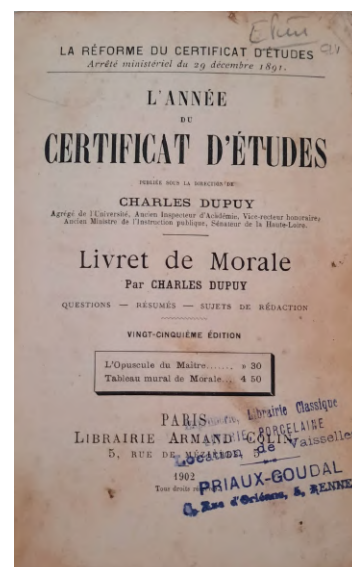
Les auteurs de ces livres scolaires sont pour la majorité d'entre eux issus du monde de l'éducation mais rarement de simples instituteurs. Ce sont surtout des universitaires comme Ernest Lavisse, Paul Bert...

Les manuels peuvent être organisés différemment, certains vont se concentrer exclusivement sur le programme de morale ou d'instruction civique et d'autres, au contraire, vont présenter dans le même livre, les deux matières, ainsi les principes moraux privés tels que respecter les autres ou ne pas voler sont mis dans le même ouvrage que les devoirs envers la patrie.

Une autre possibilité est d'intégrer la morale dans des livres de lecture courante ou d'histoire comme c'est le cas du *Tour de la France par deux enfants* de G. Bruno.



Cours de morale théorique et pratique: résumés, exercices, pensées, maximes, A. Pierre,... et Mlle A. Martin, Paris, Librairie Classique Fernand Nathan, 1919



L'année du certificat d'études : questions, résumés, sujets de rédaction, Livret de morale, publiée sous la direction de Charles Dupuy, Paris, Librairie Armand Colin, 1902,

Les manuels d'instruction morale et civique vont être au cœur de ce qu'on appellera plus tard "la guerre des manuels": La première de 1882 à 1883 et la seconde entre 1907 et 1910. En 1882, le clergé accuse certains manuels de ne pas respecter la neutralité scolaire et de présenter une image négative de l'Eglise. Le 8 janvier 1883, la congrégation de l'Index publie un décret pour condamner quatre manuels parmi lequel *L'instruction civique à l'école*, par Paul Bert (1882); *Éléments d'instruction morale et civique* de Gabriel Compayré (1882) ; *Instruction morale et civique des jeunes filles* par Madame Henry Gréville (1882) ; *instruction morale et civique - l'Homme, le citoyen* par Jules Steeg (1882). Le Pape Léon XIII et Jules Ferry veulent apaiser les choses. Cependant, en novembre 1883, Ferry inscrit quand même ces quatre manuels sur la liste des ouvrages autorisés par le ministère de l'Instruction publique. Les lois anticléricales sont à l'origine de la seconde guerre des manuels qui oppose les partisans de la laïcité et les catholiques. Le ministre de l'Instruction publique, Gaston Doumergue, lance des projets de "Défense laïque", le 23 et 30 juin 1908, qui prévoient de faire appliquer la loi du 28 mars 1882 afin que les élèves suivent l'intégralité de l'enseignement obligatoire y compris les cours de morale et de civique. En réaction, le 28 septembre 1909, les cardinaux, les archevêques et évêques de France mettent à l'Index quatorze ouvrages d'histoire et de morale, dont les *Leçons de morale* d'Albert Bayet. Pour régler le différend, en 1913, le gouvernement donne la possibilité aux pères de famille de formuler leurs appréciations sur les manuels avant l'établissement des listes départementales puis en 1914, celui de solliciter le ministère de l'Instruction publique pour interdire des ouvrages.

Le rattachement de l'instruction civique à l'instruction morale dans le supérieur

En 1923, l'instruction civique et morale sont désormais rattachées ensemble : "l'instruction civique, au lieu de demeurer rattachée à l'histoire (dont, en fait, elle s'était d'ailleurs séparée), a été annexée par le nouveau plan à l'enseignement moral. Droits et devoirs des citoyens, obligation scolaire, obligation fiscale, suffrage universel, rapports réciproques des pouvoirs publics, organisation de la justice, de l'assistance, toutes ces questions soulèvent des problèmes moraux. Et c'est sur des idées morales, c'est sur des idées de justice et de solidarité, que reposent les institutions démocratiques. Enseigner à l'enfant ce qu'il doit savoir pour jouer son rôle de citoyen, c'est compléter son éducation morale."⁵⁹

Cependant, cette discipline ne sera désormais plus qu'enseignée dans les cours supérieurs comme en témoignent les instructions du 20 juin 1923 : " Alors que l'ancien plan d'études prévoyait dès le cours élémentaire une initiation à cet enseignement, nous en reculons de quatre années l'introduction dans nos programmes. S'il est vrai qu'aucun enseignement ne doit être donné avant d'être désiré, l'instruction civique devrait être réservée pour le moment où les jeunes gens, approchant de la majorité, vont avoir à faire acte de citoyens."⁶⁰ Cependant, on peut y voir un affaiblissement pour cette discipline puisque les cours supérieurs ne sont pas suivis par la totalité des élèves.

⁵⁹ Instructions du 20 juin 1923 relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires élémentaires dans Bulletin administratif de l'Instruction publique, 1923

⁶⁰ Ibid

Le programme en 1923 est le suivant :

Section préparatoire (de six à sept ans).

I. - MORALE. Causeries très simples. Contes moraux. Biographies d'hommes illustres. Formation de bonnes habitudes (propreté, ordre, exactitude, politesse, etc.).

Cours élémentaire (sept à neuf ans)

I. - MORALE. Entretiens familiaux. Récits, fables et contes moraux. Lectures avec explications.

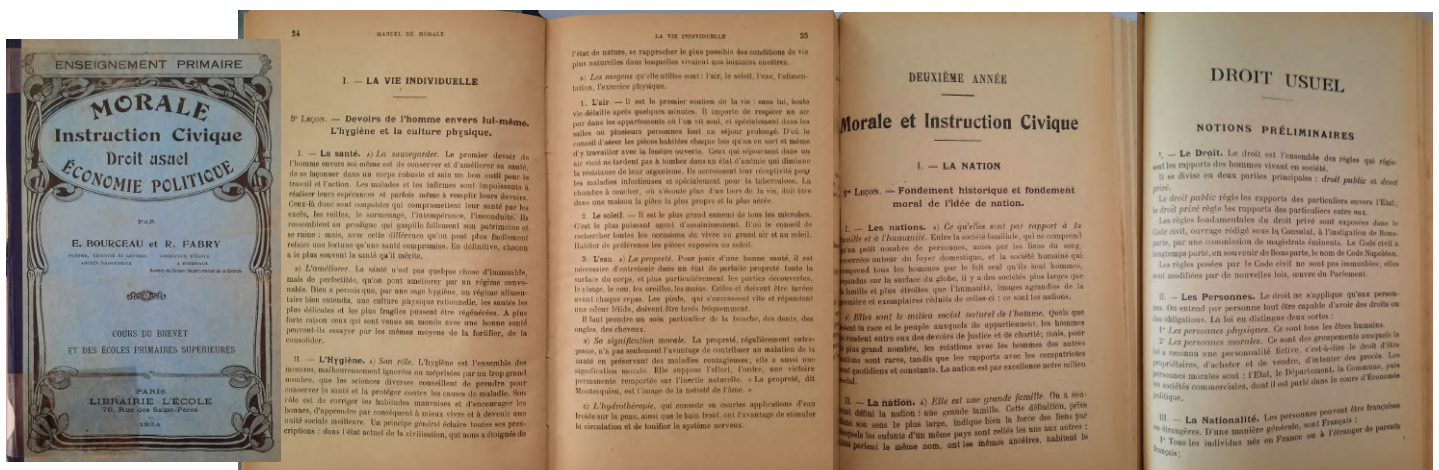
Cours moyen (neuf à onze ans).

I - MORALE. Lectures et entretiens sur les principales vertus individuelles (tempérance, amour du travail, sincérité, modestie, courage, tolérance, bonté, etc.) et sur les principaux devoirs de la vie sociale (la famille, la patrie).

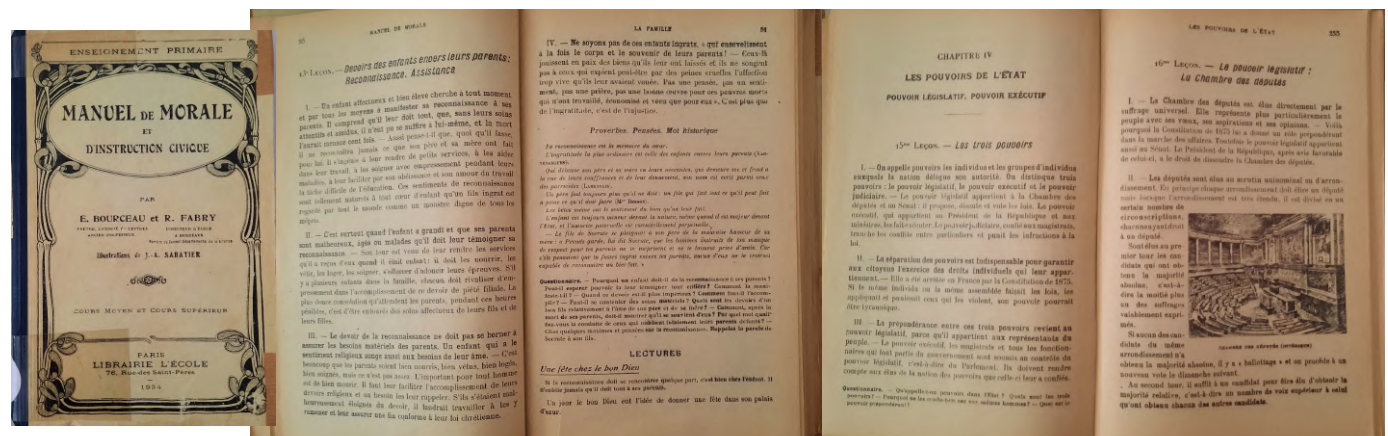
Cours supérieur (onze à treize ans)

I. - INSTRUCTION MORALE ET CIVIQUE. 1. La conscience et le caractère. L'éducation de soi-même. Les divers aspects de la justice et de la solidarité. 2. Notions sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France. Le citoyen, ses droits, ses devoirs.

Cette même année, Léon Bérard supprime la référence à Dieu dans les textes des instructions, renforçant la rupture commencée par la loi de 1882.



Morale - Instruction civique - Droit usuel - Economie politique : cours du brevet et des écoles primaires supérieures, Bourceau E, Paris, Librairie de l'Ecole, 1933



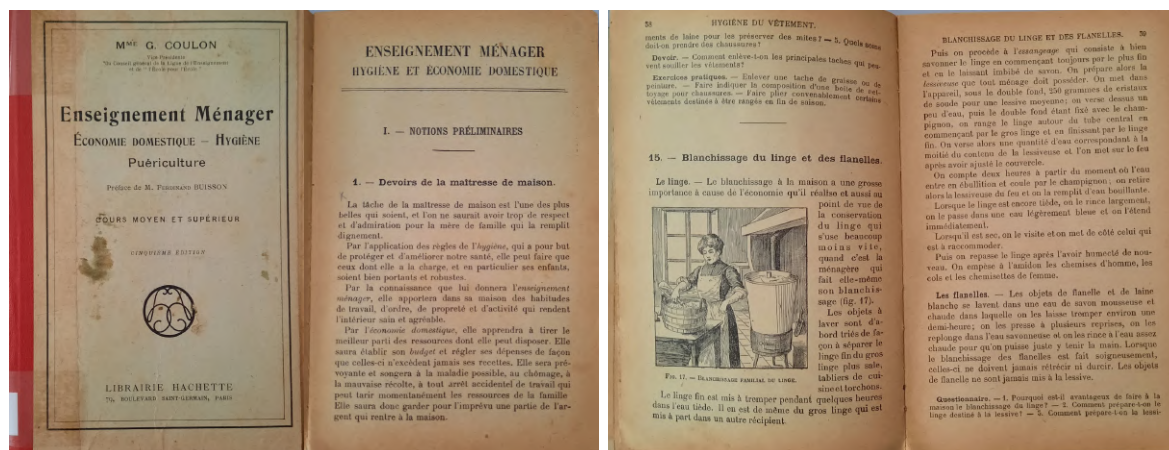
Manuel de morale et d'instruction civique : à l'usage des Ecoles primaires : cours moyen et cours supérieur / Bourceau (abbé), Paris, Librairie de l'école, 1934

En 1938, le Front populaire par son décret du 23 mars 1938 instaure des cours de morale et d'instruction civique pour les élèves de 11 à 13 ans et des cours de morale et d'initiation pratique à la vie civique pour les enfants de 13-14 ans. Le programme est le suivant :

- Cours supérieur 1ère année 11 à 12 ans : Lectures et entretiens sur les principales vertus individuelles et sur les principaux devoirs de la vie sociale. Les divers aspects de la justice et de la solidarité. Notions sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France. Le citoyen, ses droits, ses devoirs. La Société des Nations.
- Cours supérieur 2e année 12 à 13 ans : La conscience et le caractère. L'éducation de soi-même. La justice et la solidarité. Compléments sur l'organisation politique, administrative et judiciaire du pays ; la commune, le département, l'Etat. Le citoyen, ses droits, ses devoirs. La Société des Nations.
- Classe de fin d'études primaires 13 à 14 ans : Les principaux devoirs de la vie individuelle, familiale et sociale. La dignité des différentes formes de travail. Étude concrète du fonctionnement des services publics ; état-civil et services municipaux, Les contrats. Justice de paix et tribunal de première instance. Réglementation du travail. Lois sociales et assistance publique. Les impôts. Étude pratique d'organismes à fins sociales fonctionnant dans le milieu où vit l'enfant. L'organisation politique et administrative du pays. La vie internationale. La Société des Nations.

Dans ces nouveaux programmes, outre l'apparition des éléments de la vie internationale, une attention particulière est portée sur la formation pratique à la vie sociale et civique.

A partir de cette période, les manuels regroupent, en général, l'instruction morale et l'instruction civique. On peut observer une différence dans les manuels pour les écoles de filles et de garçons, l'instruction civique n'était pas tout à fait la même pour les filles. Des ouvrages qui leurs sont destinés sont édités. Ils traitent plus particulièrement des notions d'économie domestique afin de leur apprendre à être de futures maîtresses de maison. Henriette Massy, va sortir un ouvrage destinée exclusivement aux jeunes filles.⁶¹ De même, l'ICES possède un livre d'enseignement ménager (économie domestique - hygiène-puériculture) de Mme G. Coulon paru en 1929.



Enseignement ménager : économie domestique, hygiène, puériculture : cours moyen et supérieur / Mme G. Coulon, Paris, Librairie Hachette, 1929

⁶¹ Ouvrage disponible sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4236381f/f1.item>

L'intégration de la discipline dans les programmes du secondaire après la Seconde Guerre mondiale

Avec le régime de Vichy, cet enseignement va être renommé "éducation morale et patriotique" par les instructions de 1941. L'éducation morale et civique est considérée comme essentielle pour le régime de Vichy. Ce régime s'appuie sur une devise forte "Travail, Famille, Patrie" qui va guider tout l'enseignement moral et civique, comme en témoignent les instructions de mars 1942. "Morale. La réforme de l'enseignement, à tous ses degrés, s'inspire de la ferme volonté de préparer comme il faut à ses devoirs la jeunesse française. [...] C'est ainsi que la patrie, la piété qu'elle inspire, les devoirs qu'elle implique, apparaissent comme devant former ce qu'on peut appeler l'armature de l'éducation morale. [...] L'enseignement des devoirs familiaux servira d'accompagnement à celui du patriotisme. Le maître n'aura pas de peine à montrer comment dans le milieu restreint de la famille, les sentiments réciproques créent entre les parents et les enfants, les frères et les sœurs des liens et des obligations solides. [...] Sentiment du devoir, soumission à la discipline, maîtrise de soi, goût de l'effort et de l'initiative, telles sont donc les dispositions morales qu'à toute occasion de la vie scolaire le maître s'attachera à développer chez ses élèves ; il aura dès lors conscience de préparer les hommes de devoir et d'action dont la France a besoin."⁶²

De plus, la morale religieuse est réinstaurée. Par arrêté du 23 novembre 1940, Jacques Chevalier, secrétaire général à l'Instruction publique modifie les programmes en réintroduisant la notion de "Devoirs envers Dieu". Il modifie l'article 2 de la loi du 28 mars 1882 qui avait supprimé l'enseignement religieux obligatoire.

Des ouvrages et manuels sont créés pour aider les enseignants comme *Dix entretiens de morale civique* ; *Cours d'éducation morale et patriotique*, *Manuel d'éducation civique*.

Après une parenthèse sous le régime de Vichy, l'instruction morale et civique est restaurée dans le primaire par l'arrêté du 21 septembre 1944.

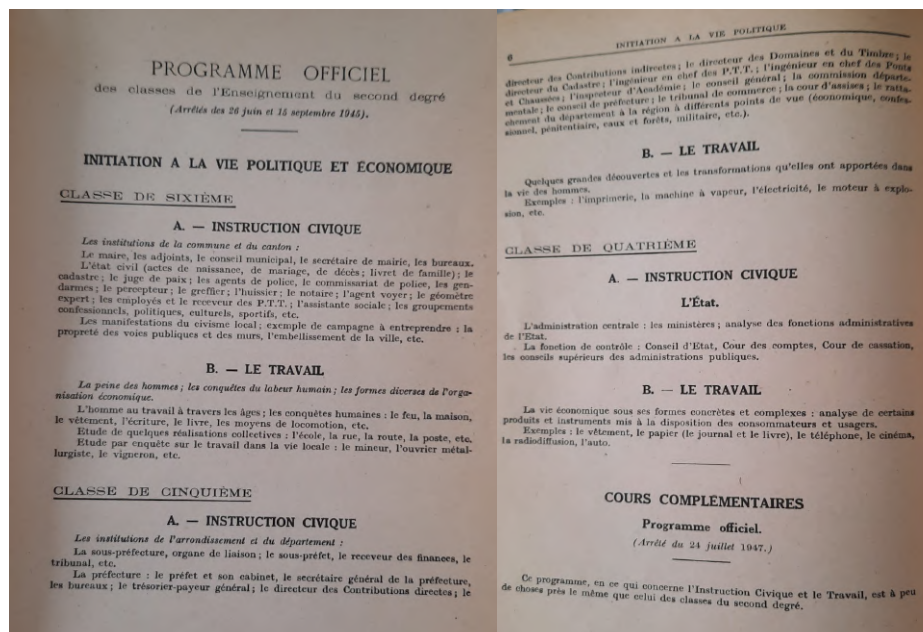
De plus, alors que jusqu'à présent sous la IIIe République, l'instruction morale et civique était circonscrite à l'école primaire, les Français, traumatisés par la Deuxième Guerre mondiale, l'occupation, la collaboration ainsi que par les crises de la fin du XIXe siècle, vont vouloir former les citoyens et réclamer l'intégration d'une instruction civique au lycée et au collège. C'est pourquoi, sous l'impulsion de Louis François, inspecteur général, dès 1945 par les arrêtés des 26-27 juin et la circulaire du 27 juin, l'instruction morale et civique est étendue au premier cycle du secondaire (6ème à 3ème) à raison d'une heure hebdomadaire. "Les quatre années d'oppression que la France vient de traverser lui ont fait faire l'expérience qu'un régime politique de violence ne va pas, pour ceux qui ont à le subir, sans aberration et même sans dégradation de la conscience morale. Les notions morales les plus fondamentales ont été détournées de leur sens ; on a exalté l'honneur pour faire accepter l'humiliation ; l'obéissance pour faire accepter la servilité ; le dévouement à la patrie pour faire accepter la tyrannie. On a bafoué les droits de l'honneur et de la liberté de la personne. On a enseigné des doctrines et on a porté atteinte à des valeurs sacrées pour tout homme libre, croyant ou non croyant : l'égalité des hommes entre eux et leur fraternité [...] Il s'agit de mettre à la portée des enfants les leçons que les adultes ont tirées de cruelles épreuves récentes. Il s'agit de montrer l'accord profond qui suppose en régime de liberté la conscience morale et la conscience civique. Il s'agit en un mot de revenir sans

⁶² Instruction officielle du 13 mars 1942

réticences et sans fausses pudeurs aux traditions perdues de l'université républicaine : former de citoyens libres, capables des vertus civiques sans lesquelles il n'y a pas de démocratie (...)⁶³.

Le programme se structure en trois parties : l'initiation à la vie morale, à la vie politique et à la vie économique. Le programme a donc pour but de faire connaître à l'élève l'organisation de la vie publique en partant de son expérience la plus proche la vie au sein de la commune, pour s'élargir à l'Etat et au régime politique en troisième. De même, le programme doit permettre de saisir les éléments économiques, le travail et son organisation en partant également du concret vers l'abstrait.

Voici le programme pour les classes du second degré⁶⁴ :



Initiation à la vie politique et économique, A. Foulquié, Pierre Foulquié, A. Marti, E. Flipo, Paris, Les éditions de l'école, 1947

⁶³ Arrêté du 21 septembre 1944

⁶⁴ Extrait de l'ouvrage scolaire *Initiation à la vie politique et économique*, A. Foulquié, Pierre Foulquié, A. Marti, E. Flipo, Paris, Les éditions de l'école, 1947

En 1948, par l'arrêté du 27 mars et la circulaire du 10 mai, l'instruction morale et civique est étendue dans le second cycle. Cependant, dès le 1er octobre, le volume horaire consacré à cette matière passe à 1h par quinzaine.

En 1952, le thème de la lutte contre l'alcoolisme est rajouté aux programmes d'instruction morale et civique

Les programmes de 1945 et 1948 restent d'actualité jusqu'en 1959. Pour le 1^{re} cycle, l'enseignement va de la commune à l'État et pour le 2^e cycle, c'est plutôt une initiation à la vie politique, économique, sociale et internationale.

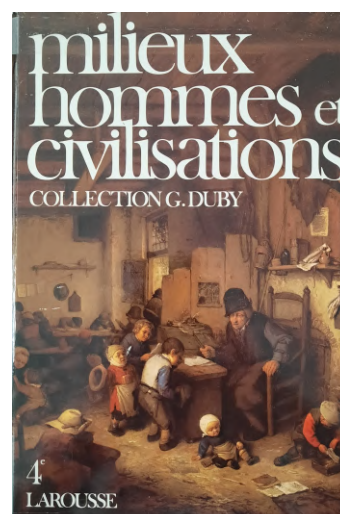
L'affaiblissement de l'enseignement de l'instruction morale et civique dans les années 60

Dans les années 60, l'instruction morale et civique va s'effacer quelque peu des programmes. C'est d'abord la morale qui va s'estomper en 1961 dans les collèges, en 1965 dans les lycées. Les événements de mai 68 mettent à mal l'enseignement moral et civique qui est presque totalement inexistant en 1969. L'instruction civile est supprimée des programmes du primaire.

Malgré tout, bien que la morale ait presque totalement disparu, l'enseignement civique subsiste encore dans les programmes du secondaire, même si les enseignants ne le suivent pas toujours. En 1961, l'enseignement civique reste à une heure par quinzaine. "Une double et concordante urgence nous oblige à considérer la formation civique comme absolument nécessaire dans l'enseignement du second degré : 1° L'évolution de nos sociétés contemporaines qui multiplie sans cesse les droits et les devoirs des citoyens, 2° L'intérêt porté à une vie sociale par les jeunes adolescents, à la vie politique par les jeunes gens"⁶⁵

Le déclassement de l'instruction morale et civique est renforcé par la réforme de René Haby, ministre de l'éducation nationale. En 1977, ce dernier affirme que "l'enseignement doit être fait dorénavant par objectifs" et non plus par disciplines. C'est pourquoi, par l'arrêté du 17 mars 1977, l'instruction civique qui était une discipline spécifique jusqu'ici va par la volonté de Haby intégré un ensemble de sciences humaines, comprenant désormais, l'histoire, la géographie, l'économie, la sociologie et l'instruction civique.

Milieux, hommes et civilisations, 4^e : histoire, géographie, économie, éducation civique, Joël-Yves Blanc, Noël Bosetti, Yves Bouvard, Paris, Librairie Larousse, 1977

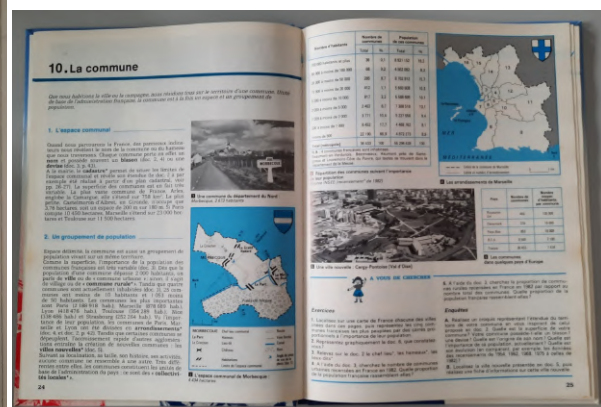
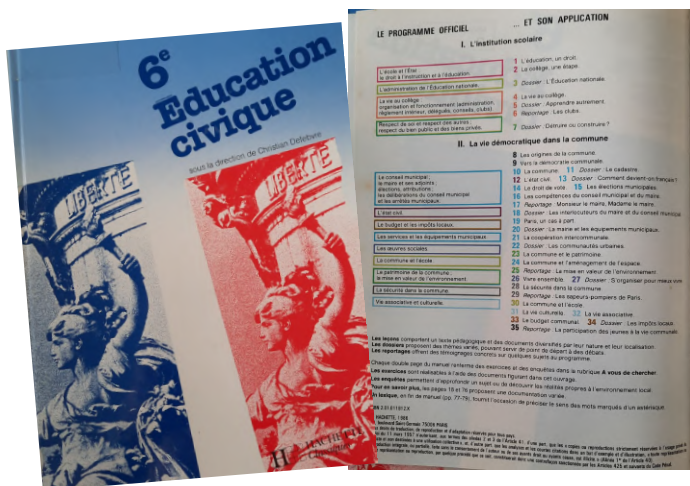


⁶⁵ Instructions sur l'éducation civique du 4 juillet 1961

La réhabilitation de l'instruction civique puis de la morale jusqu'à l'enseignement civique et moral d'aujourd'hui

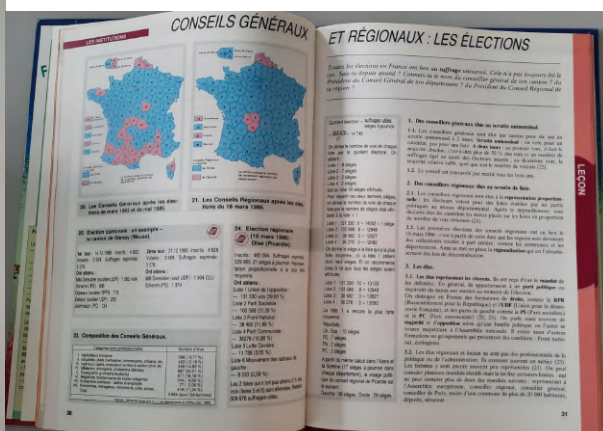
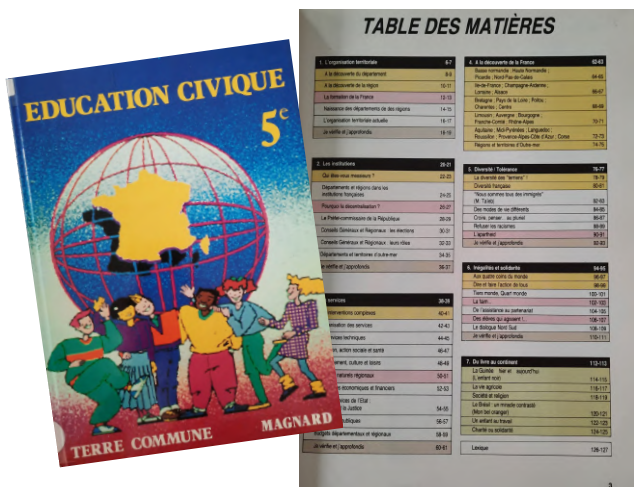
Il faut attendre la décision de Jean-Pierre Chevènement en 1985 et l'arrêt du 14 novembre pour que l'instruction civique soit réintroduite sous le nom d'éducation civique dans les écoles élémentaires et le collège. Désormais, une heure hebdomadaire lui est consacrée et elle est sanctionnée au brevet. Dans la préface des programmes de 1985 pour l'école élémentaire qui remplace les activités dites d'éveil par des activités organisées en disciplines, le ministre considère que les éléments d'histoire, de géographie et d'éducation civique "ont été injustement négligés".

Cependant, si l'éducation civique revient dans les programmes, cela est plus compliqué pour la morale. En effet, entre 1968 et les années 2000, les termes instruction morale, éducation morale apparaissent peu dans les instructions officielles contrairement au terme d'éducation civique, même si des notions de morale sont dispersées au sein du programme d'éducation civique comme par exemple la solidarité, la fraternité, la politesse, le respect des autres, le vivre-ensemble...



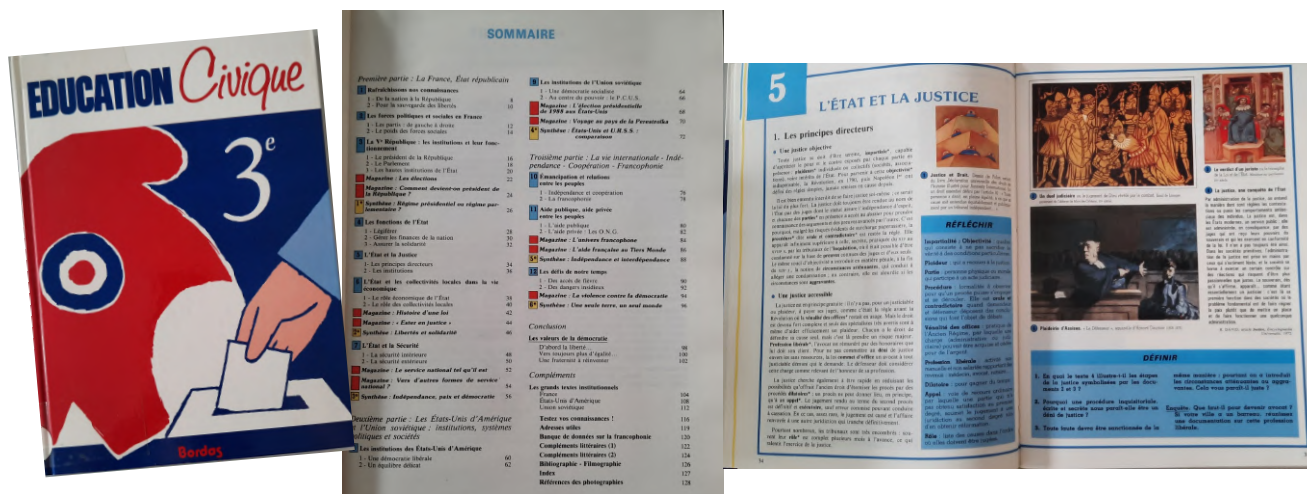
Éducation civique : 6e, Christian Defebvre, Jean-Luc Carton, Jean-Michel Dujardin, Paris, Hachette Classiques, 1986,

Éducation civique : 5e, François Grande, Jean-Michel Pottier, Michel Roche, Paris, Magnard, 1987





Éducation civique, 4e : travaux pratiques, la conquête des libertés, l'exercice des libertés dans la France d'aujourd'hui, l'Europe, sous la dir. de Christian Defebvre, Paris, Hachette collégies, 1988



Éducation civique 3e, R. Gaboret, D. Moreaux, et une équipe de professeurs ; sous la dir. de H. Couvreur-Houdelin, Paris, Bordas, 1989

Les nouveaux programmes du primaire sont introduits en 1991. La même année est créé un groupe technique disciplinaire spécifique à l'éducation civique.

En 1995, François Bayrou renforce la place de l'éducation civique au sein de chaque cycle. Quatre ans plus tard, en 1999, Claude Allègre introduit au lycée un enseignement sous la dénomination de « éducation civique, juridique et sociale » à raison d'une heure par semaine. Son enseignement est favorisé sous la forme de débats.

C'est en 2008, avec Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de France, que l'éducation civique est remplacée au primaire par l'instruction civique et morale. Cela marque le retour de la morale dans les programmes. La discipline retrouve son nom du XIXe siècle. L'arrêté du 9 juin prévoit que les élèves "découvrent les principes de la morale, qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître au cours de la journée: telles que "la liberté de l'un s'arrête où

commence celle d'autrui", "Ne pas faire à autrui ce que je ne voudrais pas qu'il me fasse"... Ils prennent conscience des notions de droits et de devoirs".⁶⁶

Dans la circulaire du 25 août 2011, l'importance de l'enseignement civique et moral est réaffirmée. De même, Luc Chatel, le ministre de l'Éducation nationale annonce le retour des leçons de morale au sein de l'école primaire. L'étude de situations concrètes et de dilemmes ainsi que la réflexion collective doivent en être les supports privilégiés afin « d'exercer le jugement moral » de l'élève et de lui permettre de « placer le respect d'autrui au sommet de ses valeurs »

Enfin, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République crée l'enseignement moral et civique, actuel, qui sera mis en application à la rentrée 2015 pour les classes allant du CP jusqu'à la terminale avec une heure par semaine pour les primaires et une heure tous les quinze jours dans le secondaire. L'objectif de cet enseignement revisité est "de renouer l'individu et le commun, de réarticuler le moral et le civique, la personne et le citoyen, de retrouver les conditions pour faire communauté"⁶⁷. La morale retrouve une place importante au sein de cet enseignement.

Aujourd'hui, les cours d'enseignement moral et civique sont réunis dans les manuels d'histoire-géographie.



Histoire, géographie, enseignement moral et civique : cycle 3, 6e, Stéphan Arias, Géraldine Bailly-Lacroix, Nathalie Candille [et al.], Paris, Belin, 2016

Histoire géographie enseignement moral et civique : 5e [cycle 4], sous la direction de Martin Ivernel, Benjamin Villemagne, et Jean Hubac, Paris, Hatier, 2016



⁶⁶ Arrêté du 9 juin 2008

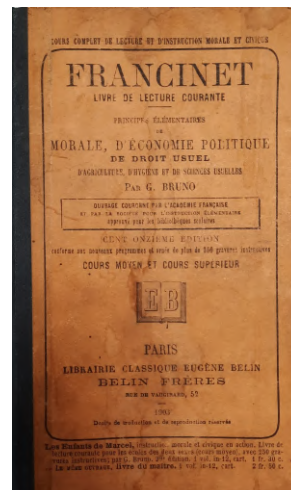
⁶⁷ Remise du rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque, Lundi 22 avril 2013, https://www.formapex.com/telechargementpublic/textesofficiels/1985_1.pdf

FOCUS : FRANCINET, livre de lecture courante de G. BRUNO

En 1869, Augustine Fouillée sous le pseudonyme de G. Bruno publie *Francinet, livre de lecture courante : principe élémentaire de morale et d'instruction civique, d'économie politique, de droit usuel, d'agriculture, d'hygiène et de sciences usuelles : cours moyen et cours supérieur*. Ce manuel est destiné aux élèves du cours moyen.

Ce livre préfigure le célèbre *Tour de France par deux enfants* qui est publié huit ans plus tard. Ce dernier reprend sensiblement la même forme : un récit centré sur les aventures et les découvertes de jeunes enfants.

L'ouvrage rencontre un vif succès. Preuve de cette réussite, G. Bruno remporte le prix Montyon de l'Académie française en 1871. De plus, l'ouvrage est réédité à de nombreuses reprises⁶⁸.



L'auteur organise son récit autour d'un petit garçon, Francinet, orphelin de père, âgé de neuf ans qui entre en apprentissage dans une manufacture de tissus pour subvenir aux besoins de sa famille. G. Bruno nous montre un Francinet réticent au travail, qui va faire la connaissance de Aimée, la petite-fille du patron, également orpheline et avec qui il va devenir ami. Quand Francinet évite un incendie à la manufacture, M. Clertan récompense la famille du garçon en donnant une rente sur l'Etat pour sa mère, mais également Francinet, lui-même en lui donnant l'opportunité de s'instruire comme il le dit " Quant à toi, mon enfant, je désire te donner - ce que je regarde comme le plus grand bienfait, une bonne éducation: mais je ne veux pas te faire sortir de ta condition d'ouvrier, car je veux que tu sois toi-même l'artisan de ta fortune. Tu continueras donc ton apprentissage chez moi. Seulement tu ne travailleras à ton métier que quatre heures par jour - : le reste du temps tu assisteras aux leçons de mes enfants, tu feras comme eux des devoirs, et je l'espère, Francinet, tu t'appliqueras de façon à ne pas me causer de regrets. Plus tard, tu instruiras ton petit frère à ton tour ; tu veilleras à ce qu'il devienne un bon travailleur et un ouvrier intelligent. Si tu veux, Francinet, il ne tient qu'à toi de sortir de la misère."⁶⁹. C'est ainsi que le lecteur peut suivre et partager en même temps l'apprentissage dispensé par un précepteur, M. Edmond, à Francinet et Aimée. Grâce à ces leçons, l'écolier par le biais de Francinet apprend à être un bon humain qui aime son prochain, les animaux et surtout sa patrie, il apprend aussi à travailler, acquiert des notions d'économie, les lois morales et politiques à respecter... Ce qui fait de lui un "honnête citoyen".

En conclusion de son ouvrage, Augustine Fouillé dresse un portrait élogieux des enfants : quelques années plus tard, Mlle Aimée «devient une jeune fille d'une rare perfection» qui poursuit ses études dans «l'un des meilleurs pensionnats de Paris». De son côté, Francinet, « aussi instruit qu'intelligent et bon [...] gagne de fortes journées, et l'aisance arrive chaque jour chez la veuve Roullin», sa mère.

Ce livre est certes désigné comme un ouvrage de morale, d'instruction civique mais, à l'image du *Tour de France par deux enfants*, il traite d'autres matières comme les sciences physiques et naturelles (minéraux, végétaux, animaux, physique, chimie...), des notions économiques et de commerce, de notion d'agriculture, d'invention industrielle et progrès

⁶⁸ La bibliothèque universitaire de l'ICES possède l'édition de 1903.

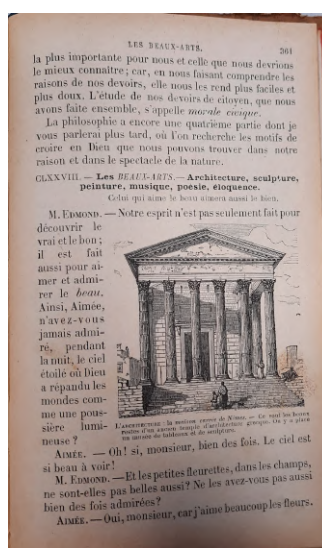
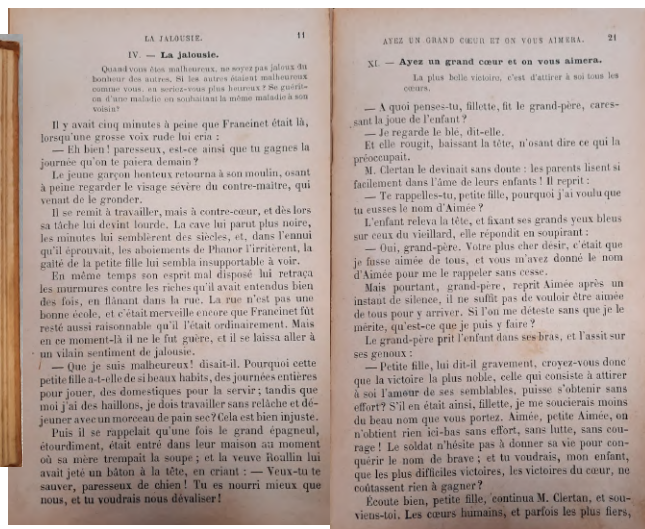
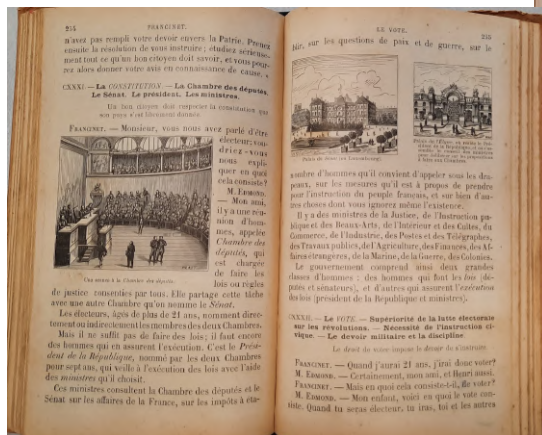
D'autres éditions sont disponibles sur Gallica :

édition de 1882 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1193695c>

édition de 1891 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5403844t/f6.image.texteImage>

⁶⁹ Extrait de Francinet, p.49 de l'édition de 1903

technique, de faits d'histoire, de géographie et d'art...



Francinet est le premier d'une longue série pour Augustine Fouillée, alias G. Bruno. Elle publie une demi-douzaine de manuels scolaires mêlant sur le même principe que Francinet, plusieurs matières (histoire, morale, instruction civique). En 1883, elle publie *Les Enfants de Marcel : instruction morale et civique en action, livre de lecture courante, cours moyen*,⁷⁰ qui raconte l'histoire de jeunes héros qui se rendent en Algérie, où ils bâtissent une ferme nommée "petite Alsace" en souvenir de leur terre natale qui ont dû abandonner. En 1915, *Le Tour de l'Europe pendant la guerre*⁷¹.

⁷⁰ Ouvrage disponible sur Gallica, édition de 1898, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5401430s/f10.item.texteImage>

⁷¹ Ouvrage disponible sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k74214m>

Bibliographie

- BOUTROUX, Émile, "Les récents manuels de morale et d'instruction civique", *La revue pédagogique*, tome 2, Janvier-Juin 1883. p. 289-342,
https://education.persee.fr/doc/revpe_2021-4111_1883_num_2_1_1495
- "Education civique", *Historiens et géographes*, revue de l'association des professeurs d'histoire et de géographie, n°310, 1re juillet 1986,
- "Education au civisme, 1", *Historiens et géographes*, revue de l'association des professeurs d'histoire et de géographie, n°359, 1re octobre 1997
- FAILLY, Anaïs, *L'enseignement moral et civique à l'école primaire, écocitoyenneté et décentrement de soi*, 2016
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01427202/document>
- LHEUREUX, Guy, *Le problème de l'Education Morale en France au XXe siècle dans l'enseignement élémentaire*, Université Rennes 2, 2012.
<https://theses.hal.science/tel-00775897/document>
- LOEFFEL, Laurence, « Instruction civique et éducation morale : entre discipline et « métadiscipline » », Denis Daniel et Kahn Pierre, *L'école républicaine et la question des savoirs. Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson*, Paris, CNRS éditions, 2003, p. 17-44.
- MARCHAND, Philippe, "L'instruction civique en France. Quelques éléments d'histoire", *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n°7, 1992. p. 11-41;
https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_1992_num_7_1_1856
- MOUGNIOTTE, Alain. *Les débuts de l'instruction civique en France*. Nouvelle édition [en ligne], Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991
<http://books.openedition.org/pul/16020>
- RICHARD, Jonathan, *L'enseignement moral et civique de 1944 à 2014*. Thèse de doctorat de Sciences politiques à l'École Pratique des Hautes Études, groupe « Sociétés, Religions, Laïcités », 2015.
<https://theses.hal.science/tel-02099628/file/2015EPHE5036.pdf>
- SLAMA, Alain-Gérard, *Avis et Rapport du conseil économique, social et environnemental sur l'éducation civique à l'école*, 2009
https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/094000190.pdf

4-5- Des mathématiques pratiques aux mathématiques modernes

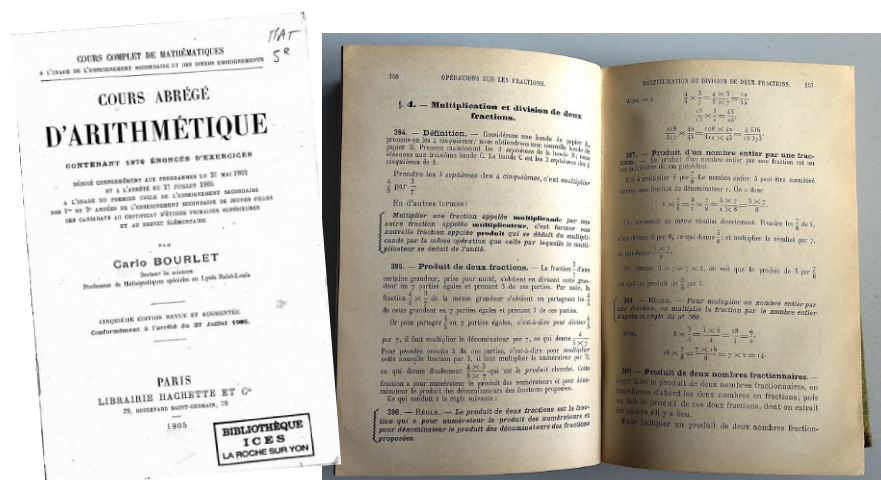
Les mathématiques ont quasiment toujours été présentes dans la société. “Savoir compter” est la compétence indispensable des affaires et du commerce. Au début du Moyen-Âge, l'enseignement est structuré autour des sept arts libéraux, définis au VI^e siècle et organisés en deux groupes : le *trivium*, qui représente le “pouvoir de la langue” (grammaire, dialectique et rhétorique) et le *quadrivium*, se rapportant au “pouvoir des nombres” (arithmétique, musique, géométrie et astronomie). Les bases de l'astronomie et de l'astrologie font également partie des enseignements de médecine. A partir du XVII^e siècle, les écoles militaires enseignent avant tout géométrie, balistique et mécanique. L'enseignement des mathématiques constitue ainsi au fil des siècles, soit un intérêt pratique et professionnel, soit la formation des élites intellectuelles et sociales.

Au XVIII^e siècle, les mathématiques sont uniquement enseignées dans les écoles militaires. La législation post-révolutionnaire maintient les bases de l'enseignement primaire, à savoir “lire, écrire et compter”. L'enseignement du français prime à l'école et les enfants n'apprennent que peu, voire pas du tout, les éléments de mathématiques, placés en fin de scolarité, alors que la plupart a déjà quitté l'école. L'École Polytechnique représente le centre de la formation mathématique et de la culture scientifique.

L'enseignement des mathématiques a longtemps fait l'objet de nombreux débats - aujourd'hui encore, si l'on en juge par les allers et venues de la discipline au sein des programmes du lycée. Sa place dans l'instruction et les programmes scolaires évolue en fonction du contexte socio-économique et de l'idéologie des gouvernements en place.

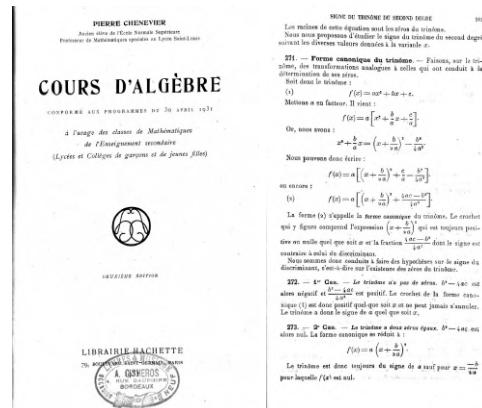
Mathématiques pratiques et mathématiques intellectuelles : deux systèmes d'enseignement au XIX^e siècle

La loi Guizot de 1833 mentionne les “éléments de calcul” et le “système légal des poids et mesures”, remplacés en 1882 par “les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers” (loi Ferry). C'est la première fois que l'on voit apparaître le terme de “mathématiques” au sein de la législation scolaire. Dans les faits, on parle, essentiellement dans l'enseignement primaire, de “calcul”, d’ “arithmétique”, d’ “algèbre” ou de “géométrie”.



Cours abrégé d'arithmétique : contenant 1976 énoncés d'exercices : Rédigé conformément aux programmes du 31 mai 1902 et à l'arrêté du 27 juillet 1905 ... / Carlo Bourlet, ... Paris : Hachette et Cie, 1905.

Cours d'algèbre : conforme aux programmes du 30 avril 1931 : à l'usage des classes de mathématiques de l'enseignement secondaire, lycées et collèges de garçons et de jeunes filles / Pierre Chenevier, ... Paris : Librairie Hachette, 1931.

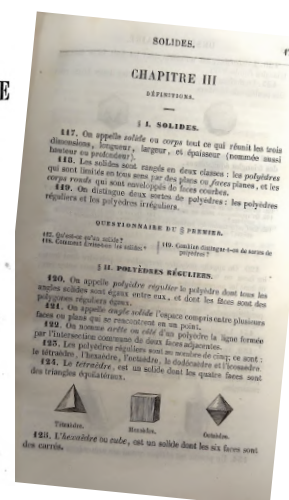
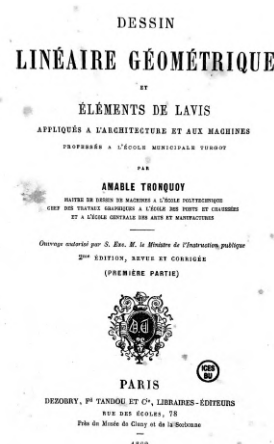


Deux types d'enseignement coexistent au XIXe siècle : dans l'enseignement secondaire, généralement réservé aux classes plus aisées, l'enseignement des langues et des humanités prime sur celui des sciences et des mathématiques, rejeté à la dernière année de lycée. Les mathématiques sont enseignées dans un objectif de formation des esprits des élites de la société ; l'enseignement est généralement plus théorique que dans l'enseignement primaire où l'instruction revêt un caractère plus pratique, tournée vers la vie quotidienne et professionnelle. Dans ces écoles, l'apprentissage des mathématiques est un apprentissage pratique, professionnel et appliqué. Les problèmes auxquels sont confrontés les élèves relèvent des domaines de la vie quotidienne et domestique ou des différents métiers auxquels ils seront destinés en sortant de l'école : agriculture, commerce, industrie... Ces exercices sont souvent assortis de leçons d'éducation morale et civique. Ainsi, en primaire, où les mathématiques prennent une place plus importante, la pratique domine la théorie et inversement dans le secondaire, caractérisé comme un enseignement plutôt culturel et désintéressé.

Dès la fin du XIXe siècle, les sciences prennent une place plus importante dans la vie économique et sociale (industrialisation croissante, nécessité de former des ingénieurs, nouvelle classe d'industriels et de commerçants).

Avec la réforme de 1902 et la fin du monopole des humanités classiques, les sciences et mathématiques s'imposent dans les premières années de lycée et intègrent durablement les programmes. La géométrie en particulier, qu'il est recommandé d'être essentiellement concrète et associée au dessin et aux travaux manuels.

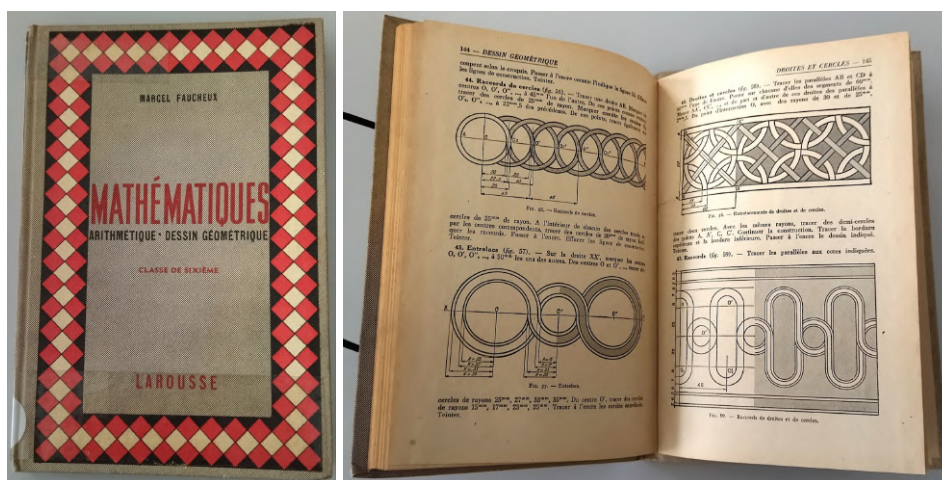
Dessin linéaire géométrique et éléments de lavis : appliqués à l'architecture et aux machines : professés à l'école municipale Turgot / par Amable Tronquoy, ... Paris : Dezobry, 1862



Entre recul et retour des mathématiques dans les programmes du XXe siècle

Après la Première Guerre mondiale, la montée du nationalisme et du traditionalisme font reculer la part des mathématiques dans l'enseignement, jugé trop proche de la culture germanique. Les humanités classiques reviennent sur le devant de la scène, au détriment des sciences et des mathématiques.

Les instructions de 1923 préconisent le passage d'une méthode concentrique à la méthode progressive dans l'enseignement primaire. On recommande un enseignement intuitif et concret, associant mathématiques, dessin et travail manuel - en réalité, certains maîtres pratiquent déjà cette méthode depuis le début du XXe siècle. « L'opération manuelle précède l'opération arithmétique » (instruction de 1923).



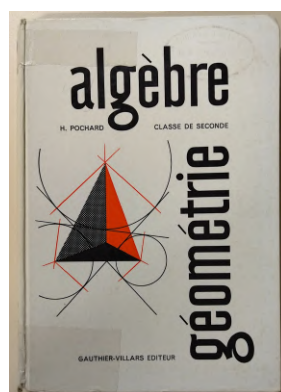
Mathématiques et dessin géométrique : classe de sixième : 624 problèmes et 50 exercices de dessin géométrique, 165 figures / Faucheux Marcel,... Paris : Librairie Larousse, DL 1945

Les instructions de 1945 apportent quelques modifications, mais reprennent et précisent essentiellement celles de 1923. La période de l'après-guerre est caractérisée par l'importance croissante des mathématiques et des mathématiciens, dans un contexte de forts enjeux économiques et industriels. L'enseignement des mathématiques est alors grandement influencé par les travaux du courant Bourbaki et, de façon plus générale, par les pensées de psychologues tel que Piaget. Formé en 1935 par d'anciens élèves de l'École Normale Supérieure (Henri Cartan, Claude Chevalley, Jean Coulomb, Jean Delsarte, Jean Dieudonné, Charles Ehresmann, René de Possel, Szolem Mandelbrojt et André Weil), le groupe Bourbaki - devenu Association des collaborateurs de Nicolas Bourbaki en 1952 - publie à partir de 1939, les *Éléments de mathématique* (au singulier, puisque le groupe estime que la discipline ne constitue qu'un bloc unique) et les *Éléments d'histoire des mathématiques*, en 1960. Leurs travaux auront une grande influence sur l'enseignement des mathématiques au XXe siècle.

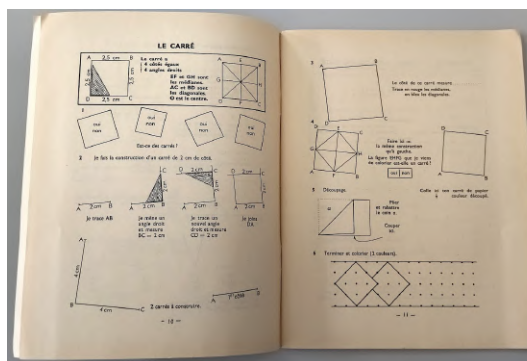
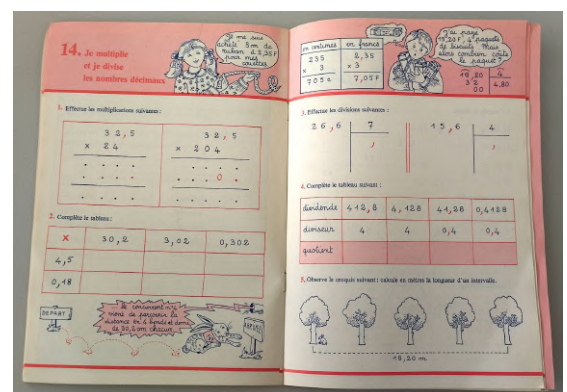


La ronde des nombres : méthode et exercices de calcul : cours préparatoire en classe de 11e / par René Brandicourt,... et Suzanne Brandicourt,... Paris : Bourrellier, DL 1957

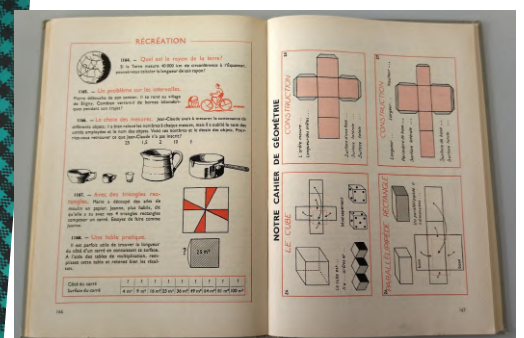
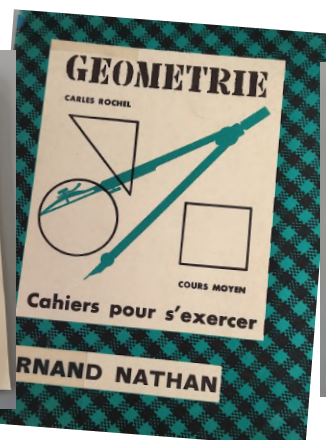
Mathématiques : classe de seconde A', C, M, M', T / Henri Pochard,... Paris : Gauthier-Villars éditeur, DL 1963



Cahier de calcul CM1 : exercices, corrigés / Gilberte Garcia,... Paris : Editions Pédagogie moderne, DL 1982



Géométrie : cahiers pour s'exercer : cours moyen / Carles Rochel. Paris : Nathan, 1962



Le nouveau calcul vivant : cours moyen, première année, classe de huitième : 1550 exercices et problèmes / L. et M. Vassort. Paris : Hachette, DL 1968

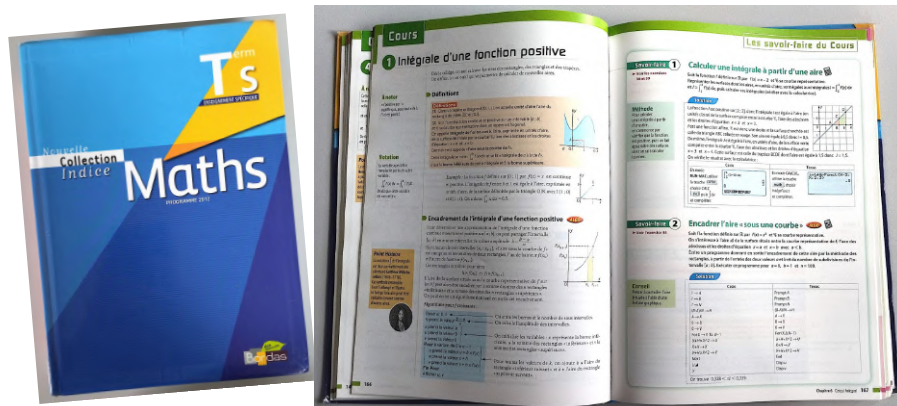
Les mathématiques modernes

A partir des années 1950, les mathématiciens et enseignants sont mobilisés, notamment au sein de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (APMEP), afin de participer à la réflexion sur l'évolution des contenus et méthodes de l'enseignement des mathématiques.

La réforme des “mathématiques modernes” est lancée sous l'impulsion de la Commission ministérielle d'étude pour l'enseignement des mathématiques, créée en décembre 1966 par Christian Fouchet et présidée par André Lichnerowicz. L'objectif de la commission est d'effectuer un bilan de l'enseignement des mathématiques et de proposer des solutions aux problèmes pédagogiques. Des exemples concrets dépassés et des élèves passifs que l'on voudrait plus impliqués dans la recherche et la déduction : un changement de méthodes et de contenus s'impose. L'introduction des mathématiques modernes bouleverse les programmes et marque profondément l'enseignement de la matière. La réforme sera pourtant abandonnée, faute de formation des professeurs.

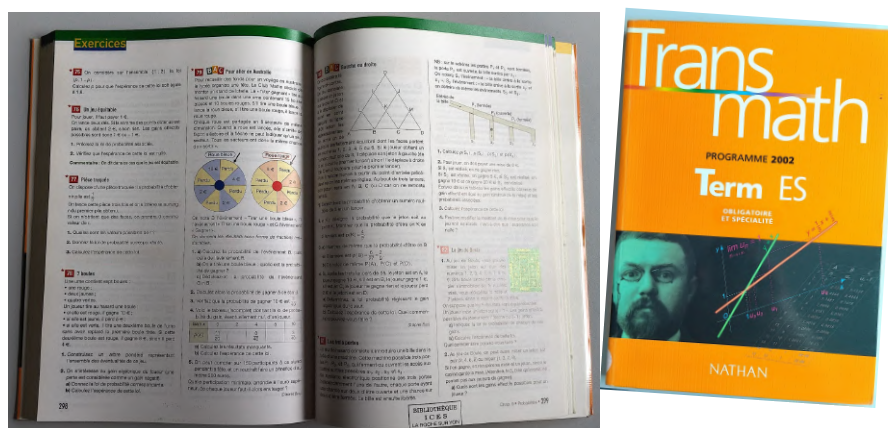
De nouvelles branches des mathématiques font leur apparition dans les années 1980, comme la statistique, étudiée en lien avec la physique et l'économie. De nouveaux outils intègrent également les établissements scolaires : la calculatrice notamment, dont l'usage modifie les pratiques de calcul. Enfin, le développement des nouvelles technologies et de l'informatique bouleverse l'utilisation des mathématiques dans la vie quotidienne et oblige l'enseignement à s'adapter.

Au lycée, avec la création des filières L, S et ES en 1994-1995, les programmes de mathématiques sont réorganisés selon la spécificité de chaque filière : en ES, par exemple, les mathématiques sont associées aux sciences économiques et sociales et à la microéconomie.



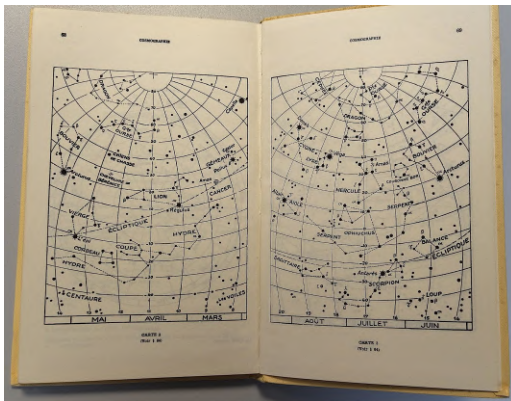
Maths Term S, enseignement spécifique : programme 2012 / sous la direction de Michel Poncy, Jean-Louis Bonnafet, Marie-Christine Russier ; Sébastien Cante, Martine Feid, Yves Guichard... [et al.]. Paris : Bordas, DL 2012

Transmath : term ES : programme 2002 : [enseignement] obligatoire et [de] spécialité / André Antibi, Raymond Barra. Paris : Nathan, 2002



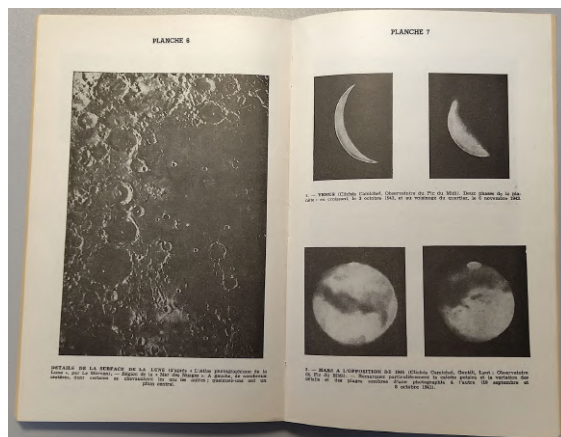
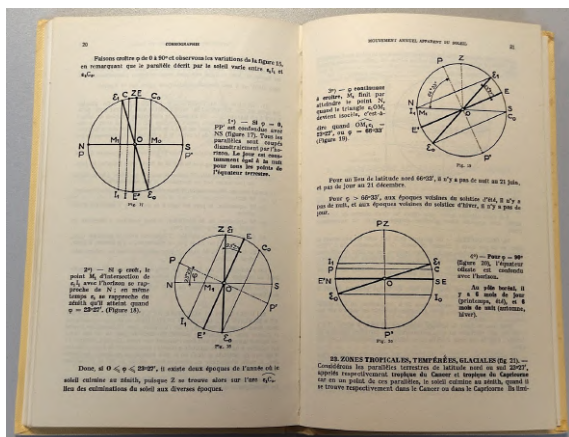
Aujourd'hui, l'histoire des mathématiques est largement introduite dans les programmes et manuels scolaires.

Une branche des mathématiques : la cosmographie



Confiée aux professeurs de mathématiques, la cosmographie est enseignée entre 1830 et 1968. Comme les mathématiques, sa place dans l'enseignement connaît allers et retours en fonction des gouvernements en place. Cependant, la cosmographie est généralement considérée comme une simple branche, parfois accessoire, de l'enseignement des mathématiques : elle est enseignée dans les lycées prestigieux, mais souvent délaissée dans les autres écoles, faute de moyens et de formation des professeurs. Avec la réforme des "mathématiques modernes", la cosmographie disparaît des programmes de terminale scientifique.

Cosmographie : classe de mathématiques élémentaires (nouveaux programmes) / V. Lespinard, ... R. Pernet, ... et J. Gauzit, ...
Lyon : A. Desvigne, DL 1951



Algèbre et cosmographie : classe de philosophie / V. Lespinard, ... R. Pernet, ... et J. Gauzit, ... Lyon : A. Desvigné, DL 1965

Bibliographie

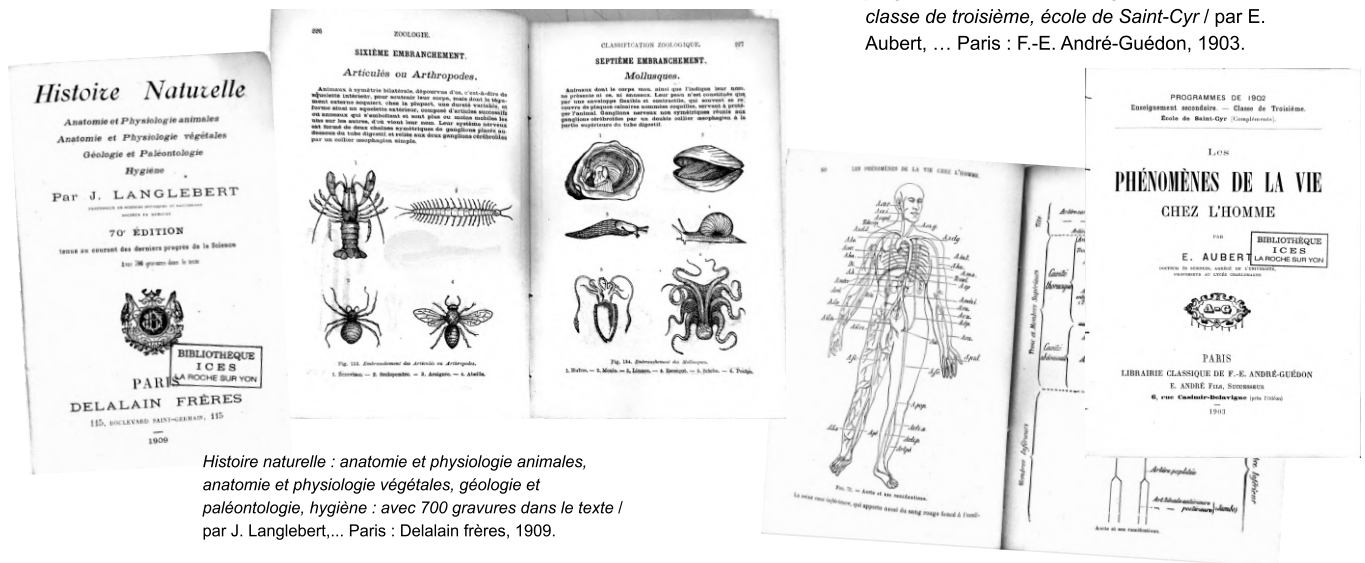
- APMEP. « L'évolution de l'enseignement des mathématiques en France de 1872 à 1972 ». APMEP, 1 mars 2023. <https://www.apmep.fr/L-evolution-de-l-enseignement-des>.
- Assude, Teresa, et Hélène Gispert. « Les mathématiques et le recours à la pratique : une finalité ou une démarche d'enseignement ? » In *L'École républicaine et la question des savoirs : Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson*, édité par Daniel Denis et Pierre Kahn. CNRS Histoire. Paris: CNRS Éditions, 2015. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.3069>.
- Charbonnier, Elise. « Une approche de l'histoire de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire à travers les nombres et la numération », 2012.
- D'Enfert, Renaud. « Inventer une géométrie pour l'école primaire au XIXe siècle ». *Tréma*, n° 22 (1 septembre 2003). <https://doi.org/10.4000/trema.1536>.
- Dorier, Jean-Luc, Ghislaine Gueudet, Marie-Lise Peltier, Aline Robert, et Eric Roditi. *Enseigner les mathématiques - Didactique et enjeux de l'apprentissage*. Belin, 2018. <https://www.belin-education.com/enseigner-les-mathematiques#anchor1>.
- Enfert, Renaud d'. « L'enseignement mathématique dans le primaire et le secondaire au début du XXe siècle ». *Publications de l'Institut national de recherche pédagogique* 28, n° 1 (2005). https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_2005_act_28_1_9254.
- Gispert, Hélène. « L'enseignement des mathématiques au XXe siècle dans le contexte français », 14 mars 2008. <http://cm2.ens.fr/content/lenseignement-des-mathematiques-au-xxe-siecle-dans-le-contexte-francais-2817>.
- Le Lay, Colette, et CNRS. « Images des mathématiques. Vie et mort d'un enseignement: la cosmographie (1830-1968) », 14 janvier 2016. <https://images.math.cnrs.fr/Vie-et-mort-d-un-enseignement-la-cosmographie-1830-1968.html>.
- Sarrazy, Bernard. « Le problème d'arithmétique dans l'enseignement des mathématiques à l'école primaire de 1887 à 1990 ». *Carrefours de l'éducation* 15, n° 1 (2003). <https://doi.org/10.3917/cdle.015.0082>.

4-6- L'introduction des sciences naturelles et physiques

Les sciences apparaissent pour la première fois dans les programmes avec la loi Guizot de 1833. Cependant, leur enseignement est limité aux écoles primaires supérieures. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui voit s'accroître l'opposition idéologique entre conception religieuse et pensée scientifique, les sciences sont renvoyées dans les programmes comme enseignements facultatifs.

Comme en mathématiques, l'enseignement des sciences reflète le système d'éducation français avec, d'un côté l'instruction primaire et son enseignement pratique des "notions de sciences physiques et naturelles applicables aux usages de la vie" et, de l'autre, l'enseignement secondaire qui inculque une "instruction classique et scientifique proprement dite".

Les phénomènes de la vie chez l'homme :
programmes de 1902 : enseignement secondaire,
classe de troisième, école de Saint-Cyr / par E.
Aubert, ... Paris : F.-E. André-Guédon, 1903.



Histoire naturelle : anatomie et physiologie animales, anatomie et physiologie végétales, géologie et paléontologie, hygiène : avec 700 gravures dans le texte / par J. Langlebert, ... Paris : Delalain frères, 1909.

Les sciences dans l'enseignement primaire

La loi Ferry de 1882 introduit de nouvelles disciplines à l'école primaire et rend notamment obligatoire l'enseignement des sciences, dans une dimension essentiellement pratique : il s'agit d'enseigner "les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers".

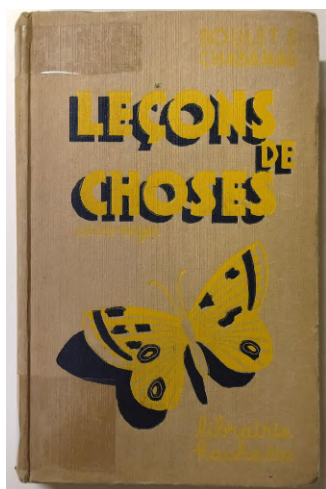
Cet enseignement prend le titre de "leçon de choses" au cours élémentaire - terme étendu au cours moyen par les instructions officielles de 1923. Les méthodes d'enseignement des sciences connaissent 4 grandes évolutions de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui.

La leçon de choses (1882-1960)

"De l'objet concret à l'idée abstraite", telle est la définition de la leçon de choses, forme de pédagogie générale associée principalement à l'enseignement des sciences sous la III^e République. Pendant plus de 70 ans, les caractéristiques et phénomènes scientifiques

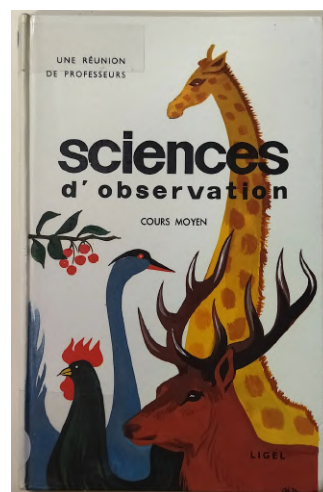
sont appréhendés à l'école par l'observation. Ainsi, le contenu des manuels scolaires varie peu; seules les illustrations s'adaptent aux évolutions.

En 1923, les instructions officielles restent dans cette continuité pédagogique, en apportant cependant une innovation : la méthode expérimentale. A partir de 1945, la leçon de chose devient la leçon d'observation.



Leçons de choses : cours moyen / V. Boulet - A. & C. Chabanas. Paris : Librairie Hachette, 1942.

Sciences d'observation : cours moyen (8e et 7e) / [par] une réunion de professeurs. Paris : Ligel, DL 1963.

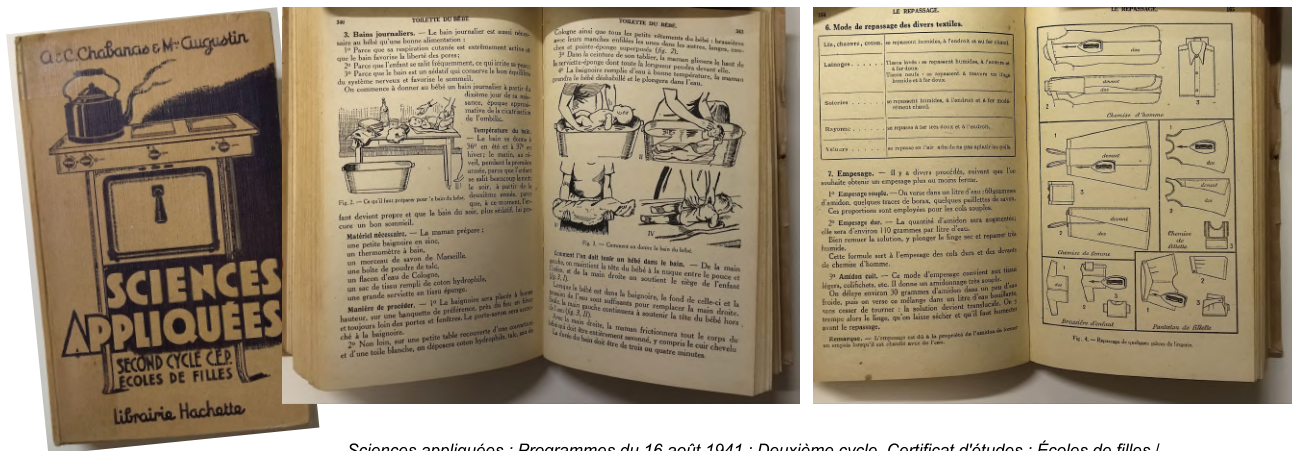


“Dans toutes les écoles, à tous les cours, la méthode employée doit être une méthode fondée sur l’observation et l’expérience [...]. Les élèves prendront part, autant que possible, aux expériences en physique et en chimie, aux manipulations et aux dissections en histoire naturelle” (instructions officielles de 1923).

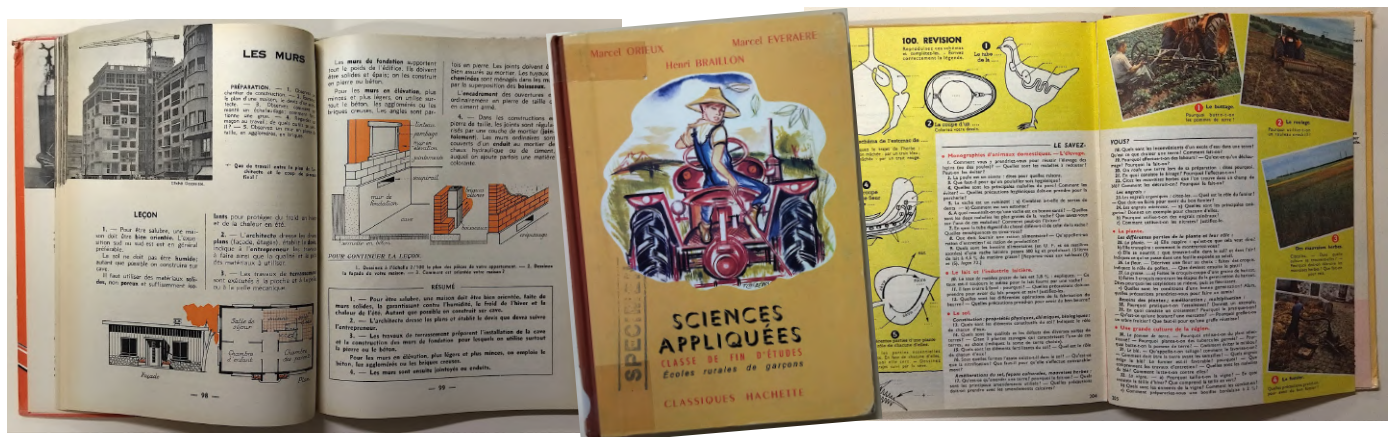
L'objectif de l'enseignement des sciences consiste à initier les élèves à la méthode scientifique, mais avant tout à transmettre des connaissances concrètes. Les contenus varient selon le milieu scolaire, rural ou urbain, et le sexe des élèves.

“Tout en conservant partout sa méthode expérimentale propre à éveiller et à entretenir la curiosité intellectuelle, [l’enseignement scientifique] doit-il s’adapter aux besoins divers de ses élèves et varier selon leur milieu, selon leur sexe et selon leur éventuelle profession” (instructions officielles de 1923).

“Notre répartition du programme de sciences physiques et naturelles des cours moyen et supérieur convient aux écoles urbaines de garçons; elle ne saurait convenir aux écoles de garçons des campagnes ni aux écoles de filles, qui doivent donner en plus un enseignement agricole ou maritime ou ménager [...]” (programmes officiels des écoles primaires élémentaires en 1923-1924).



Sciences appliquées : Programmes du 16 août 1941 : Deuxième cycle, Certificat d'études : Écoles de filles / A. et C. Chabanas,... et Mme Augustin,... Paris : Hachette, 1943.



Pourquoi ceci, comment cela : classes de fin d'études primaires (écoles urbaines de garçons), Les sciences appliquées / L. Charbonnier, A. Nallet, T. Charbonnier. Paris : les Editions de l'Ecole, DL 1957.

Sciences appliquées : classe de fin d'études : écoles rurales de garçons / Marcel Orieux,... Marcel Everaere,... Henri Brailion,... [Paris] : Classiques Hachette, DL 1959.

Dès 1891, des sujets de sciences, comme d'histoire et de morale, servent de support à l'épreuve de composition française du certificat d'études primaires.

L'éveil (des années 1960 aux années 1980)



Premiers pourquoi, premiers comment : leçons de choses au cours élémentaire / L. Charbonnier, ... A. Nallet, J. Charbonnier. Paris : Editions de l'Ecole, DL 1958.

À la fin des années 1950, plusieurs facteurs influent sur l'évolution de l'enseignement des sciences : l'évolution générale des méthodes pédagogiques et psychologiques qui préconisent une plus grande autonomie des enfants, les évolutions économiques et techniques plus rapides qui rendent régulièrement caduques les enseignements pratiques ou encore l'ouverture du collège et la prolongation de l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans par la réforme Berthoin en 1959 qui font de l'école primaire une première étape de la scolarité et non plus une voix directe vers la vie professionnelle. La leçon de choses ne

correspond plus aux besoins et est remplacée par une nouvelle forme de pédagogie dite de l'Éveil. Comme la leçon de choses, la pédagogie de l'éveil ne se limite pas aux sciences, mais convient plus particulièrement à cette discipline. Plus que la simple observation et mémorisation proposée par la leçon de choses, l'Éveil accorde une plus grande importance au tâtonnement, à l'expérimentation et au questionnement de l'élève. Il s'agit d'interpréter des concepts et non plus seulement de les observer. En continuité avec la période républicaine, l'enseignement en classe s'accompagne de promenades en pleine nature et de visites de musées.

La démarche expérimentale (à partir des années 1980)

Le principe de démarche expérimentale tente de rendre les élèves plus actifs par la réalisation d'expériences. Il s'agit de répondre à la formule OHERIC (Observation, Hypothèse, Expérience, Résultats, Interprétation, Conclusion). Durant cette période, l'enseignement des sciences connaît une certaine stagnation. Dans les années 1990, des organisations tentent de rendre les sciences plus attractives. En 1996, paraît *“La main à la pâte, les sciences à l'école primaire”*, ouvrage collectif vendu à plus de 50 000 exemplaires, préconisant la construction des connaissances par l'exploration, l'observation, l'expérimentation et la discussion, à travers notamment des cahiers d'expériences. En 1998, l'Académie des sciences dépose la marque *La main à la pâte®*. En 2000, le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, lance le *plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école* (PRESTE), dont les rôles seront définis dans une résolution commune à *La main à la pâte*, par la direction de l'enseignement scolaire et l'Académie des sciences.

La démarche d'investigation (années 2000)

“Dès l'école maternelle, les enfants sont initiés à la démarche d'investigation qui développe la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique. Les objectifs sont la compréhension et la description de la nature et du monde créé par l'Homme et la maîtrise des changements induits par l'activité humaine. Du CE2 au CM2, les élèves suivent 78 heures de sciences expérimentales et technologies par an.”⁷²

L'enseignement des sciences revêt un double objectif : donner une éducation scientifique et technique aux élèves afin de mieux appréhender le monde dans lequel ils vivent (introduction de notions d'écologie et de développement durable, notamment) et former les futurs scientifiques, chercheurs, ingénieurs et techniciens dont le pays a besoin.

La création des “humanités scientifiques” dans le secondaire

La réforme des cycles de l'enseignement secondaire de 1902 voit le recul des humanités au profit des sciences. Marginales et concentrées en classes terminales auparavant, les enseignements scientifiques sont placés au même plan que les enseignements littéraires. L'objectif est d'adapter l'enseignement aux progrès scientifiques. Sont ainsi créées les “humanités scientifiques”. L'augmentation du volume horaire des enseignements scientifiques s'accompagne d'une rénovation des programmes qui accordent

⁷² education.gouv.fr <https://www.education.gouv.fr/l-enseignement-des-sciences-7076>

une place importante à la physique et à la chimie, avec la création d'exercices pratiques : les élèves s'initient à la méthode expérimentale par la réalisation d'expériences simples.

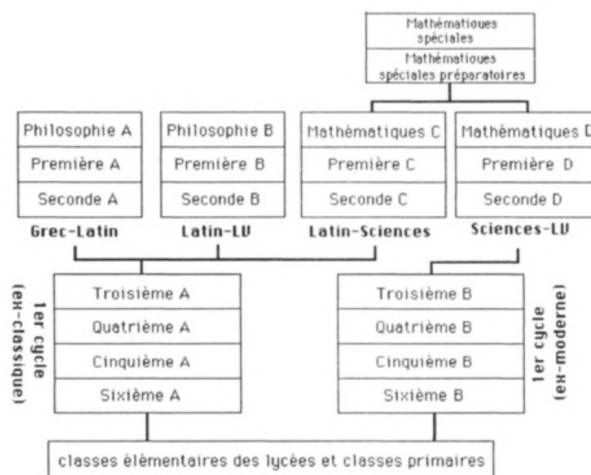
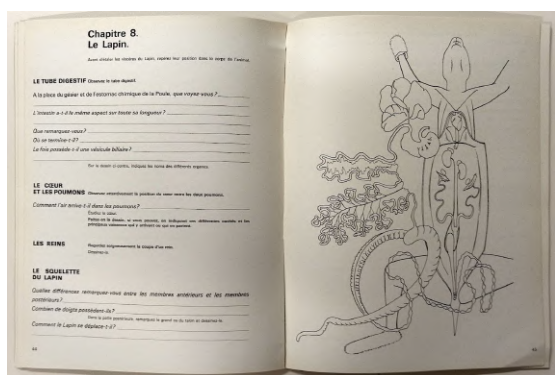


Fig. 5. — Organisation de l'enseignement secondaire selon la réforme de 1902

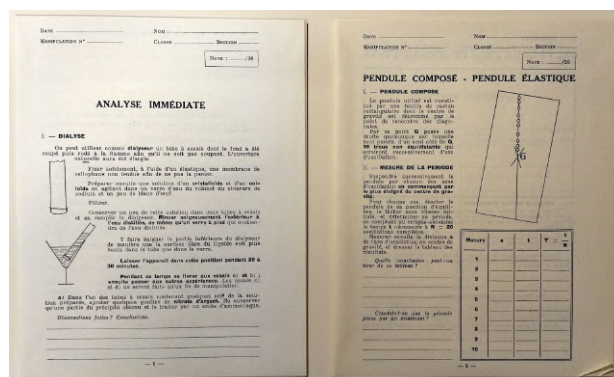
Source : Belhoste, Bruno. « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XXe siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes ». Revue d'histoire des sciences 43, no 4 (1990). <https://doi.org/10.3406/rhs.1990.4502>

Dans le premier cycle, l'enseignement scientifique doit être simple et concret, allégé de mots savants. En section A et B, il revêt un caractère plus philosophique, avec des notions historiques. Les programmes sont plus développés dans les sections C et D, moins abstraits, avec davantage de travaux pratiques et d'exemples concrets. Comme dans l'enseignement primaire, les enseignements sont différenciés selon le sexe des élèves.⁷³

Des conférences sont notamment organisées par le musée pédagogique sur les méthodes d'enseignement des sciences et l'Union des physiciens est créée en 1906 afin d'aider les professeurs à mettre en place les exercices pratiques⁷⁴.



Cahier de travaux pratiques : sciences naturelles : classe de 6e / par L. Ginsburg. Paris : Éditions de l'École, DL 1967.

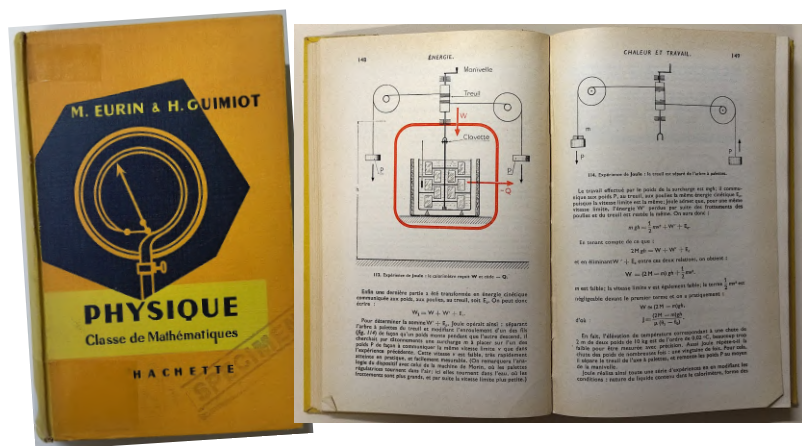


Manipulations : [Physique et Chimie] : classe de 3e, cycle d'orientation : programme 1962 / Robert Massain,... Paris : J. de Gigord, DL 1963.

⁷³ Exemple d'arrêté sur l'enseignement de l'hygiène dans les établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles (1907) : https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_6_1_3810

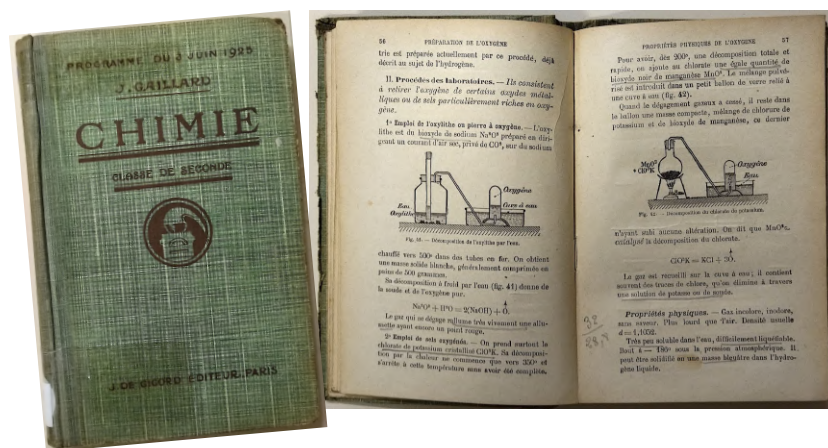
⁷⁴ Conférence de Louis Liard sur les sciences dans l'enseignement secondaire (1904) : https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1995_ant_6_1_3802

Après la Première Guerre mondiale, à l'image des mathématiques, les sciences reculent dans l'enseignement secondaire, au profit des humanités, leur enseignement étant considéré comme trop proche des méthodes allemandes. Les programmes de 1925 reposent sur le principe d'égalité scientifique : toutes les sections reçoivent le même enseignement scientifique jusqu'à la division entre classe de philosophie et classe de mathématiques.



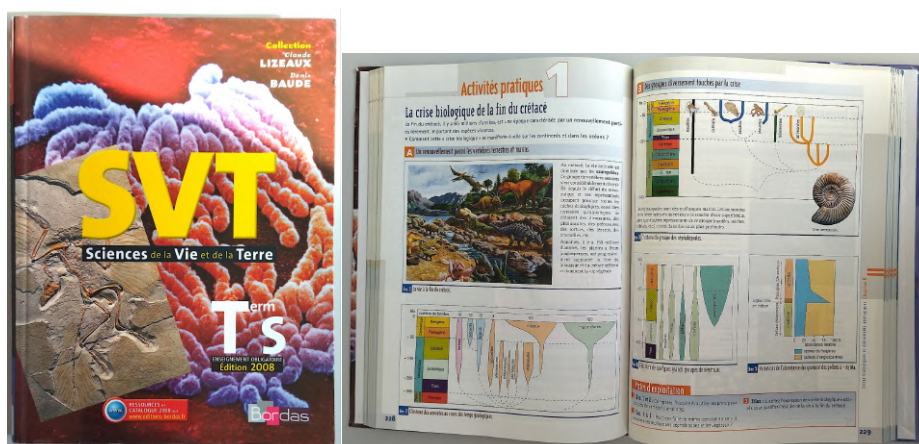
Physique : Classe de mathématiques : avec 449 exercices et problèmes / Marcel Eurin, ... Henri Guimiot, ... Paris : Hachette, 1953.

Chimie : classe de seconde / J. Gaillard, ... Paris : J. de Gigord, 1927.



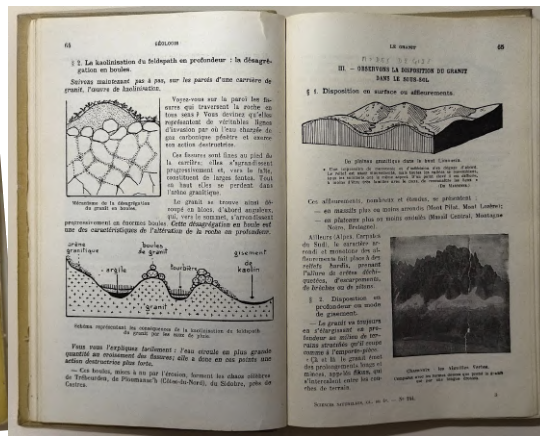
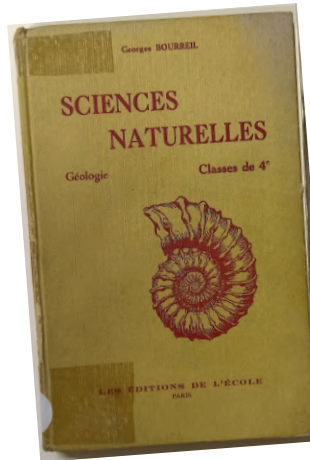
Après 1945, il apparaît nécessaire de former les futurs cadres scientifiques et techniques dont la France a besoin avec le développement scientifique et économique de l'après-guerre. En 1954, la section A' est créée : à la fois gréco-latine et scientifique, elle constitue la porte d'ouverture aux grandes écoles scientifiques.

SVT, sciences de la vie et de la terre : Term S enseignement obligatoire / Vincent Audebert, Denis Baude, Christophe Brunet, ... [et al.]. [Paris] : Bordas, DL 2008.

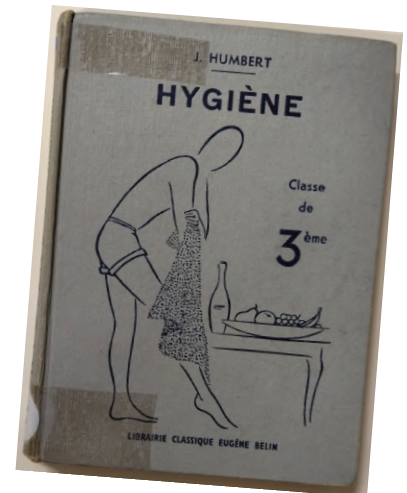


Vocabulaire et disciplines scientifiques

L'enseignement des sciences se divise en plusieurs branches : d'un côté, les sciences physiques et chimiques, de l'autre les sciences naturelles - ou histoire naturelle, terme peu utilisé dans l'enseignement - elles-mêmes divisées en sous catégories (biologie, botanique, zoologie, géologie, hygiène, agriculture...). En 1994, les sciences naturelles prennent le nom de "Sciences de la Vie et de la Terre" (SVT).



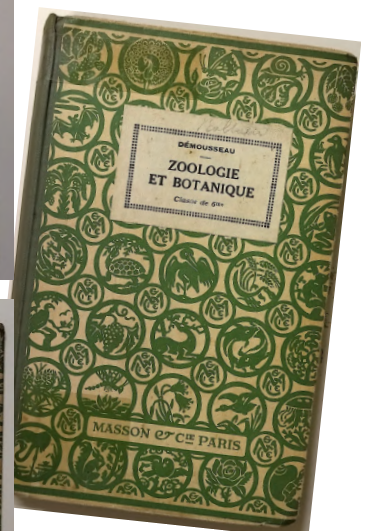
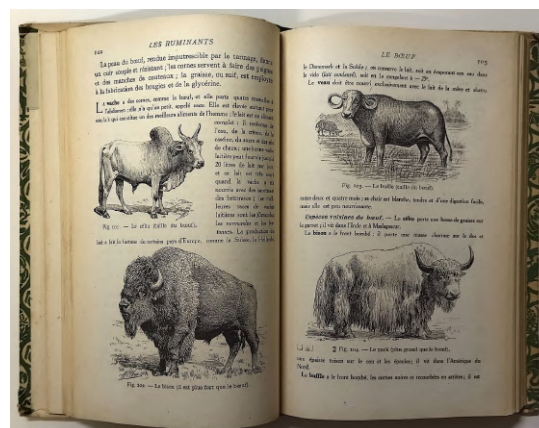
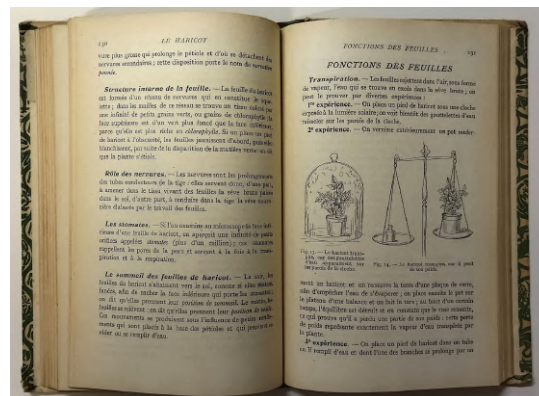
Sciences naturelles : géologie : classe de quatrième /
G. Bourreil, ... Paris : Editions de l'Ecole, DL 1960.



Hygiène : classe de 3e / par J. Humbert,...
Paris : E. Belin, DL 1955.



Biologie 6e : éveil à la vie / J. Bergeron,
J.-C. Hervé, J.-P. Lemaître,... [et al.].
Paris : Hatier, DL 1977.



Zoologie et botanique : classes de
sixième : programmes du 13
décembre 1923 / par A. Demousseau,
... Paris : Masson, 1924.

Bibliographie

- Académie des Sciences. « Exposition Sciences à l'école : quelle histoire ! | Promouvoir l'enseignement des sciences ». Consulté le 5 avril 2023.
<https://www.academie-sciences.fr/fr/Promouvoir-l-enseignement-des-sciences/exposition-sciences-a-l-ecole.html>.
- Afis Science - Association française pour l'information scientifique. « Petite histoire de l'enseignement des sciences / Afis Science - Association française pour l'information scientifique ». Consulté le 3 avril 2023.
<https://www.afis.org/Petite-histoire-de-l-enseignement-des-sciences>.
- Belhoste, Bruno. « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XXe siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes ». *Revue d'histoire des sciences* 43, n° 4 (1990). <https://doi.org/10.3406/rhs.1990.4502>.
- Belhoste, Bruno. « Réformer ou conserver ? La place des sciences dans les transformations de l'enseignement secondaire en France (1900-1970) ». Institut national de recherche pédagogique, s. d.
- Kahn, Pierre. *La Leçon de choses: Naissance de l'enseignement des sciences à l'école primaire*. Presses Univ. Septentrion, 2002.
- Kahn, Pierre. « L'enseignement des sciences, de Ferry à l'éveil. » *Aster: Recherches en didactique des sciences expérimentales* 31, n° 1 (2000).
<https://doi.org/10.4267/2042/8751>.
- « Les sciences dans l'enseignement secondaire français – Textes officiels. Tome 1 : 1789-1914. » 6, n° 1 (1995).
https://www.persee.fr/issue/inrp_0000-0000_1995_ant_6_1.
- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. « L'enseignement des sciences ». Consulté le 31 mars 2023.
<https://www.education.gouv.fr/l-enseignement-des-sciences-7076>.
- « Une brève histoire de l'enseignement des sciences - Dans la peau d'un chercheur - UNIGE », 16 juin 2016.
<https://www.unige.ch/fapse/dlpc/concepts-theoriques/une-breve-histoire-de-l-enseignement-des-sciences>.

4-7- L'enseignement des langues anciennes et vivantes depuis 1902

En 1870, la défaite de l'armée française face à l'armée prussienne renforce la volonté de moderniser le système d'enseignement français et amorce le développement de l'enseignement des langues étrangères. En 1900, deux types d'enseignement secondaire coexistent : l'enseignement classique, organisé autour de l'apprentissage des langues anciennes (grec et, essentiellement, latin), et l'enseignement moderne, créé en 1891. La réforme des cycles du secondaire voit le recul des langues anciennes au profit des langues vivantes. Désormais, deux sections existent : la section A, ancien enseignement classique, avec latin - et grec facultatif - et la section B, ancien enseignement moderne, sans langues anciennes en premier cycle.

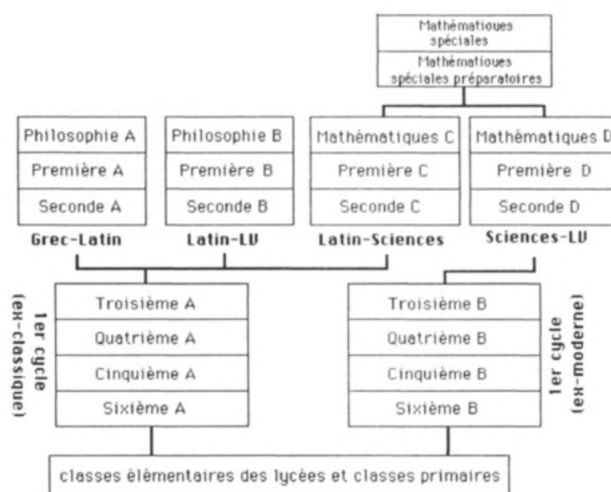
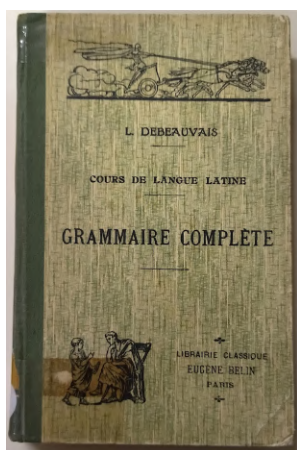


Fig. 5. — Organisation de l'enseignement secondaire selon la réforme de 1902

Source : Belhoste, Bruno. « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XXe siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes ». Revue d'histoire des sciences 43, no 4 (1990). <https://doi.org/10.3406/rhs.1990.4502>

Les langues anciennes : enseignement du grec et du latin depuis 1902



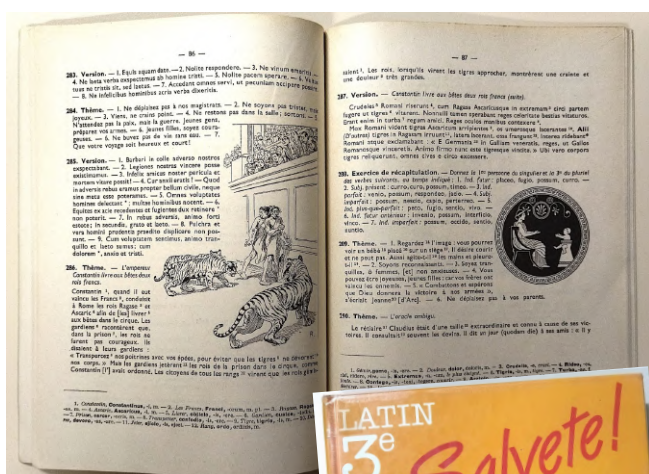
Cours de langue latine : à l'usage de l'enseignement secondaire, Grammaire complète / sous la direction de Léon Debeauvais. Paris : E. Belin, 1936.

Dans l'enseignement secondaire du XIXe siècle, les humanités classiques sont organisées autour de l'enseignement des langues anciennes, principalement du latin qui sert de base à tous les enseignements, y compris celui du français. Le latin est ainsi enseigné dans un souci de formation intellectuelle et humaniste (culture littéraire, modèle de l'Antiquité) et de maîtrise du français.

A partir de 1902, l'enseignement du latin et du grec cesse d'être obligatoire. La réforme crée deux sections de premier cycle dont la section A comporte l'enseignement du latin et permet d'accéder à trois sections de second cycle (latin-grec, latin-langues vivantes et latin-sciences) et la section B, sans latin (qui conduit à une section de second cycle sciences-langues vivantes).

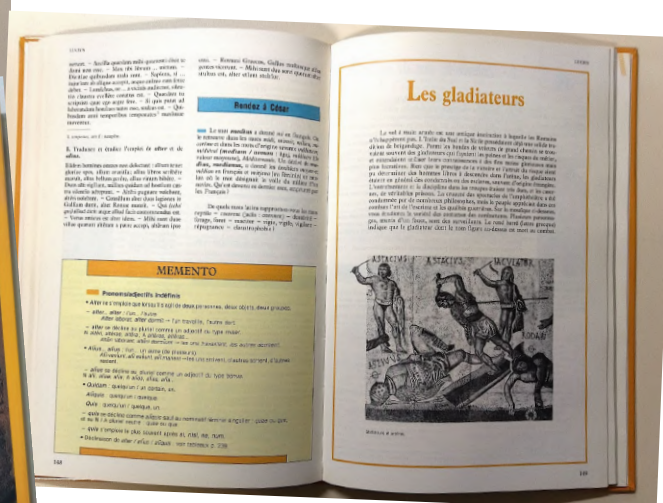
Auparavant au centre de l'enseignement, les langues anciennes déclinent petit à petit. Le français prend le dessus sur le latin, les programmes de français intégrant la culture littéraire dont une partie gréco-latine. En 1968, Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, supprime le latin en sixième et le repousse en classe de quatrième. Avec la création du collège unique, en 1975, grec et latin deviennent des options facultatives proposées à tous les élèves. Les méthodes d'apprentissage évoluent alors dans une volonté de rendre l'enseignement du latin plus vivant, plus efficace et de l'adapter aux besoins et publics nouveaux. Les effectifs d'élèves en latin s'accroissent dans les années 1980 avant de diminuer à nouveau. En 2008-2009, 4,9% des lycéens étudient de latin (19,5% au collège) et 1,2% le grec⁷⁵.

Concernant les méthodes, une plus grande place est accordée aux exercices d'application depuis les recommandations des programmes de 1938. Les activités sur la langue se diversifient également : la version est remplacée par des exercices de traduction plus diversifiés (lectures de textes, comparaison de traductions...). Il s'agit d'aller au-delà de la simple traduction en initiant les élèves à l'interprétation. De plus, à partir des années 1960, des "éléments de civilisation" sont introduits en langue, comprenant des éléments sur l'histoire, la géographie, la vie quotidienne ou la religion des Grecs et des Romains. Ces ouvertures permettent d'associer l'étude des langues anciennes à des activités interdisciplinaires et de s'adresser à un public plus large qu'il ne l'était auparavant.



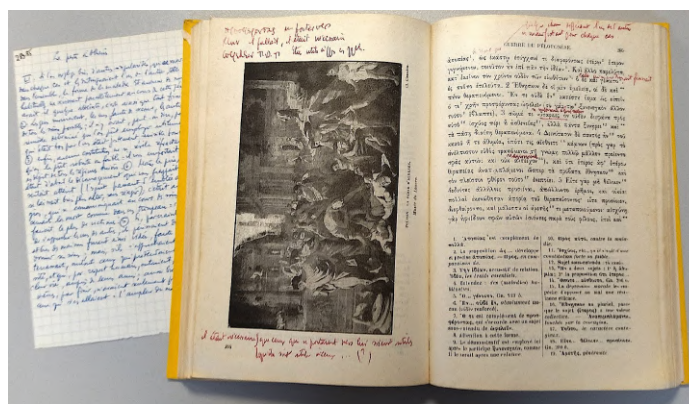
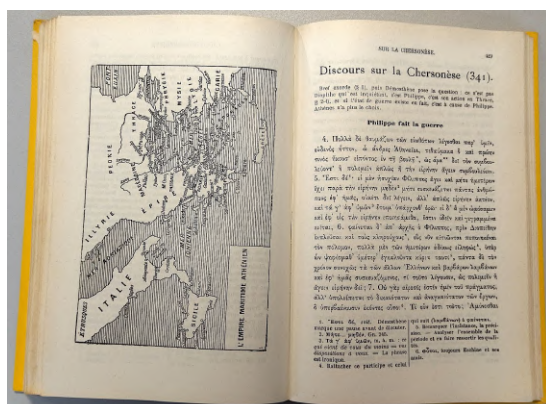
Salvete ! : [latin 3e] / Jean Cousteix, Chantal Barrillon, Jacques Gaillard, ... [et al.]. Paris : Scodol, DL 1989.

Cours de langue latine : classe de 6e, Exercices gradués / Léon Debeauvais. Paris : Librairie Classique E. Belin, DL 1953.



⁷⁵ Ministère de l'Éducation nationale « Evolution de l'enseignement du latin et du grec ancien dans le second degré : de 1988 à 2008. »

<https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12228/evolution-de-l-enseignement-du-latin-et-du-grec-ancien-dans-le-second-degre-de-1988-a-2008>.

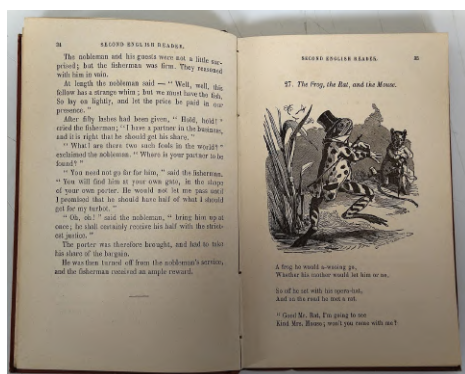


Les grecs : auteurs du programme et pages choisies de la littérature grecque : à l'usage des lycées et collèges : classe de première / par Ch. Georgin,... H. Berthaut,... J. Boudout,... Paris : Librairie A. Hatier, DL 1963.

L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans l'enseignement français

Dès le milieu du XVIIIe siècle, une forte demande sociale de connaissance des langues étrangères provoque la multiplication d'éditions d'ouvrages didactiques, destinés à un public large et divers. A cette demande sociale s'ajoutent des enjeux économiques et la volonté d'ouvrir la France aux échanges commerciaux et internationaux.

L'apprentissage des langues vivantes est introduit dans l'enseignement scolaire par une ordonnance de Charles X datant de 1829 : *“que l'étude des langues vivantes, eu égard aux besoins des localités, fasse partie de l'enseignement des collèges royaux”* (article 17). Cependant, la mesure est peu suivie dans les faits.



Second english reader : deuxième livre de lectures anglaises / par Alexandre Beljame... Paris : Librairie Hachette et Cie, 1892.

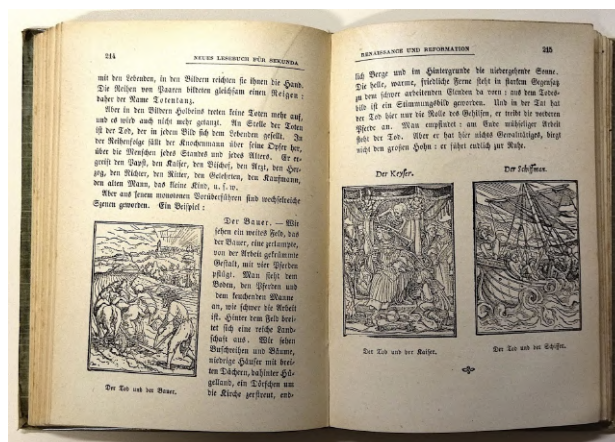
Il faut attendre 1870 pour que les défenseurs des langues vivantes se mobilisent dans l'idée de ramener la France au rang international en développant les compétences linguistiques de ses élèves. Dans les années 1870-1880, de nombreux manuels scolaires destinés à l'apprentissage des langues sont édités. En 1880, l'enseignement d'une langue étrangère vivante est rendu obligatoire dans l'enseignement secondaire, de la classe de 9e à la classe de rhétorique.

Les agrégations d'anglais et d'allemand sont créées en 1848, auxquelles s'ajoutent les agrégations d'espagnol et d'italien en 1900. La part de professeurs d'anglais et d'allemand domine largement celle des autres langues.

La réforme de 1902 accorde une place plus importante aux langues vivantes, placées au même plan que l'enseignement du latin et du grec. L'enseignement des langues vivantes se construit en opposition aux langues anciennes, accordant une plus grande importance à la langue parlée et poursuivant des objectifs pratiques (enjeux économiques évoqués auparavant). Les langues vivantes sont ainsi placées aux côtés des sciences dans un enseignement moderne plus utilitaire, en opposition à l'enseignement classique désintéressé.

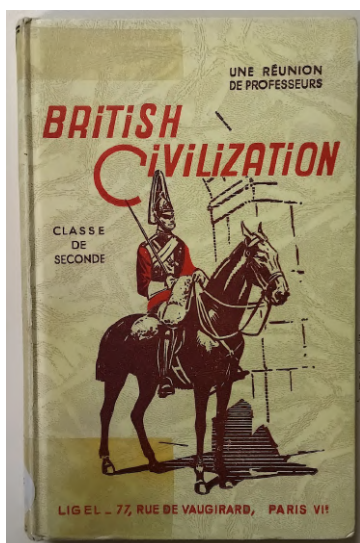


Neues Iesebuch für Sekunda : classe de seconde des lycées et collèges / Meneau F. Paris : H. Didier, 1936.



L'Espagnol en jouant : premier livre d'espagnol / G. Delpy, ... et Mlle J. Agnès, ... Paris : Hachette, DL 1962.

L'enseignement des langues vivantes repose sur la théorie (grammaire, exercices de thèmes et de versions écrites, lexique et étymologie), la pratique orale (conversations, dialogues, prononciation), mais aussi sur la découverte culturelle (histoire littéraire ou politique d'un pays, géographie...).



British civilization : Great Britain & Ireland : cours de langue anglaise : classe de seconde et classes supérieures / une réunion de professeurs. Paris : LIGEL, DL 1959.



Wer will, der kann : Von deutscher Art und Tat : [seconde et première] 1, Civilisation / Maurice Bouchez, Fünfte und Stufe. Paris : E. Belin, 1957.



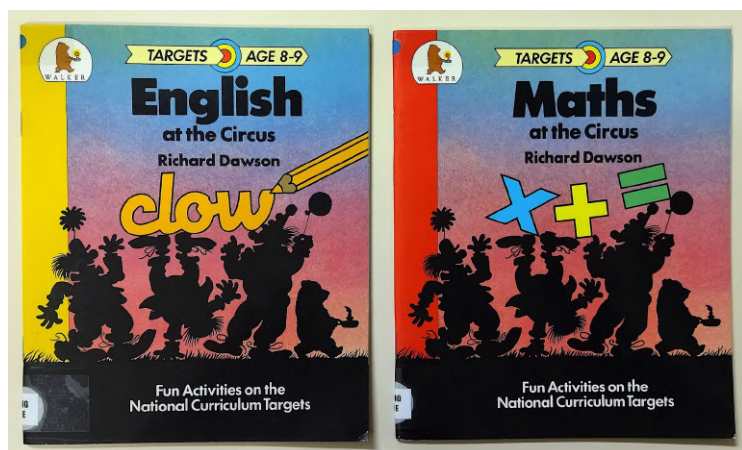
L'Espagne par les textes / G. Delpy, ... et A. Viñas, ... Paris : Librairie Hachette, DL 1956.

Dans l'enseignement primaire/élémentaire

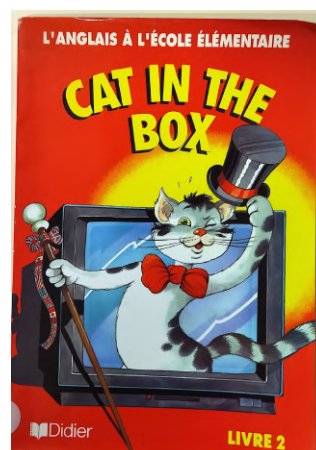
L'apprentissage des langues étrangères est introduit en 1880 dans les classes élémentaires des collèges et lycées. Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses initiatives visent à développer l'enseignement des langues dans un contexte d'ouverture des relations internationales. Dans les années 1950, des expériences de jumelages permettent l'apprentissage des langues en primaire, mais avec peu de succès, faute de moyens et de formation des professeurs.

En 1989, le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, lance une "expérimentation contrôlée d'une langue vivante étrangère à l'école primaire" (EPLV) au cours moyen. Il s'agit d'une initiation qui doit préparer les élèves à l'apprentissage des langues au collège et leur permettre une ouverture au monde par la découverte d'un pays, de sa langue, de son histoire et de sa culture.

En 1991, l'initiation aux langues étrangères est poussée en CE1 et doit conduire au commencement de l'apprentissage de ces dernières au cycle d'approfondissement (CE2, CM1, CM2). L'enseignement des langues repose sur le volontariat, les professeurs ayant la possibilité de mettre en place les méthodes et outils de leurs choix.



English at the circus / Richard Dawson. London : Walker books, 1991.



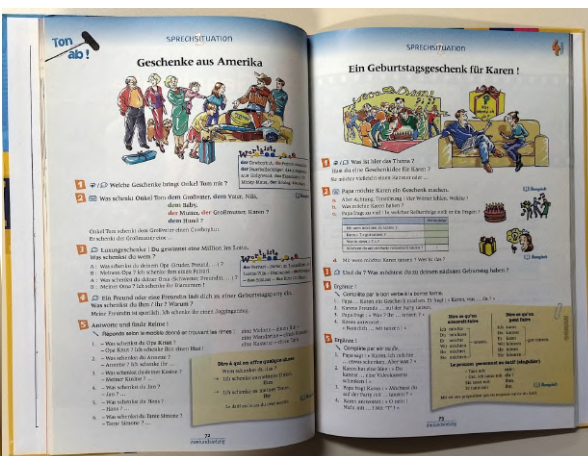
Cat in the box : livre 2 / Annie Scoffoni, Rachel Poch, Emmanuel Ponce,... [et al.]. Paris : Didier, 1990.

C'est en 2001 que les langues vivantes deviennent une discipline obligatoire à l'école primaire, dès la maternelle, un point d'honneur étant mis sur la formation des enseignants.

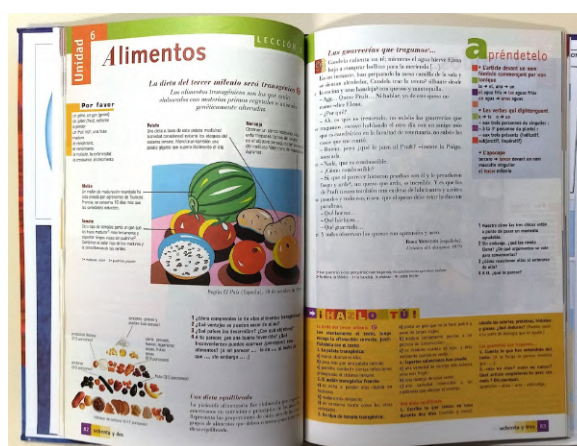
Quelques données

Au début du XXe siècle, la première langue vivante choisie par les élèves du secondaire est l'allemand. Depuis la langue allemande n'a cessé de reculer face à l'anglais, restant tout de même jusque dans les années 1970, la première seconde langue vivante enseignée. L'anglais s'est imposé comme langue à l'école primaire. En 2015, 99% des élèves français apprennent l'anglais en LV1. En LV2, 47,2% des élèves du secondaire ont choisi l'apprentissage de l'espagnol, contre 15,2% pour l'allemand⁷⁶.

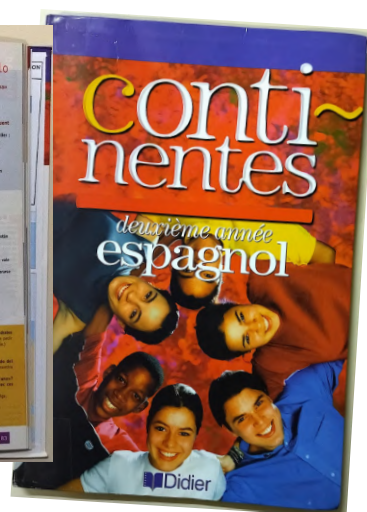
⁷⁶ Silhouette, Marielle. « L'évolution de l'enseignement Des Langues Vivantes En France : Massification et Uniformisation (2) ». The Conversation, 16 février 2016. <http://theconversation.com/levolution-de-lenseignement-des-langues-vivantes-en-france-massification-et-uniformisation-2-54083>.



Wie geht's ? : Allemand 6e / Marie Marhuenda,... Christine Moulin,... Barbara Nolte,... [et al.]. Paris : Hachette Education, DL 2000.



Continentes : deuxième année espagnol / Geneviève Beillas Cerda, ... [et al.]. Paris : Didier, DL 2000.



N.b. Le fonds comprend également un manuel d'italien, ainsi qu'un manuel de néerlandais.



Langue néerlandaise : cours de langues germaniques à l'usage de l'enseignement primaire et moyen : degré préparatoire / P.H. Rader. Bruxelles : La Procure, 1935.

I Giorni : centri d'interesse per la classe 2a / Gianni Ciceri. [Paris] : Editoriale Janus, [19XX]



Bibliographie

- Dubois, Jérémie. « L'enseignement des langues étrangères sous la Troisième République : des disciplines en prise avec les relations internationales ». *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n° 199 (30 juin 2017).
<https://doi.org/10.4000/rfp.6005>.
- Éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire. « Langues et cultures de l'Antiquité ». Consulté le 5 avril 2023. <https://eduscol.education.fr/2365/langues-et-cultures-de-l-antiquite>.
- Hannachi, Radia. « Evolution de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire en France: formation et représentations des enseignants du premier degré », s. d.
- Maury-Lascoux, Nancy. « Latin et grec dans l'enseignement secondaire : une approche historique ». *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, n° 23 (2 mai 2016).
<https://doi.org/10.4000/anabases.5652>.
- PAYRAS, Chantal, Christine REBIERE, Christine DUBOS, Ministère de l'Education nationale (MEN) France, Ministère de l'Education nationale (MEN). « Evolution de l'enseignement du latin et du grec ancien dans le second degré : de 1988 à 2008. » Hors collection. Ministère de l'Education nationale (MEN). Paris. Consulté le 31 mars 2023.
<https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12228/evolution-de-l-enseignement-du-latin-et-du-grec-ancien-dans-le-second-degre-de-1988-a-2008>.
- Puech, Christian. « L'enseignement scolaire des langues vivantes étrangères en France au XIXe siècle ou la naissance d'une didactique ». *Langue française* 82, n° 1 (1989). <https://doi.org/10.3406/lfr.1989.6377>.
- Puren, Christian. « HISTOIRE DES MÉTHODOLOGIES DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES », 1988.
- Silhouette, Marielle. « L'évolution de l'enseignement Des Langues Vivantes En France : Massification et Uniformisation (2) ». *The Conversation*, 16 février 2016.
<http://theconversation.com/levolution-de-lenseignement-des-langues-vivantes-en-france-massification-et-uniformisation-2-54083>.

4-8- Les ouvrages scolaires en Afrique francophone au XXe siècle

L'école africaine sous l'influence française

L'histoire coloniale et l'influence française ont très largement impacté l'école africaine.

La présence française en Afrique est établie depuis plusieurs siècles. Déjà aux XVIIe et XVIIIe siècles, des navigateurs européens, notamment français, installent des comptoirs sur la côte Atlantique de l'Afrique noire. Cette influence va s'accroître avec la conquête coloniale à la fin du XIXe siècle, faisant de la France le deuxième empire colonial après le Royaume-Uni. Par cette vague de colonisation débutée dans les années 1830, avec la prise d'Alger, la France va conquérir progressivement huit territoires à l'ouest, de 1854 à 1922, la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta et le Dahomey, qui sont regroupés sous l'autorité du gouvernement général de l'Afrique occidentale française créé en 1895 et jusqu'en 1958. A côté de l'AOF, la France est en possession de quatre autres territoires qui sont successivement regroupés sous le nom d'Afrique équatoriale française (AEF) : le Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari et le Tchad. Madagascar sera aussi sous possession française. Dans ces territoires, la France applique le principe de l'assimilation. Ainsi, l'administration à Paris dicte les lois pour les colonies en s'appuyant sur quatre gouvernements locaux. Les populations colonisées restent soumises à l'autorité française et ne sont pas égales aux citoyens français.

Les colons français, d'un côté, et les différentes missions religieuses en Afrique de l'autre vont se donner plusieurs missions. L'une d'entre elles est liée à l'éducation des peuples africains.

Bien que le développement de la scolarisation ait commencé avant la fin du XIXe siècle, c'est réellement à partir de la mise en place des institutions coloniales qu'un système scolaire public va être établi. Ainsi, le gouvernement français va mettre en place en Afrique de l'Ouest, dès 1903, une première organisation de l'enseignement public qui s'accroît dans l'après-guerre, car "jusqu'à l'enseignement avait été le domaine de l'improvisation et des initiatives individuelles"⁷⁷. De même, suite à la conférence de Brazzaville (1944) qui vise à préparer l'après-guerre et les futures relations entre l'Europe et l'Afrique, le système colonial disparaît et l'enseignement en Afrique devient similaire au système métropolitain. Cette mission éducative s'accompagne de la création de nombreuses écoles. En effet, par l'éducation, les colons souhaitent former les élites et les cadres de l'administration, mais c'est également grâce à l'école que l'on réalise une conquête morale.

De leur côté, les missionnaires vont jouer un grand rôle dans cette mission d'éducation notamment les Frères de Saint Gabriel et les Frères des écoles chrétiennes.... Leur arrivée est associée à l'augmentation du nombre d'écoles et d'élèves. En Haute-Volta, dès 1901, les Pères Blancs créent des écoles. Les Pères du Saint Esprit participent à l'enseignement de la jeunesse en Guinée où ils sont installés depuis le XVIIIe siècle ou encore au Cameroun.

En 1920, on compte pas moins de 400 écoles avec 22 000 élèves.

⁷⁷ LANGE Marie-France, "Naissance de l'école en Afrique subsaharienne", in Besançon J. (ed.), Bourachot C. (ed.), Gautier J. (ed.), Gueneau M. (ed.) *Educatons, Société*, n°165, 2000
https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_53-54/010020943.pdf

Cependant, contrairement à d'autres colonies, les écoles publiques restent dominantes. Dans l'Afrique occidentale française, l'enseignement est essentiellement laïc et public (les écoles missionnaires sont essentiellement au Dahomey et Togo). A l'inverse, en Afrique équatoriale française, les écoles missionnaires comptent plus d'élèves que les écoles publiques, mais elles ne sont pas reconnues.

De même, les missionnaires s'estiment chargés d'une mission de propagation de la foi catholique, dans des pays majoritairement musulmans. Cette propagation est liée à la mission d'éducation. Comme le dit le Pape Pie XI "Il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école - personnel, programme et livres - soient régis par un esprit vraiment chrétien"⁷⁸. C'est pourquoi, dans certains ouvrages, la religion est présente au travers des leçons comme en témoigne l'exemple du livre de français *Apprenons à lire* !



Apprenons à lire : syllabaire par C.Grill, les classiques Africains, 1965

Par le principe de l'assimilation, les Français prônent l'utilisation de la langue métropolitaine, le français, pour l'enseignement, préférant faire abstraction des nombreux dialectes africains. Cependant, c'est une difficulté supplémentaire dans l'apprentissage, puisque le français n'est pas la langue maternelle des enfants qui, pour beaucoup, n'en connaissent pas un mot quand ils se rendent pour la première fois à l'école.

En 1960, de nombreux pays africains prennent leur indépendance, mais ces états nouvellement créés n'abandonnent pas pour autant les systèmes d'enseignement mis en place par les colonisateurs. Cette décision de rester francophone se justifie par la volonté de garder un lien avec la France et de continuer à garder une place sur l'échiquier mondial. A cette période, 6 millions d'enfants sont scolarisés pour une cinquantaine de millions d'habitants.

Ces indépendances vont quand même impacter le système scolaire africain. Dans un premier temps, des années 1960 à 1980, on observe une augmentation significative des effectifs scolaires rendue possible par la volonté des états de développer cet enseignement

⁷⁸ Propos issus de l'avant-propos du manuel *Apprenons à lire ! : syllabaire* par C. Grill, les Classiques Africains, 1965 (collection Bibliothèque universitaire de l'ICES)

et de construire une unité nationale, mais entre 1980 et 1985, la scolarisation connaît un recul avant d'être marquée par un nouvel essor dans les années 1990⁷⁹.

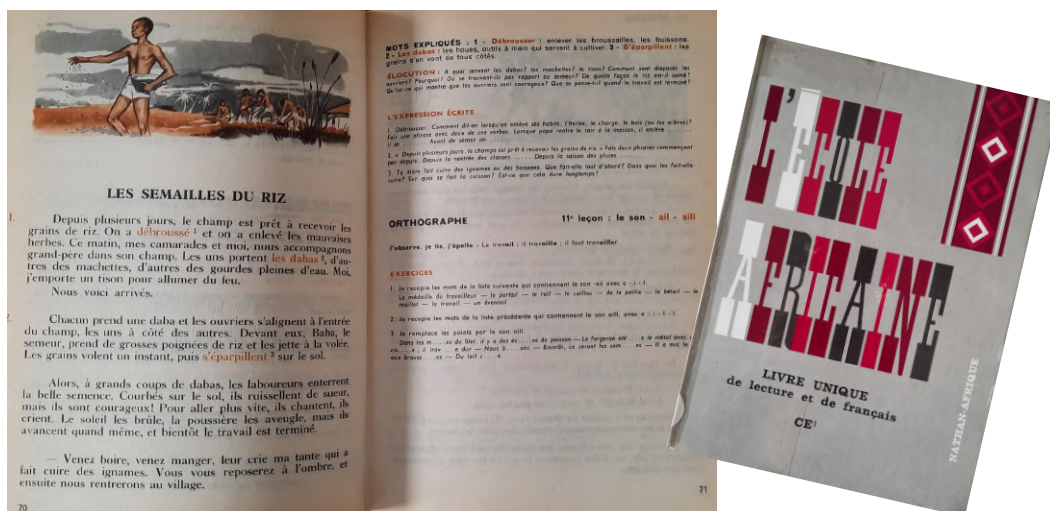
Les livres scolaires dans les écoles africaines et leurs éditeurs

La production d'ouvrages scolaires pour l'Afrique francophone, que ce soit pendant la période de colonisation ou bien après 1960, est principalement le fait de maisons d'édition française. De plus, ce sont surtout des manuels de français, de mathématiques et d'histoire.

Pour enseigner dans ces écoles, c'est la méthode unique de lecture qui est choisie. Elle combine les apprentissages de la langue et l'éveil aux autres disciplines par le vocabulaire⁸⁰.

Ces ouvrages, envoyés de la métropole pour la plupart, sont parfois les mêmes que les élèves français utilisent. De même, ceux écrits spécifiquement pour ces territoires sont très marqués par la culture française. C'est pourquoi, dès 1920, la majorité d'entre eux tentent de s'adapter aux colonies puis aux pays indépendants, dans le but de ne pas dépayser les élèves. Pour cela, les textes, les termes et le vocabulaire s'adaptent aux pays et évoquent l'Afrique noire et le Maghreb. Les éléments évoqués dans les ouvrages sont familiers et rappellent aux enfants leur cadre de vie comme les villages avec les cases, les climats, l'environnement et les cultures, leurs coutumes, il en va de même pour les activités économiques... Par exemple, dans le *livre de lecture des écoles africaines pour le cours préparatoire*, l'auteur écrit "J'ai neuf ans depuis la saison des pluies", ou bien encore "Mon père a une plantation de quatre-vingts bananiers" plaçant l'enfant dans un contexte familial. Les illustrations traduisent également cette réalité. Certains manuels vont même jusqu'à utiliser des noms africains : Mamadou, héros de plusieurs livres, Ali, Koffi...

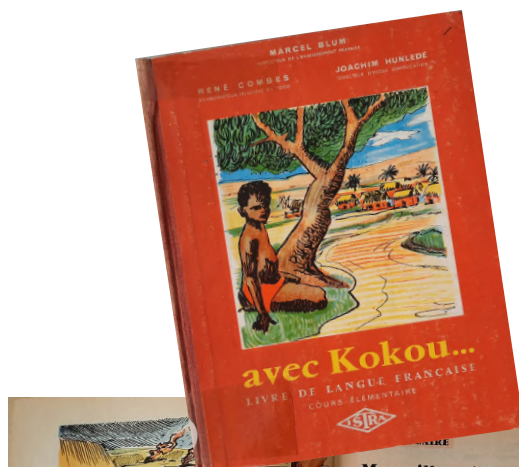
Voici quelques exemples issus du fonds de la bibliothèque universitaire :



L'école africaine : livre unique de lecture et de français, CE1, Paris, Nathan-Afrique, 1971

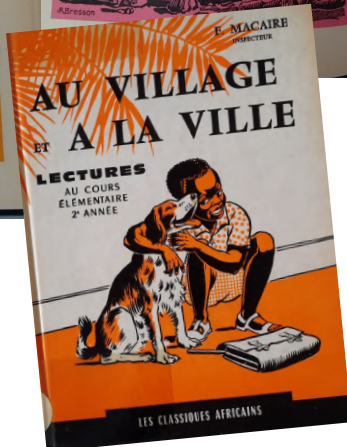
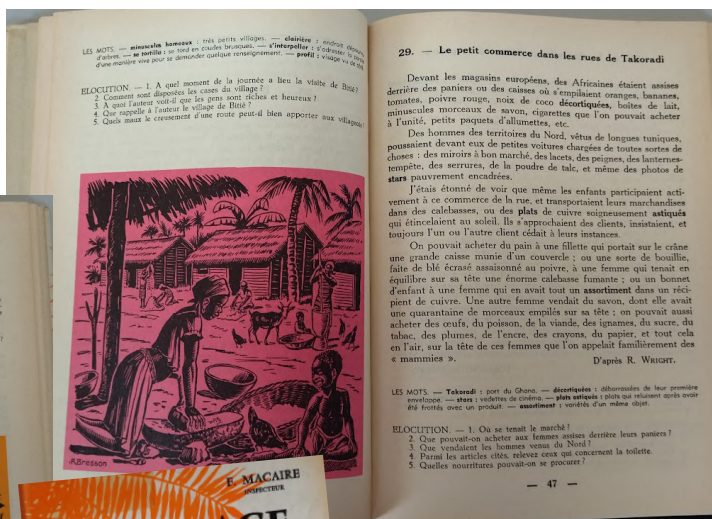
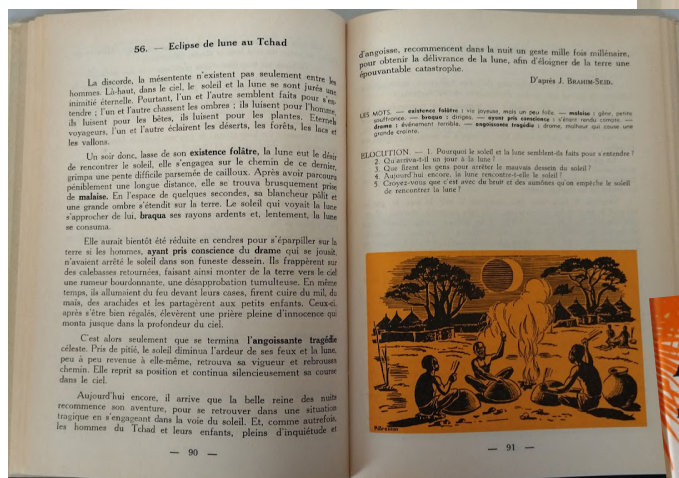
⁷⁹ LANGE Marie-France, "Naissance de l'école en Afrique subsaharienne", in Besançon J. (ed.), Bourachot C. (ed.), Gautier J. (ed.), Gueneau M. (ed.) *Educations, Société*, n°165, 2000, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_53-54/010020943.pdf

⁸⁰ BIAGIOLI, Nicole, « Interculturalité et colonisation dans la série *Mamadou et Bineta*, d'André Davesne, méthode d'apprentissage du français pour l'Afrique noire française », *Cahiers de Narratologie* [En ligne], 40, | 2021, [mis en ligne le 04 avril 2022], <http://journals.openedition.org/narratologie/12649>



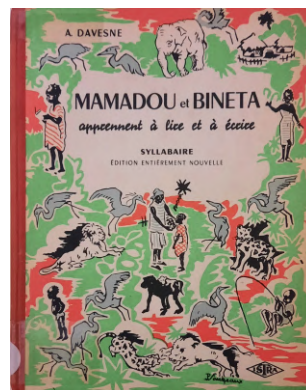
Avec Kokou : livre de vocabulaire, élocution, grammaire : pour les cours élémentaires des écoles africaines / Marcel Blum,... René Combes,... Joachim Hunledé, Strasbourg, ISTR, 1958

Au village et à la ville : lectures au cours élémentaire 2e année / F. Macaire... ; illustrations de R. Bresson, Issy-les-Moulineaux, Classiques africains, 1966



Un exemple d'africanisation des prénoms :

Mamadou et Bineta apprennent à lire et à écrire : syllabaire / A. Davesne... ; illustrations de Simone Bouglé, Strasbourg, ISTR, 1964



Le but de ces ouvrages est de s'adapter aux élèves, de leur donner un sentiment de confort en évoquant l'Afrique noire, mais leur mission est aussi de faire entrevoir la culture française et de garder un lien avec la France. Par exemple, dans des ouvrages de la collection *Matin d'Afrique*, certains textes font découvrir le Cid, les œuvres de Victor Hugo.... L'inspecteur général Drouin à son retour d'une inspection en A.O.F et en A.E.F considère que "comme la brousse et la forêt primitive intéressent le petit Français de France, l'enfant d'Afrique rêvera des villes lointaines et méditera sur les aspects de la vie familiale et sociale de ces Blancs qu'il ne connaît qu'à travers la légende : ainsi la variété des lectures l'orientera vers l'idée que le monde est infiniment divers dans les êtres comme dans les choses, et qu'on peut concevoir, admettre et aimer ce qui est le plus différent de nous-même"⁸¹.

Certains ouvrages sont également l'adaptation en version africaine de livres en France. Par exemple, les manuels *A la découverte de notre langue*, sont à l'origine édités pour les élèves de France métropolitaine et racontent l'histoire de Lise et de Jacques. Ils ont été par la suite adaptés pour l'Afrique avec Sory et Fanta.



A la découverte de notre langue : le premier livre de grammaire de l'écolier africain : [cours élémentaire] / J. Le Lay,... J. Auffret,... M. Lebrun,... [et al.]

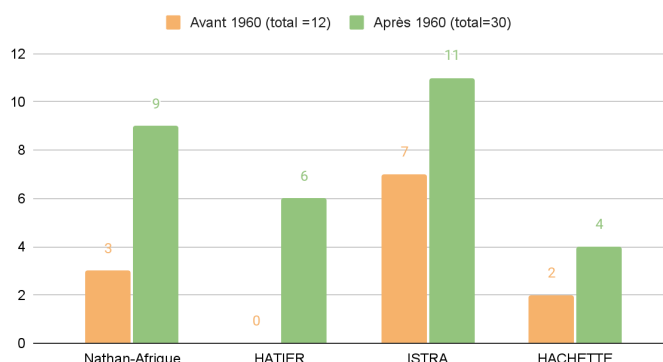
En ce qui concerne le paysage éditorial, on peut observer trois types d'édition.

Tout d'abord, les grandes maisons d'édition nées aux XVIII-XIXe-XXe siècles déjà bien implantés sur le marché des ouvrages scolaires en France, vont créer des collections particulières dites "collection Afrique". Elles fournissent en majorité les écoles publiques, que ce soit avant ou après l'indépendance des états africains, même s'il semble qu'une grande

⁸¹ Propos issu de la préface du manuel de DAVESNE.A, GOUIN.J, *Les Lectures vivantes : cours moyens et classes de septième des écoles africaines*, Paris, Istra, 1951 (collection de la bibliothèque universitaire de l'ICES)

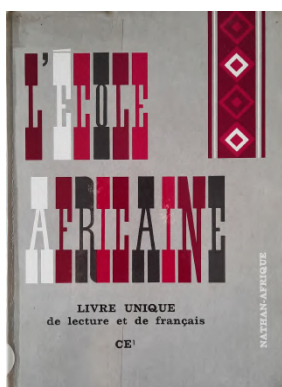
partie de ces ouvrages soient postérieurs à 1960.

Répartition par éditeurs



Parmi ces éditeurs, Nathan développe avec Nathan-Madagascar ou Nathan-Afrique des collections comme *L'école africaine* pour le primaire. Hatier publie également des manuels dont la collection *Matins d'Afrique*. De même pour Istra (imprimerie Strasbourgeoise) avec des collections comme *Mamadou et Bineta*. La série de manuels *Mamadou et Bineta* éditée dès 1929, a marqué l'histoire commune de l'Afrique et de la France, puisqu'elle a accompagné la colonisation (XIXe-XXe siècles), puis la décolonisation et l'indépendance des états et enfin, la mondialisation (années 2000). L'auteur de ces ouvrages, Davesne (1898-1978) va influencer l'éducation et la rédaction des manuels scolaires en Afrique. Dès 1919, il se rend en Afrique pour enseigner et devient "un missionnaire laïc"⁸² afin de contrer le poids des écoles missionnaires. Il enseigne d'abord en A.O.F au Mali, puis devient inspecteur de l'enseignement primaire au Dahomey et directeur de l'enseignement pour l'A.E.F. Il publie de nombreux ouvrages dont *Les Lectures vivantes : cours moyens et classes de septième des écoles africaines* (1951), *La famille Diavara : livre de français : pour le cours élémentaire 2e année et la classe de huitième des lycées et collèges* (1959). En 1939, il rentre en France. Fait prisonnier deux fois pendant la Seconde Guerre mondiale, il réussit à s'échapper et devient de 1945 à 1963, inspecteur d'académie de la Dordogne. On retrouve également d'autres grandes maisons d'éditeurs qui ont déjà une large audience en France depuis le XIXe siècle : Hachette, Bordas, Larousse, Colin.

Les éditions Nathan :



L'école africaine : livre unique de lecture et de français, CE1, Paris, Nathan-Afrique, 1971

L'école africaine : livre unique de lecture et de français, CE2, Paris, Nathan-Afrique, 1966



⁸² Vigner, Gérard. « L'École Jules Ferry, école normale de l'enseignement colonial : une formation pour apprendre à enseigner dans les colonies (1902-1912) », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [en ligne], 55|2015, [mis en ligne le 01 janvier 2018] <http://journals.openedition.org/dhfls/427>

Les éditions Hatier :

Collection Matin d'Afrique



Matin d'Afrique: le premier livre de lecture de l'écolier africain, J. Binon, L. Groisard, H. Combelles, ; illustrations de P. Poulain, 1960

Matins d'Afrique : le troisième livre de l'écolier africain : livre unique de français / L. Groisard, H. Combelles ; illustrations [de] Gaty, 1961

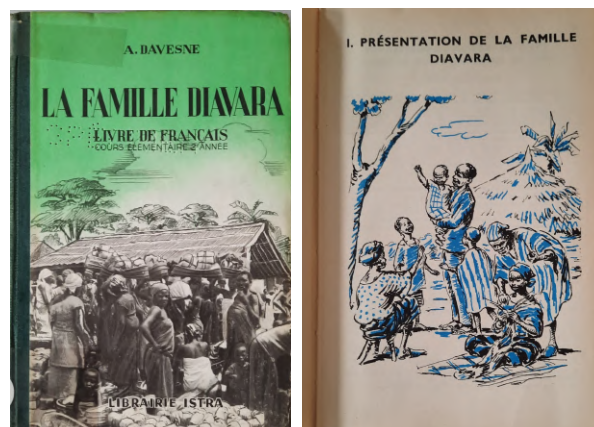


Les éditions ISTR A :

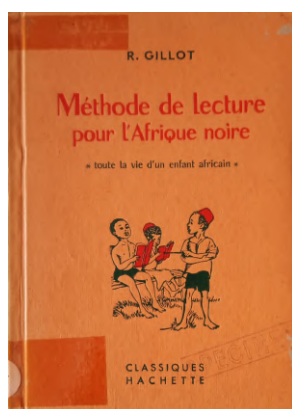


Nous, les petits : livre de lecture courante : cours élémentaire 1ère année des écoles africaines / A. Berthier ; illustrations de R. Dallet, Strasbourg, ISTR A, 1957

La famille Diavara : livre de français : pour le cours élémentaire 2e année et la classe de huitième des lycées et collèges, A. Davesne, Strasbourg, ISTR A, 1959



Les éditions Hachette :



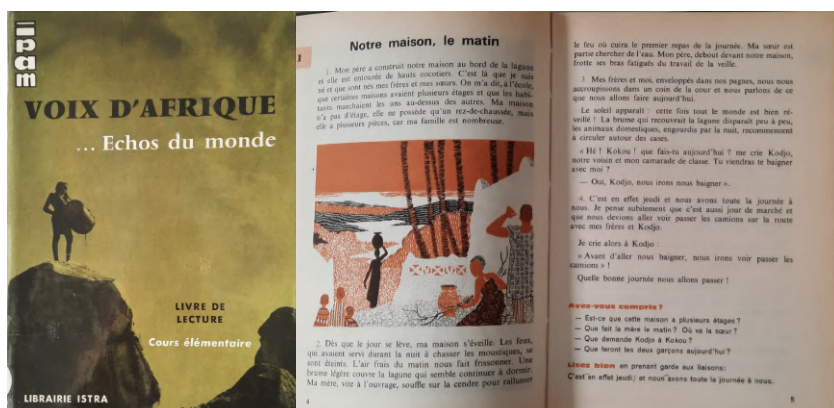
Méthode de lecture pour l'Afrique noire : toute la vie d'un enfant africain, R. Gillot, Paris, Hachette, 1952



Initiation directe et rapide au français : progression simultanée du langage de la lecture, de l'écriture aidée l'image et la conversation : école d'Afriques noire, 2e livret, A. Daniels, Paris, Hachette, 1956



Certains de ces éditeurs s'associent avec des instituts pédagogiques comme Hachette qui publie plusieurs ouvrages avec l'IPAM (institut pédagogique africain et malgache) tout comme ISTR.



Voix d'Afrique : échos du monde : livre de lecture : cours élémentaire, Institut pédagogique africain et malgache, illustrations de Michèle Le Bas; Strasbourg, ISTR, 1965



Le livre unique de français de l'ecolier africain : cours moyen, IPAM, Paris, Hachette, 1963

Par ailleurs, des maisons d'édition qui prennent ancrage dans les missions lancées par des congrégations religieuses sur ces territoires publient également des ouvrages, fournissant notamment les milieux confessionnels. Ces éditeurs qui publient autant d'ouvrages pendant la colonisation qu'après 1960, sont plus anciens et de tailles modestes comparées aux grandes maisons d'édition.

Dès 1928, les Editions Saint-Paul, liées à la congrégation des Soeurs de Saint-Paul, publient des ouvrages à destination des écoles en Afrique. Ils s'associent dans la publication des ouvrages aux Frères de Saint Gabriel. Ces derniers jouent un grand rôle dans l'éducation des élèves africains. Leurs premières missions ont lieu

dès le début du XXe siècle : au Gabon (1900), en Somalie française (1900), en Abyssinie devenu Ethiopie (1901), au Siam (1901), en Inde (1903), à Madagascar (1903) avant de se poursuivre au Centre-Afrique (1957) et au Cameroun (1964). Ces missions sont justifiées, selon le Frère Martial, par la volonté de “prendre part au grand mouvement qui se manifeste de toutes parts en faveur de la propagation de la foi”, mais aussi en raison des lois qui frappent les congrégations religieuses obligeant les Frères à s'exiler⁸³. Pendant la Première Guerre mondiale, les missions s'interrompent pour ne reprendre que dans les années 1919 et s'accroissent dans les années 1930. La Seconde Guerre mondiale connaît la même issue, les missions s'arrêtent et ne reprennent qu'en 1948 de manière soutenue avec plus de 200 partants jusqu'en 1973. De 1974 à aujourd'hui, les missions sont moins nombreuses puisqu'on en dénombre cinq-six⁸⁴.

Quand les Frères organisent une mission, la première chose qu'ils mettent en place sont des écoles et des lieux de culte. Leur arrivée est un vecteur d'augmentation du nombre d'établissements dont le plus célèbre est l'école Montfort ouverte en 1902. Ils développent des écoles de brousses rudimentaires pour le cours préparatoire et élémentaire, avant que les élèves ne rejoignent les écoles centrales gérées par la mission. Ainsi, après 1949, le Gabon voit se créer cinq collèges, des écoles et une imprimerie et à Madagascar, des juvénats et des noviciats, deux collèges et une école technique. Au Congo, entre 1958 et 1965, quatre collèges, deux écoles primaires et un noviciat sont ouverts. La mission d'enseignement que se sont donnée les Frères est vaste. Leurs actions peuvent prendre plusieurs formes : la plus importante est de donner des cours en classes de primaire jusqu'au lycée. Les Frères sont également à la direction d'établissements et organisateurs d'activités parascolaires (théâtre, activités sportives, scoutisme, chorales...). Ils sont aussi des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des formateurs pour les instituteurs. Au Gabon, les écoles catholiques sont contrôlées par le Frère Macaire jusqu'en 1967.

Les Frères rédigent également des ouvrages scolaires et pédagogiques, qu'ils publient en collaboration avec les Editions Saint Paul. Le Frère Macaire (Germain Clémenceau) en est l'un des principaux rédacteurs. Il va révolutionner l'enseignement. Arrivé au Gabon en 1932 et jusqu'en 1967, plus précisément à Libreville où il dirige l'école Montfortaise, il publie dans un premiers temps, des petits fascicules d'histoire, de géographie, de sciences naturelles... Puis, il développe les *Classiques africains* comprenant des titres comme *Au village et à la ville*; un cycle complet pour le primaire où il collabore avec le Frère Paul Barré pour la partie sur l'arithmétique. Les premiers manuscrits sont finis d'être rédigés en 1939, mais ils ne sortiront des presses missionnaires de Saint Paul qu'en 1947, après la guerre. Dès 1958, ces classiques sont relayés par une revue *L'école en Afrique*. Il publie également *Je lis vite et bien* pour les classes de CP1, encore en usage au XXIe siècle au Gabon, *Mon livre unique de Français* pour les classes du CP2 au CM2. En 1980, à sa mort, plus de cinq millions de livres ont été édités⁸⁵. Le Frère Macaire, aidé du Frère Flavien rédige également des ouvrages de pédagogie et de méthodologie : *L'éducation dans les écoles africaines et malgaches*, *Pédagogie du maître africain* ou encore *Notre beau métier*⁸⁶, livre qui rencontre

⁸³ BAUVINEAU, Louis B, “Les Frères de Saint-Gabriel partis de l'Ouest de la France vers les pays de mission au XXe siècle”, in Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, tome 112, n° 2, 2005.

<https://docplayer.fr/33049336-Les-freres-de-saint-gabriel-partis-de-l-ouest-de-la-france-vers-les-pays-de-mission-au-xx-e-siecle.html>

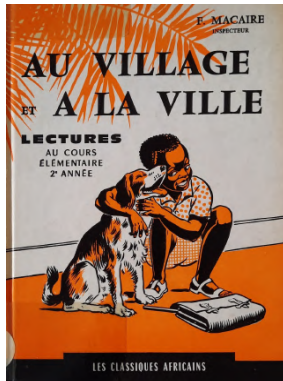
⁸⁴ Ibid

⁸⁵ Ibid

⁸⁶ Exemplaire de l'édition de 1979 disponible en version numérisée sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3331551q?rk=21459:2>

un véritable succès et qui a été réédité plusieurs fois. Il se retire à la Hillière où il meurt en 1980. Après sa mort, un autre Frère publie des ouvrages de grammaires, de lecture...

Les éditions Saint-Paul et les classiques Africains :



Au village et à la ville : lectures au cours élémentaire 2e année / F. Macaire... ; illustrations de R. Bresson, Issy-les-Moulineaux, Classiques africains, 1966

Cours de langues française, frère de Saint Gabriel, Issy-les-moulineaux, Editions Saint Paul, 1962

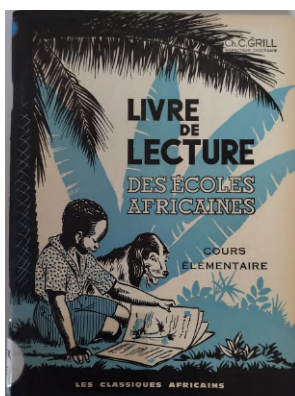


A gauche : Mon livre unique de français : cours moyen 2e année / F. Macaire, P. Barré, R. Baud, Classiques africains, Issy-les-Moulineaux, 1977

A droite : Mon livre unique de français : cours préparatoire 2e année, Paul Barré, F. Macaire, Robert Baud ; illustrations de R. Bresson, 1970

A gauche : Arithmétique : cours élémentaire, première et deuxième année, F. Macaire, F. Paul, illustrations R. Bresson, Issy-les-Moulineaux, Les presses missionnaires, 1955

A droite : Arithmétique : cours moyen 2e année, certificat d'études primaires, cours supérieur, F. Macaire, F. Paul, illustrations de R. Bresson, Issy-les-Moulineaux, Les presses missionnaires, 1954

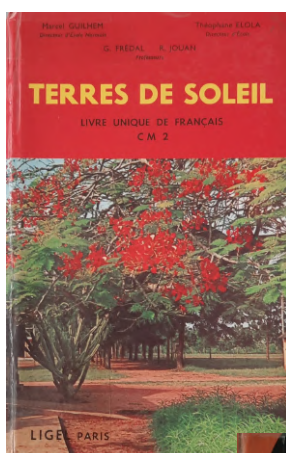


Livre de lecture des écoles africaines : cours élémentaire, Ch. C. Grill, Issy-les-Moulineaux, Classiques africains, 1964

Dans les années 1960-1970, une autre maison d'édition, LIGEL, Librairie Générale de l'Enseignement Libre va émerger en s'appuyant sur la présence de missionnaires, les Frères des Ecoles chrétiennes. LIGEL va publier, une vingtaine d'ouvrages⁸⁷, pour les écoles des pays nouvellement indépendants d'Afrique francophone. Elle diffuse ces ouvrages dans les écoles catholiques, mais arrive également à les distribuer dans les écoles publiques.

Dès 1850, les Frères des écoles chrétiennes s'établissent en Afrique du Nord, à Alger, puis dans les années 1948 en Afrique subsaharienne, d'abord en Haute-Volta, au Mali (1957) et au Niger (1966). Le Frère Bruno Prat, directeur des éditions LIGEL, se rend en Afrique dès 1958 pour faire connaître sa jeune maison d'édition et c'est à cette occasion qu'il rencontre le Frère Marcel Guilhem, directeur de l'école normale en Haute-Volta. Entre 1960 et 1972, sous la coordination pédagogique du Frère Guilhem, LIGEL va développer une collection de livres scolaires de français et d'histoire pour l'Afrique de l'Ouest grâce à des collaborations d'instituteurs, de directeurs d'école, de missionnaires. Les ouvrages de LIGEL connaîtront des rediffusions jusque dans les années 1980. Parmi les ouvrages publiés, la collection de français *Terre de soleil* connaît un véritable succès avec 42 000 exemplaires, et les récits historiques en 1971 sont édités à plus de 15 000⁸⁸. LIGEL publie également des précis sur les territoires d'Afrique comme le *Précis d'Histoire de la Haute-Volta* ou le *Précis d'histoire de l'Ouest africain*.

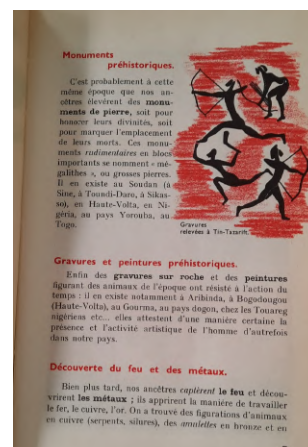
Les éditions LIGEL :



A gauche : *Terres de soleil* : livre unique de français CM1 : écoles africaines et malgaches, M. Guilhem, G. Frédal, T. Elola, Paris, LIGEL, 1966

A droite : *Terres de soleil* : livre unique de français : CM2 : écoles africaines et malgaches, / Marcel Guilhem, Théophane Elola, Paris, LIGEL, 1965

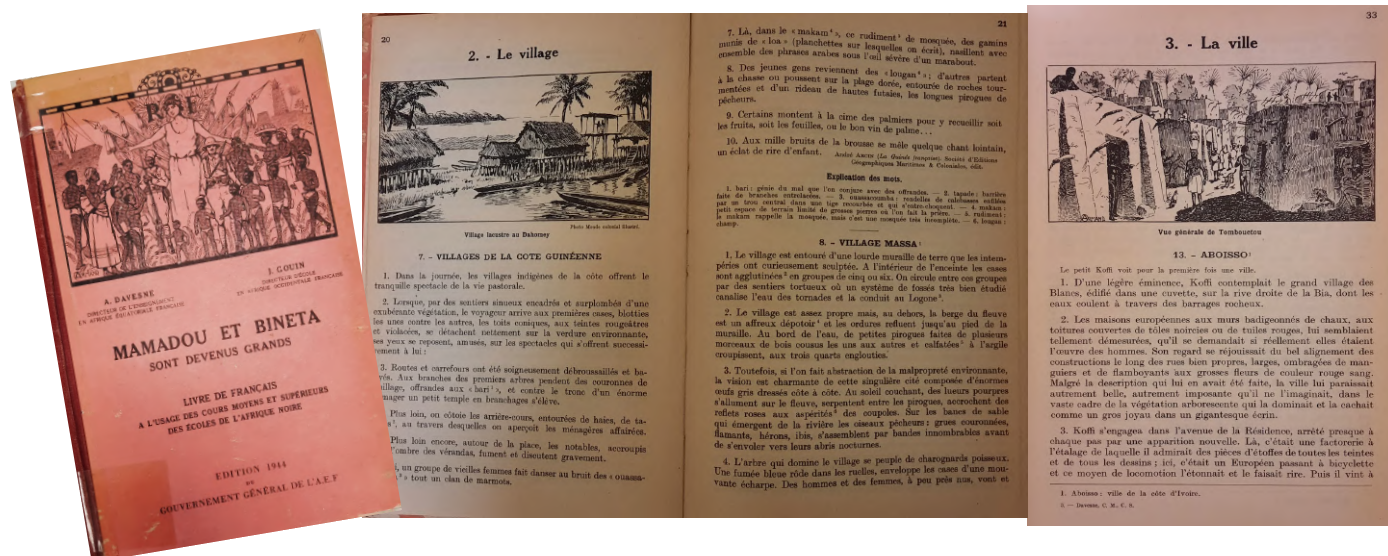
Précis d'histoire de l'Ouest africain : C.M., C.S. et classes de 6e, Marcel Guilhem, dessins à la plume de F. Berclaud, Paris, LIGEL, 1961



⁸⁷ Liste des ouvrages publiés par LIGEL, <https://archives-lasalliennes.org/pdf/liste-ligel-afrique.pdf>

⁸⁸ MELLET, Bruno, "L'épopée africaine des éditions LIGEL", in Archives lasalliennes, frères des écoles chrétiennes (mise en ligne en octobre 2021) https://archives-lasalliennes.org/docsm/2021/2110_ligelafrigue.php

Enfin, pendant la colonisation, certains ouvrages sont édités ou réédités par les gouvernements de l'A.E.F et de l'A.O.F. C'est le cas de l'ouvrage le plus ancien du fonds : *Mamadou et Bineta sont devenus grands* édité en 1944 et publié par le gouvernement général de l'A.E.F.



Aujourd'hui, l'Afrique fait face à un déficit de scolarisation et une pénurie de manuels. En effet, les pays africains sont relativement pauvres et dépendent de la Banque mondiale, ou d'aides pour acquérir des manuels scolaires. Au vu de ces éléments et en vertu de l'héritage colonial, les ouvrages scolaires sont encore très influencés par la culture français et produits par des maisons d'édition française. Aujourd'hui encore, Hachette international occupe plus de 85% du marché de l'édition scolaire en Afrique subsaharienne francophone avec Edicef (éditions classiques d'expression française) et Hatier international⁸⁹.

⁸⁹ Perucca, Brigitte, "La France règne en maître sur le marché des manuels scolaires en Afrique francophone", in *Le monde* [mis en ligne le 10 juin 2010], https://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/10/la-france-regne-en-maitre-sur-le-marche-des-manuels-scolaire-s-en-afrique-francophone_1370530_3244.html

Bibliographie

- BARTHÉLEMY, Pascale, « L'enseignement dans l'Empire colonial français : une vieille histoire ? », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 128 | 2010, (mis en ligne le 01 janvier 2014),
<http://histoire-education.revues.org/2252>
- BAUVINEAU, Louis B, "Les Frères de Saint-Gabriel partis de l'Ouest de la France vers les pays de mission au XXe siècle", in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 112, n° 2, 2005.
<https://docplayer.fr/33049336-Les-freres-de-saint-gabriel-partis-de-l-ouest-de-la-france-vers-les-pays-de-mission-au-xx-e-siecle.html>
- BIAGIOLI, Nicole, « Interculturalité et colonisation dans la série *Mamadou et Bineta*, d'André Davesne, méthode d'apprentissage du français pour l'Afrique noire française », *Cahiers de Narratologie* [En ligne], 40, | 2021, [mis en ligne le 04 avril 2022], <http://journals.openedition.org/narratologie/12649>
- DEBRÉ, Isabelle, " Ile Conférence internationale sur l'Éducation en Afrique, Brazzaville". In: *Tiers-Monde*, tome 20, n°78, 1979. Découverte et innovation scientifiques au service du tiers monde. Colloque Henri Laugier. pp. 403-407.
https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1979_num_20_78_5848
- GAMBE, Harry, « La crise de l'enseignement en Afrique occidentale française (1944-1950) », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 128 | 2010, (mis en ligne le 01 janvier 2014),
<https://journals.openedition.org/histoire-education/2278>
- Guth, Suzie, Note de synthèse. In: *Revue française de pédagogie*, volume 90, 1990. pp. 71-97.
www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1990_num_90_1_1398
- LANGE Marie-France, "Naissance de l'école en Afrique subsaharienne", in Besançon J. (ed), Bourachot C.(ed), Gueneau M. (ed), *Education, société*, n°165, 2000
https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_53-54/010020943.pdf
- MELLET, Bruno, "L'épopée africaine des éditions LIGEL", in *Archives lasalliennes, frères des écoles chrétiennes* (mise en ligne en octobre 2021)
https://archives-lasalliennes.org/docsm/2021/2110_ligelafrique.php
- VALETTE, Jacques et BOUCHE, Denise, " *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique de 1817 à 1920. Mission civilisatrice ou formation d'une élite ?*". In: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 25, N°4, Octobre-décembre 1978. pp. 662-663.
https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1978_num_25_4_1044_t1_0662_0000_2

5 - Pour aller plus loin

5-1 - Bibliographie générale

Système scolaire en France

- Albertini, Pierre, et Dominique Borne. *L'école en France: XIXe-XXe siècle de la maternelle à l'université*. Carré histoire 9. Paris: Hachette, 1992.
- Baquès, Marie-Christine. « L'évolution des manuels d'histoire du lycée. Des années 1960 aux manuels actuels ». *Histoire de l'éducation*, n° 114 (1 mai 2007).
<https://doi.org/10.4000/histoire-education.1249>.
- Caspard, Pierre, et Jean-Noël Luc. « Questions sur l'enseignement primaire au XIXe siècle ». *Histoire de l'éducation* 6, n° 1 (1980).
<https://doi.org/10.3406/hedu.1980.987>.
- Chapoulie, Jean-Michel. « Chapitre VI. L'organisation scolaire de la IIIe République et la croissance de la fréquence des scolarisations prolongées : une vue d'ensemble ». In *L'école d'État conquiert la France : Deux siècles de politique scolaire*. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2019.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.111063>.
- Charmasson, Thérèse, et Pierre Caspard. *L'histoire de l'enseignement, XIXe-XXe siècles: guide du chercheur*. Publications de la Sorbonne 36. Paris: Institut national de recherche pédagogique Publications de la Sorbonne, 1986.
- Cholvvy, Gérard, et Nadine-Josette Chaline. *L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècles: actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, Toulouse, 18-20 mars 1994, et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine, Paris, 24 septembre 1994*. Histoire religieuse de la France 8. Paris: les Éd. du Cerf, 1995.
- Combes, Jean. *Histoire de l'école primaire élémentaire en France*. Que sais-je ? 3192. Paris: Presses universitaires de France, 1997.
- Curtis, Sarah A. « Chapitre 6. Construire un système scolaire catholique ». In *L'Enseignement au temps des congrégations: Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, 181-205. Hors collection. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2019.
<https://doi.org/10.4000/books.pul.17805>.
- Garnier, Bruno. *Le système éducatif français: grands enjeux et transformations concours et métiers de l'éducation, professeurs, CPE, personnels de direction et d'inspection*. 3e édition. Je prépare. Malakoff: Dunod, 2019.
- Georgel, Jacques, et Anne-Marie Thorel. *L'Enseignement privé en France du VIIIe au XXe siècle*. Paris: Dalloz, 1995.
- Grenet, Julien. « Grandes lignes de l'évolution des institutions scolaires », s. d.
- Léon, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France*. 8e éd. corrigée. Que sais-je ? 393. Paris: Presses universitaires de France, 1997.

- Poucet, Bruno. « Chapitre 15. L'enseignement catholique : des structures historiquement marquées ». In *Sur les traces du passé de l'éducation... : Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, édité par Jean-François Condette et Marguerite Figeac-Monthus. Épistémologie. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019.
<https://doi.org/10.4000/books.msha.735>.
- Prost, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*. Collection U. Paris: Armand Colin, 1968.
- Prost, Antoine. « Les trois âges de l'enseignement français (XIXe-XXe siècles) ». In *Éducation et longue durée*, édité par Henri Peyronie et Alain Vergnion, 29-40. Symposia. Caen: Presses universitaires de Caen, 2016.
<https://doi.org/10.4000/books.puc.9286>.

Manuels scolaires

- Bürki, Reine. « Le livre scolaire ». Texte 1 janvier 2013.
<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0058-003>.
- Chartier, Roger, et Henri-Jean Martin. *Histoire de l'édition française*. Paris: Fayard Cercle de la librairie, 1991.
- Choppin, Alain. « Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. I, De la Révolution à 1939 ». *Histoire de l'éducation* n°29 (1986).
<https://doi.org/10.3406/hedu.1987.1492>.
- Choppin, Alain. « Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. II, De 1940 à nos jours ». *Histoire de l'éducation* 34, n° 1 (1987).
<https://doi.org/10.3406/hedu.1987.1492>.
- Choppin, Alain. « L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale ». *Histoire de l'éducation* 9, n° 1 (1980). <https://doi.org/10.3406/hedu.1980.1017>.
- Choppin, Alain. *Manuels scolaires, états et sociétés: XIXe-XXe siècles*. Paris: Service d'histoire de l'éducation, Institut national de recherche pédagogique, 1993.
- Giordanengo, Claire. « Chapitre 9. La patrimonialisation des livres scolaires : L'exemple de la Bibliothèque Diderot de Lyon ». In *La fabrique du patrimoine écrit : Objets, acteurs, usages sociaux*, édité par Fabienne Henryot. Papiers. Villeurbanne: Presses de l'enssib, 2020. <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.10593>.
- Les Éditeurs d'Éducation. « Le manuel scolaire : une tradition républicaine de J. Ferry au début des années 2000 ». Consulté le 29 mars 2023.
<https://www.lesediteursdeducation.com/pourquoi-des-manuels-scolaires/une-tradition-republicaine-de-j-ferry-a-nos-jours/>.
- Martin, Henri-Jean, et Roger Chartier. *Histoire de l'édition française: du romantisme à la Belle Époque*. Paris: Fayard Cercle de la Librairie, 1990.
- Rulon, Charles, et Philippe Friot. *Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires: 1820-1940 histoire des méthodes et des manuels scolaires utilisés dans l'institut*

des frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel. Bibliothèque de la société d'histoire ecclésiastique de la France. Paris: J. Vrin, 1962.

5-2- Ressources sur les manuels scolaires

Le programme *Emmanuelle*, sous la direction d'Alain Choppin, a pour ambition d'écrire l'histoire du livre et de l'édition scolaire en France. Il s'articule autour de deux bases de données :

- Emmanuelle, qui recense l'intégralité des éditions de manuels scolaires publiés depuis 1789 dans toutes les disciplines et niveaux scolaires. Plus de 27 000 titres font aujourd'hui l'objet d'une description bibliographique, dans huit disciplines (grec, latin, anglais, allemand, italien, espagnol, histoire et géographie). Elle donne également la liste de toutes les éditions signalées dans les bibliographies et/ou conservées dans les principales collections nationales.
- Emma International, conçue pour recenser et analyser l'ensemble des études et travaux publiés sur les manuels scolaires.

Pour en savoir plus sur le programme Emmanuelle : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=emmanuelle>

- Base Emmanuelle : <http://emmanuelle.bibliotheque-diderot.fr/web/>
- Emma International : <http://www.inrp.fr/emmainternational/web/>

La BNF possède une importante collection de manuels scolaires, dont certains sont disponibles en ligne sur Gallica, notamment via la sélection du "Cartable de l'écolier".

Guide des manuels scolaires de la BNF : https://bnf.libguides.com/manuels_scolaires_francais

Le Cartable de l'écolier : <https://gallica.bnf.fr/html/und/education/le-cartable-de-lecolier?mode=desktop>

La bibliothèque Diderot de Lyon possède un fonds de plus de 80 000 ouvrages. Ces collections d'éducation, constituées depuis 1879 et continuellement enrichies comprennent des manuels scolaires, méthodes pédagogiques, traités d'éducation, copies de concours, rapports et textes législatifs...

<https://www.bibliotheque-diderot.fr/patrimoine/les-fonds/fonds-education>

La bibliothèque de l'Institut allemand de recherche sur les manuels scolaires, Georg-Eckert-Institut, constitue un lieu de référence pour la recherche internationale. Elle possède une importante collection de manuels du monde entier.

<https://www.gei.de/en/institute/research-library>

D'autres collections sont disponibles en France. Entre autres :

- Le Centre d'études, de documentation et de recherches en histoire de l'éducation de l'Université de Montpellier conserve une collection de 17 000 manuels scolaires français, ainsi que des revues d'histoire de l'éducation, d'ouvrages de pédagogie, des textes officiels, etc. et des objets patrimoniaux.
- Le Service commun de la documentation de l'Université d'Artois a entrepris un projet de valorisation des documents des anciennes écoles normales dont une partie est accessible en ligne sur Bibnum-bu.univ-artois.fr

- La collection "Patrimoine de l'éducation" des bibliothèques universitaires de Bordeaux reflète l'histoire de l'éducation à travers des traités pédagogiques ou des manuels d'enseignement issus des collections des écoles normales d'Aquitaine. Une grande partie des documents a été numérisée et est disponible sur Babord-Num.
- Le "Fonds d'histoire de l'éducation" de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Limoges, disponible en ligne également.
- L'INSPE de Paris conserve des manuels scolaires depuis la fin du XIXe siècle.
- Les Archives départementales de Seine-et-Marne possèdent une collection de manuels scolaires datés de 1810 à 1982, constituée depuis 1996 à partir d'ouvrages récupérés lors des inspections communales.

- CEDRHE de Montpellier : <https://fde.umontpellier.fr/recherche-innovation/le-cedrhe/>
- Bibliothèque patrimoniale de l'Université d'Artois : <http://bibnum-bu.univ-artois.fr/le-projet>
- Collection "Patrimoine de l'éducation" des bibliothèques de Bordeaux : <https://www.babordnum.fr/collections/show/3>
- Fonds "Histoire de l'éducation" de l'INSPE de Limoges : <https://www.unilim.fr/histoire-education/>
- Fonds des manuels anciens de l'INSPE de Paris : <https://www.inspe-paris.fr/manuels-anciens>
- Collection de manuels scolaires des Archives départementales de Seine-et-Marne : <https://archives.seine-et-marne.fr/fr/collection-de-manuels-scolaires>

5-3- Ressources sur l'histoire de l'éducation en France

L'institut français de l'Éducation (IFÉ), structure nationale de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, né en 2011 de la refondation de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) : <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

La bibliographie d'histoire de l'éducation française contient plus de 20 000 notices d'ouvrages parus entre 1996 et 2010 et une partie des ouvrages parus entre 2011 et 2013 : <http://bhef.ish-lyon.cnrs.fr/>

Le catalogue des éditions de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon comprend une liste d'ouvrages publiés par l'INRP sur l'histoire de l'éducation : http://catalogue-editions.ens-lyon.fr/fr/catalogue/?thestartrow=11&vue=2&category_id=344&order=date

Des ressources numériques en histoire de l'éducation sont regroupées sur une plateforme par l'équipe "Histoire de l'éducation" du laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/>

Le Pupitre regroupe l'actualité de la recherche en histoire de l'éducation : <https://pupitre.hypotheses.org/>

Une Bibliothèque Historique de l'Éducation, initiée en 2014 par Persée et LARHRA, vise à mettre à disposition des communautés scientifiques des fonds documentaires patrimoniaux peu accessibles et particulièrement pertinents pour les recherches dans le domaine : <https://education.persee.fr/>

La revue *Histoire de l'éducation*, revue historique créée en 1978 consacrée à l'enseignement et l'éducation en France et à l'étranger :

<https://journals.openedition.org/histoire-education/>

Pour les textes officiels/de référence sur l'éducation, le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie les actes administratifs :

<https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-de-la-jeunesse-et-des-sports-89558>

L'association transdisciplinaire pour les Recherches Historiques sur l'Éducation organise des manifestations publiques consacrées aux recherches historiques sur l'éducation, diffuse des informations et soutient des groupes de recherches : <https://www.atrhe.org/>

5-4 - Des musées et expositions :

Le musée national de l'Éducation (Munaé), à Rouen, créé par Jules Ferry en 1879 sous le nom de musée pédagogique. A travers des animations, des expositions, il assure la valorisation scientifique, patrimoniale des fonds touchant à l'éducation tant scolaire que dans le cadre familiale, depuis le XVI^e siècle jusqu'à aujourd'hui, autour de six axes (histoire générale de l'éducation, histoire matérielle de l'enseignement, méthodes pédagogiques, moeurs et coutumes scolaires, l'enfant dans la famille et la société). Il conserve la plus importante collection de patrimoine éducatif en Europe avec plus de 950 000 objets et documents conservés (fonds de manuels scolaires, livres pédagogiques, de littérature et des périodiques ; travaux d'élèves et d'enseignants, matériels pédagogiques et mobiliers scolaires, jeux et jouets, archives photographiques, peintures, estampes, films...)

<https://www.reseau-canope.fr/musee/>

Annuaire des musées de l'école et du patrimoine éducatif :

<https://www.amisdesmuseesdelecole.fr/musees/>

Exposition virtuelle : "Faire l'école à Paris" sur le site des Archives de Paris :

<https://archives.paris.fr/r/158/faire-l-ecole-a-paris/>